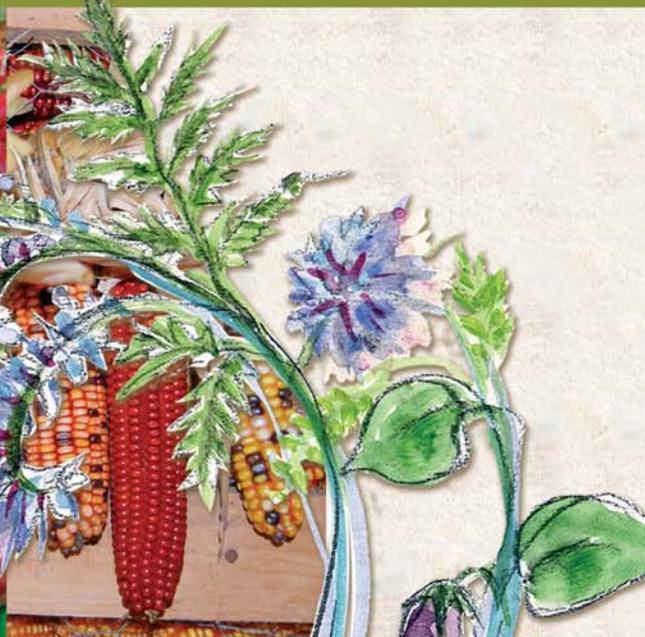




Les Maisons des Semences Paysannes

Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France



Légende / Guide de lecture

Le cahier central (pages de couleur) regroupe des notes de présentation synthétiques des collectifs enquêtés. Dans le corps de l'ouvrage (pages blanches), les termes en **orange** renvoient vers ce cahier central (ex : **Biau Germe**).

Dans chaque partie les exemples sont développés dans des encadrés orange pâle **Exemples**.

Deux autres types d'encadrés sont présents au fil du texte : les **encadrés bleus** apportent un élargissement et/ou un éclairage sur les propos développés dans le corps du texte ; les **encadrés verts** présentent des réseaux ou des partenariats développés par les groupes enquêtés.



Rédaction

Ont collaboré à la rédaction et à la relecture de cet ouvrage :

- Enquête, analyse et rédaction de la première édition interne (avril 2014) : Fanny Levroux et Laureline Drochon ;
- Relectures et compléments des organisations enquêtées et des membres du RSP ;
- Édition finale, relectures et compléments : équipe du RSP (Guy Kastler, Patrick de Kochko, Emilie Lapprand, Frédéric Latour).

Maquette et infographie

Marie Le Breton

Crédits photos et illustrations

Agrobio 47, Agrobio Périgord, Aline Jayr, APFLBB, ARDEAR Rhône-Alpes, AVEM, Biau Germe, Bio 82, Bio d'Aquitaine, Bio Loire Océan, CAAPG, CBD Poitou-Charentes, CETAB, Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac, CRRG Nord-Pas-de-Calais, FDCIVAM 44, Florent Mercier, Fruits et Nature en Revermont, GAB 65, Graines de Noé, Graines del País, Kerna-ùn-Sohma, Laurent Hazard, Lauréline Drochon, P.A.I.S., Réseau Semences Paysannes, Triptolème.

Préface

Capitalisation ou gestion dynamique et collective des connaissances ?

› Par Patrick de Kochko

Notre imaginaire est à ce point colonisé que nous peinons à trouver d'autres mots que "capitalisation", emprunté au jargon de la finance, pour définir la mission confiée à l'équipe salariée du Réseau Semences Paysannes (RSP) en 2011 de rassembler et décrire les modes d'organisation collective pour gérer la biodiversité cultivée, mis en œuvre par les paysans et les jardiniers. L'empirisme paysan qui a nourri l'humanité depuis 12000 ans est aujourd'hui systématiquement dévalorisé au profit de la techno-science au cœur de la stratégie industrielle. Ce document apporte la preuve de la créativité paysanne et jardinière retrouvée et démontre qu'il est bien plus important de renforcer nos liens communs plutôt que de capitaliser des biens, fussent-ils "communs".

Il y a à peine plus d'un siècle, la biodiversité domestiquée et cultivée par les humains ne cessait de s'enrichir, fruit de la diversité des formes de vie, des histoires et des cultures paysannes et bien sûr des rencontres et des échanges. Elle bénéficiait d'une multiplicité d'organisations collectives paysannes et jardinières basée sur la diversité : des réseaux horizontaux et informels, évolutifs et adaptables. L'industrie est passée par là et l'uniformité a colonisé les champs faisant disparaître cette immense richesse collective grâce une organisation verticale et pyramidale. La créativité paysanne a alors laissé la place à la discipline militaire des normes, des machines et des armes chimiques. A la création du Réseau Semences Paysannes en 2003, ce sont des individus résistants aux clones de l'industrie qui ont la joie de se rencontrer, de mettre en commun leurs expériences et de réaliser qu'il est nécessaire de retrouver ces liens pour faire émerger la prise de conscience par la société de l'importance de la biodiversité cultivée. Onze ans plus tard, même si l'emprise de l'industrie ne faiblit pas et si l'armada des brevets et des biotechnologies produit de nouvelles menaces, le RSP peut se réjouir du travail accompli, de l'émergence des enjeux liés à la biodiversité et du début de reconnaissance des pratiques paysannes en matière de semence. Initié par les organisations nationales des agricultures paysannes et biologiques, le RSP a relié des paysans sélectionneurs, des associations de conservation du patrimoine végétal, environnementale et de solidarité, des artisans semenciers et des chercheurs dispersés aux quatre coins de l'hexagone pour tisser un réseau d'organisations locales que l'on aime aujourd'hui appeler *Maisons des Semences Paysannes*. Aussi, il est bien difficile de trouver suffisamment de mots pour refléter la diversité des expériences présentées dans ce document. L'analyse des différents aspects de l'organisation locale est aussi, en soi, un exercice réducteur. La présentation dans le cahier central d'un recueil de fiches synthétiques sur les organisations rencontrées révèle à quel point il serait vain de chercher une recette ou un prototype de *Maisons des Semences Paysannes*. L'objectif de cet ouvrage n'est pas de fournir un guide technique ou une "boîte à outils", mais au contraire de refléter cette diversité et de montrer l'importance du partage d'expérience pour créer du lien, inciter à la rencontre et stimuler l'envie de se lancer dans l'aventure des *Maisons des Semences Paysannes*. Ce document a nécessité un très gros travail collectif qui a dû se faire en plusieurs étapes et sur une période plus longue que prévue : enquêtes auprès des 35 collectifs par Fanny Levrouw et Lauréline Drochon (respectivement ancienne animatrice et stagiaire du RSP), premier rapport et analyse pour nourrir les rencontres internationales des *Maisons des Semences Paysannes* de 2012 à Périgueux, échanges avec les membres enquêtés puis validation des fiches de présentation, préparation du document final, enrichissement par l'ensemble de l'équipe salariée, relecture finale, première édition papier en avril 2014 destinée à être amendée par l'ensemble des membres du RSP, et enfin cette édition d'octobre 2014 destinée à être diffusée largement. C'est pourquoi elle est en libre accès sur le site internet du RSP.

Par manque de moyens, toutes les organisations locales adhérentes au RSP n'ont pas pu être enquêtées ni présentées dans le cahier central. Ce dernier sera actualisé sur le site du RSP au fur et à mesure de nouvelles possibilités d'enquêtes et/ou des retours des organisations souhaitant y figurer afin d'enrichir encore la gestion dynamique et collective de nos connaissances communes.

Bonne lecture.



Sommaire

<i>INTRODUCTION</i>	3
■ DÉFINITIONS ET CONTEXTE GÉNÉRAL	4
1. Les semences paysannes	4
2. Les Maisons des Semences Paysannes	5
■ UNE DIVERSITÉ D'ORGANISATIONS COLLECTIVES	8
• Une diversité de contextes	8
• Description des modes d'organisations rencontrés	9
I. La prospection ou la recherche de variétés locales	9
II. La gestion dynamique et collective de la biodiversité cultivée	12
1. La conservation des variétés paysannes	12
2. La multiplication des semences	16
3. La sélection paysanne et les recherches participatives	18
4. Les échanges de semences	25
5. Le stockage des semences	29
III. Les échanges de savoirs et savoir-faire	31
1. La production de connaissances, la collecte et la capitalisation des savoirs paysans	31
2. La diffusion, le partage des savoirs paysans	32
IV. La valorisation des semences paysannes ou des produits qui en sont issus	33
V. La communication et la sensibilisation	36
VI. L'animation de la vie du collectif et les moyens matériels et financiers	38
1. Vie du collectif	38
2. Matériels et locaux	39
3. Outils informatiques	39
4. Financements	41
■ CADRE RÉGLEMENTAIRE	42
<i>CONCLUSION</i>	45
<i>ANNEXE</i>	
• <i>Construire une Maison des Semences Paysannes, les questions à se poser</i>	46
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	47
<i>REMERCIEMENTS</i>	48

CAHIER CENTRAL

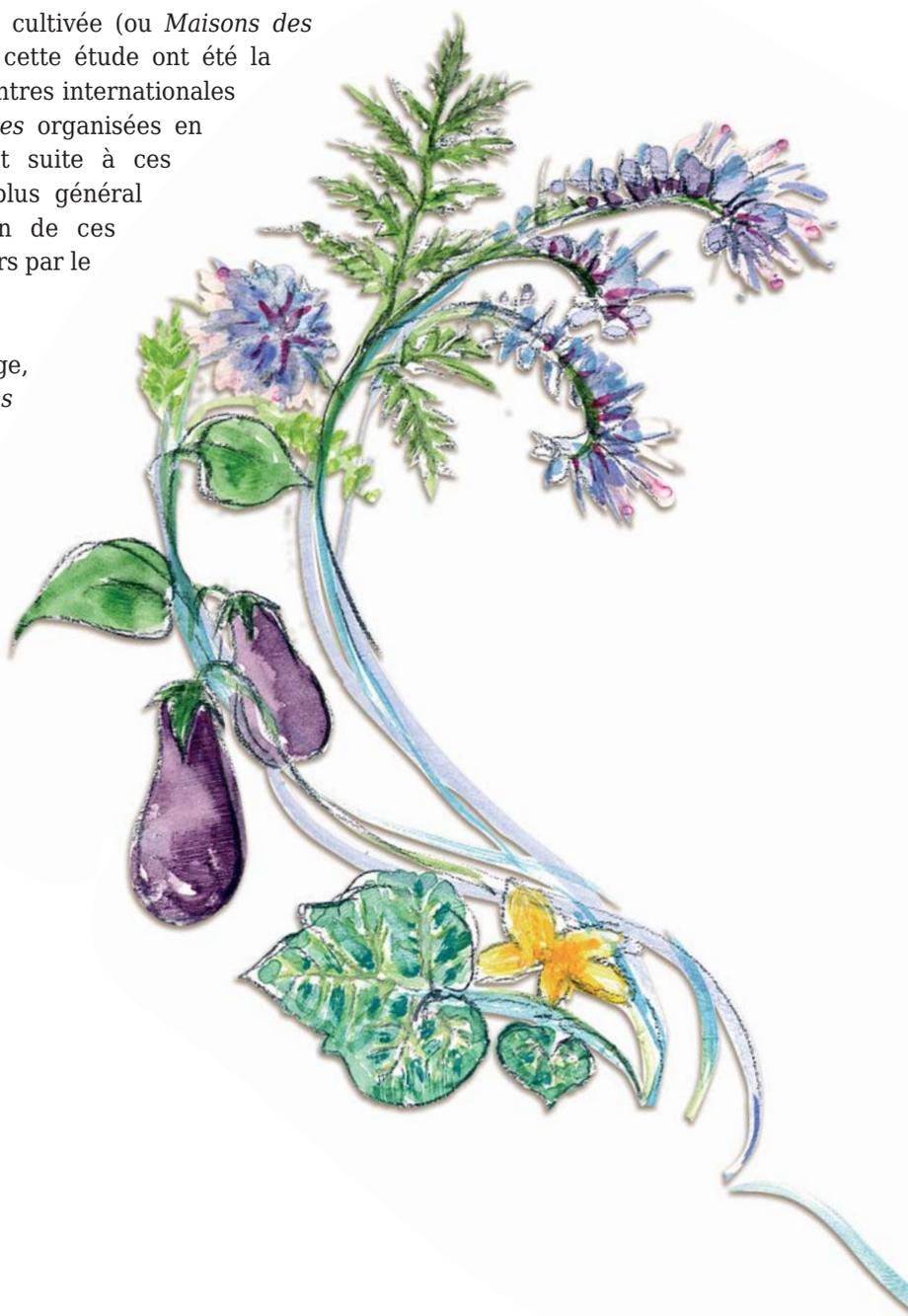
Exemples d'organisations collectives de gestion des semences C/1 > C/28, après la page 24

Introduction

Créé en 2003 à l'initiative des organisations françaises de l'agriculture paysanne, biologique et biodynamique, le Réseau Semences Paysannes (RSP) regroupe une grande diversité de collectifs et de personnes qui font vivre les semences paysannes dans les fermes, les vergers et les jardins. Composé de soixante dix-sept organisations membres, le RSP participe, par la mise en réseau, l'échange de semences et le partage de savoir-faire, au développement et à la consolidation des initiatives de maintien et de renouvellement de la biodiversité cultivée et œuvre à la reconnaissance juridique et scientifique des pratiques paysannes de production et d'échange de semences et de plants.

En 2011, il a missionné une de ses animatrices et une étudiante pour mener une large enquête en France en allant à la rencontre des initiatives locales et collectives de gestion de la biodiversité cultivée (ou *Maisons des Semences Paysannes*). Les résultats de cette étude ont été la source d'inspiration des premières rencontres internationales sur les *Maisons des Semences Paysannes* organisées en septembre 2012. Cette publication fait suite à ces enquêtes et rencontres, et au travail plus général d'accompagnement de la structuration de ces organisations collectives réalisé depuis lors par le réseau (formations, etc.).

Nous vous proposons dans cet ouvrage, de plonger au cœur de ces *Maisons des Semences Paysannes* à travers la présentation de leurs activités et d'exemples concrets qui vous permettront de découvrir le travail réalisé quotidiennement par de nombreux paysans, jardiniers, chercheurs, animateurs et citoyens qui œuvrent chaque jour pour que vivent les semences paysannes. En fin d'ouvrage, un point réglementaire actualisé décrira le contexte juridique dans lequel évolue ces collectifs de praticiens.



Définitions et contexte général

1. Les semences paysannes

→ Définition

Les semences¹ paysannes sont sélectionnées et reproduites par les paysans dans des fermes et des jardins menés en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. A l'opposé des semences industrielles standardisées, sélectionnées en station de recherche ou en laboratoire, multipliées en conditions contrôlées et souvent non reproductibles par le cultivateur final, ce sont des populations diversifiées et évolutives. Elles sont sélectionnées avec des méthodes "naturelles"² non transgressives de la cellule végétale et à la portée des paysans et des jardiniers, multipliées en pollinisation libre et/ou en sélection massale (voir p.18).

Reproductibles et non appropriables par un titre de propriété, elles se sèment et se resèment au gré des échanges entre les paysans et jardiniers qui les cultivent, dans le respect de droits d'usage définis par les collectifs qui les ont sélectionnées et conservées.

Leurs caractéristiques les rendent essentielles pour s'adapter à la diversité et à la variabilité des terroirs, des

1. Le terme 'Semences' désigne ici tous les organes de reproduction des végétaux comme les graines, plants, boutures, greffons...

2. S'il est très facilement compris du public dit "profane", le terme naturel interroge les scientifiques qui réclament une définition plus précise. Pour la sélection végétale, cette définition est donnée par la directive européenne 2001/18 : "(...) génétiquement modifié d'une manière qui s'effectue naturellement par multiplication ou recombinaison naturelle".

3. Les semences de ferme sont la reproduction par l'agriculteur d'une partie de sa récolte issue de semences industrielles. La plupart de ces semences industrielles sont protégées par un droit de propriété intellectuelle (Certificat d'obtention végétale sur la variété ou brevet sur certains caractères des plantes). La loi interdit alors les semences de ferme ou, pour quelques espèces, les soumet au paiement de royalties à l'obteneur.

climats, des pratiques paysannes et des besoins humains. Grâce à leur rusticité et à leur adaptabilité, elles permettent de réduire les intrants chimiques et de répondre au défi de nourrir sainement les hommes dans le respect de l'environnement.

→ Pourquoi chercher à les développer et à les protéger ?

■ Parce qu'elles répondent aux besoins des agriculteurs et à une demande citoyenne croissante

Le potentiel de rusticité et d'adaptabilité des semences paysannes et leurs nombreuses qualités agronomiques, nutritionnelles et gustatives leur permettent de répondre tant aux besoins d'agriculteurs en recherche de variétés plus rustiques, adaptées ou adaptables à la diversité de leurs terroirs et à leurs modes de cultures biologiques ou bas-intrants, qu'aux besoins de consommateurs qui souhaitent retrouver de la diversité dans leur alimentation (goûts, couleurs, saveurs...). L'inadaptation des semences industrielles (variétés uniformisées qui ne peuvent exprimer leurs rendements que dans des milieux artificialisés au moyen d'engrais chimiques ou de pesticides de synthèse...) à ces modes de production respectueux de l'environnement renforce l'intérêt actuel pour les variétés paysannes. Elles permettent par ailleurs de développer l'autonomie sur la ferme, contrairement à la culture de variétés non reproductibles par les paysans (stérilité mâle, hybrides F1, droits de propriété intellectuelle...) qui doivent racheter chaque année de nouvelles semences.

■ Parce qu'elles ont failli disparaître

Les pratiques paysannes de réutilisation et d'échange de semences et de plants sont à la base de plusieurs millénaires d'agriculture. Encore majoritairement présentes dans les agricultures vivrières des pays du Sud (on estime qu'au moins 90% des paysans – mais non des surfaces cultivées – de la planète utilisent des semences paysannes au moins pour une partie de leurs cultures), les semences paysannes ont été remplacées dans les cultures destinées aux marchés de masse et à l'industrie agroalimentaire par des semences industrielles. Qu'elles soient achetées sur le marché ou reproduites quelques années sous forme de semences de ferme³, ces semences restent dépendantes des engrais et des pesticides chimiques. Dans les pays riches, seuls les jardiniers amateurs attachés au patrimoine botanique, culinaire et culturel, cultivaient toujours des semences traditionnelles et quelques pionniers de l'agriculture biologique et biodynamique avaient conservé (ou parfois sélectionné) et produisaient eux-mêmes leurs semences à la fin des années 1990.



© ARDEAR Rhône-Alpes

Graines de maïs population

Mais, depuis une quinzaine d'années, constatant l'absence chronique sur le marché conventionnel de semences adaptées aux besoins des agricultures paysanne, biologique et biodynamique, et stimulés par le refus des OGM et l'émergence d'une nouvelle conscience écologique et sociale, des paysans et des jardiniers s'organisent partout en France pour sélectionner, conserver, produire, échanger et remettre à nouveau en culture leurs propres semences. (voir *encadré p.6-7*).

■ Parce que le contexte juridique tend à les interdire

Différents éléments freinent aujourd'hui le développement des semences paysannes et remettent en cause les droits des paysans de conserver, ressemer, échanger, vendre et protéger leurs semences : commercialisation des semences via une inscription obligatoire au catalogue officiel des variétés, normes industrielles de standardisation imposées, droits de propriété intellectuelle (brevets et certificats d'obtention végétale (COV)), menaces de contamination par des gènes brevetés (OGM ou non), évolutions des politiques agricoles, etc. La partie *Cadre réglementaire* en fin d'ouvrage détaille ces éléments.

2. Les Maisons des Semences Paysannes

→ Définition

Les *Maisons des Semences Paysannes* sont des organisations collectives de gestion des semences paysannes. Elles peuvent aussi contribuer à leur protection face aux risques de contaminations par les OGM, ou de biopiraterie (Cf. partie *Cadre réglementaire*). Entre échanges de semences et partages de savoirs et de savoir-faire au niveau local, elles permettent aux paysans, jardiniers et citoyens d'organiser eux-mêmes le développement des semences paysannes malgré un cadre réglementaire qui tend à les interdire.

→ Origine du concept et précisions

Au niveau international, il est souvent question de *Banques de semences gérées par les communautés*. Au Brésil, les *Casas de Sementes Criolas* (littéralement : Maisons des Semences Créoles) désignent des organisations collectives de gestion des semences paysannes. C'est ce terme, traduit par *Maisons des Semences Paysannes*, qui a été importé en France par l'association **Agrobio Périgord** au début des années 2000.

Si ce terme désigne bien des organisations collectives de gestion de la biodiversité cultivée il faut noter que, pour beaucoup, le terme de "maisons" sous-entend la présence d'un lieu physique alors que les exemples développés dans cet ouvrage vous montreront que cela n'est pas toujours le cas. Pour éviter les confusions et caractériser ce que nous entendons par *Maisons des*



Semences Paysannes, ce terme est généralement assorti du sous-titre "modes d'organisations collectives de gestion de la biodiversité cultivée".

→ Pourquoi s'y intéresser aujourd'hui ? Retour sur l'historique du Réseau Semences Paysannes

Le RSP a été créé en 2003 suite aux rencontres d'Auzeville durant lesquelles 350 personnes se sont réunies pour proclamer les droits fondamentaux des paysans vis-à-vis de la semence et pour construire, ensemble, une alternative aux variétés industrielles inadaptées aux agricultures paysanne, biologique et biodynamique. Paysans, chercheurs ou jardiniers qui travaillaient chacun de manière isolée sur les semences paysannes s'y sont rencontrés. Le RSP les a relié et regroupe aujourd'hui 77 collectifs impliqués dans des initiatives de gestion dynamique, de promotion et de défense des semences paysannes (voir *encadré p.6-7*). Ces organisations sont très diverses : leurs moyens, leurs modes d'action et leurs activités diffèrent, mais leur implication en faveur de la biodiversité cultivée les rassemble.

La nécessité de s'organiser collectivement s'est progressivement imposée à tous, aussi bien pour des raisons techniques que politiques ou réglementaires, et le terme de *Maisons des Semences Paysannes*, préféré aux *Banques de semences*, a fait son apparition pour désigner ces organisations collectives. En 2011, de plus en plus de groupes locaux, sont en demande de connaissances et d'échanges sur le sujet pour développer les modes d'organisation qui répondent le mieux à leurs besoins.

C'est pour répondre au mieux à cette demande que le RSP a souhaité intensifier son travail sur les *Maisons des Semences Paysannes* via notamment la réalisation d'une enquête auprès de ses membres pour capitaliser leurs expériences, leurs questionnements et leurs attentes (réalisée en 2011), et l'organisation de rencontres d'échanges d'expériences sur le sujet qui ont eu lieu fin septembre 2012 en Dordogne. Il accompagne également les groupes qui souhaitent s'organiser collectivement au moyen de formations qui permettent un retour d'expériences sur les *Maisons des Semences Paysannes* existantes en France. Cette publication vient aujourd'hui rendre compte de ce travail afin de renforcer la mutualisation des expériences.

Le Réseau Semences Paysannes

› www.semencespaysannes.org

Le Réseau Semences Paysannes (RSP) regroupe depuis 2003 une grande diversité de collectifs et de personnes qui font vivre les semences paysannes dans les champs, les vergers, les vignobles et les jardins, et qui participent à la consolidation des initiatives locales de maintien et de renouvellement de la biodiversité cultivée (syndicats paysans, artisans semenciers, groupements d'agriculture biologique et biodynamique, associations de jardiniers, organisations environnementales, citoyennes et de solidarité internationale, parc naturel... Voir liste des membres et carte ci-contre). Ce sont aujourd'hui plus de 77 organisations qui ont regroupé leurs moyens pour promouvoir et défendre la biodiversité cultivée et les savoir-faire associés.

→ Ce que propose le Réseau Semences Paysannes

1/ Se rencontrer et s'organiser collectivement pour développer les actions de terrain

- Mettre en réseau, coordonner, animer et consolider les initiatives favorisant la conservation et la gestion dynamique de la biodiversité cultivée dans les fermes et les jardins.
- Organiser des formations, des échanges paysans et des essais pratiques afin de faciliter la réappropriation des savoir-faire associés à la production de semences, à la culture et à la transformation des variétés paysannes ; de pérenniser les collections vivantes existantes et d'en développer de nouvelles.
- Mettre en place et promouvoir l'organisation collective sous forme de *Maisons des Semences Paysannes* (organisations collectives de gestion et de protection des semences paysannes) ; accompagner la mise en réseau et la structuration de ces modes d'organisations.
- Mettre en réseau au niveau européen et mondial : voyages d'études, échanges paysans, rencontres internationales...

2/ Communiquer pour être reconnus

- Animer des campagnes de communication et de plaidoyer, organiser ou participer à des conférences, séminaires, bourses de semences... pour rendre visible le développement des semences paysannes et sensibiliser l'opinion publique et les élus aux enjeux liés aux semences paysannes et à la biodiversité cultivée.
- Interpeller les autorités pour la reconnaissance juridique des pratiques paysannes de production et d'échange de semences.
- Éditer et diffuser des documents techniques ou permettant la compréhension des enjeux autour de la semence.

3/ Ouvrir les droits des paysans sur les semences

- Suivre les évolutions juridiques impactant les semences aux niveaux national et international, ainsi que les questions d'accès, de privatisation et de gestion des ressources génétiques.
- Mettre à disposition des paysans, associations de la société civile, juristes, scientifiques et élus des informations clés liées aux cadres réglementaires actuels ainsi qu'aux solutions législatives possibles visant à protéger la biodiversité cultivée et les droits des paysans.
- Renforcer leur expertise juridique et leurs capacités de plaidoyer dans l'objectif de peser sur les décisions politiques et législatives sur la biodiversité cultivée et les droits des paysans.
- Réaliser des actions de plaidoyer auprès des élus et des autorités compétentes.
- Initier et renforcer les réseaux internationaux visant à coordonner le développement des semences paysannes et les actions de plaidoyer.

4/ Participer à la reconnaissance scientifique des semences paysannes

- Valoriser les savoir-faire paysans et participer à des programmes de recherche français et européens sur la sélection participative de variétés adaptées aux agricultures paysanne, biologique et biodynamique, ou sur les méthodes de transformation artisanale des variétés paysannes.
- Valoriser les résultats de la recherche montrant la diversité génétique irremplaçable des variétés populations ainsi que les capacités d'adaptation et les qualités nutritionnelles qui en découlent.

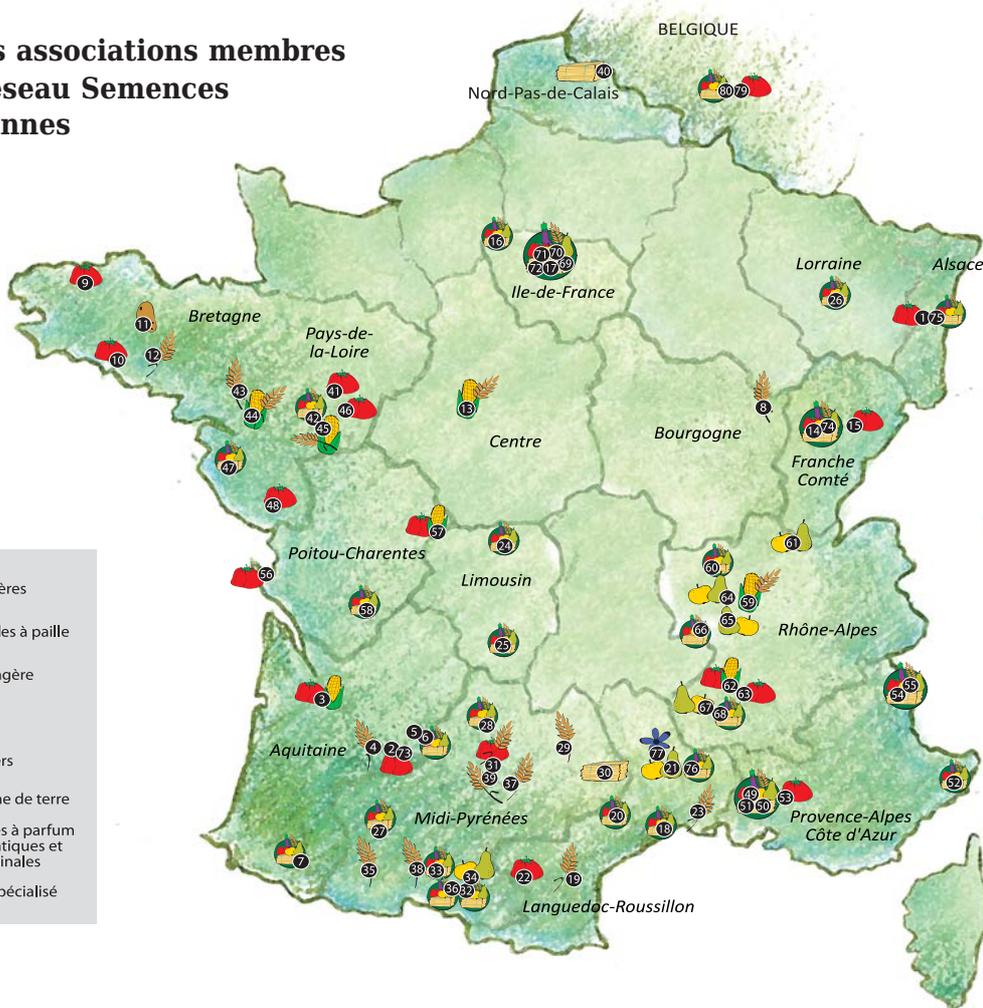
5/ Accompagner le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée

- Mobiliser des financements pour soutenir les initiatives locales de gestion dynamique de la biodiversité cultivée.
- Donner aux personnes et aux collectifs impliqués les moyens d'entretenir, maintenir et renouveler les collections vivantes.



Des sachets de blés paysans sur un stand

→ **Les associations membres
du Réseau Semences
Paysannes**



En Alsace

- Kerna ùn Sohma (1)

En Aquitaine

- Biau Germe (2)
- Bio d'Aquitaine (3)
- Centre d'Étude Terre d'Accueil des Blés (CETAB) (4)
- CIVAM Agrobio 47 (5)
- Confédération Paysanne d'Aquitaine (6)
- Faire et Savoirs (7)

En Bourgogne

- Graines de Noé (8)

En Bretagne

- Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne (APFLBB) (9)
- Kaol Kozh (10)
- Payzons Ferme (11)
- Triptolème (12)

En région Centre

- ARDEAR Centre (13)

En Franche-Comté

- Collectif pour une Franche-Comté sans OGM (14)
- Syndicat mixte du Musée des maisons Comtoises (15)

En Ile-de-france

- EPCC du Château de la Roche Guyon (16)

- Les Champs des Possibles (17)

En Languedoc-Roussillon

- BEDE (18)
- BioCivam 11 (19)
- Collectifs des Semeurs du Lodévois-Larzac (20)
- Fruits Oubliés (21)
- Graines del País (22)
- Syndicat Touselle (23)

En Limousin

- AgriNature (24)
- FRCIVAM Limousin (25)

En Lorraine

- L'or des graines (26)

En Midi-Pyrénées

- ADEAR du Gers (27)
- ADEAR du Lot (28)
- Association de Promotion de l'AB en Aveyron (APABA) (29)
- Association Vétérinaires/Éleveurs du Millavois (AVEM) (30)
- Bio 82 (31)
- CIVAM BIO 09 (32)
- ERABLES 31 (33)
- Fédération RENOVA (34)
- GAB 65 (35)
- Passe Graines (36)
- Pétiannelle (37)
- Terre en Vie (38)
- TREFLE (39)

En Nord-Pas-de-Calais

- ADEAR Nord-Pas-de-Calais (40)

En Pays-de-la-Loire

- Bio Loire Océan (41)
- CAB Pays de la Loire (42)
- DINOS (43)
- FDCIVAM 44 (44)
- GABB d'Anjou (45)
- Germinance (46)
- La Bascule (47)
- La Boîte à graine (48)

En PACA

- Bio Provence (49)
- Foll'Avoine (50)
- Groupement de Recherche en AB (GRAB) (51)
- La Plante Compagne (52)
- Le potager d'un Curieux (53)
- Parc Naturel Régional du Queyras (54)
- Producteurs de végétaux du Queyras (55)

En Poitou-Charentes

- Association L'oignon de St Turjan (56)
- Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes (57)
- MAB 16 (58)

En Rhône-Alpes

- ARDEAR Rhône-Alpes (59)

- Association Proposition réflexions pour l'environnement (60)
- Fruits et Nature en Revermont (61)
- Grain'Avenir (62)
- Jardin'envie (63)
- Les Croqueurs de Pommes des Balmes Dauphinoises (64)
- Les Croqueurs de Pommes du Jarez (65)
- Maison de la Semence de la Loire (66)
- Œil Dormant (67)
- Savoirs de Terroir (68)

Les associations nationales

- Amis de la terre (69)
- Confédération Paysanne (70)
- Fac Verte (71)
- Fédération Nationale des Agriculteurs Bio (FNAB) (72)
- Les Croqueurs de Carottes (73)
- Les Jardins de Cocagne (74)
- Mouvement d'Agriculture Bio-Dynamique (MABD) (75)
- Nature & Progrès (76)
- S.I.M.P.L.E.S. (77)

En Nouvelle-Calédonie

- Stop OGM Pacifique (78)

En Belgique

- Les Semailles (79)
- Nature & Progrès Belgique (80)

Une diversité d'organisations collectives

Cette publication rend compte d'un travail d'enquêtes réalisé auprès de 75 personnes, dans 11 régions de France, pour 35 collectifs reflétant la diversité des modes d'organisations collectives de gestion des semences, et travaillant avec différents types de plantes : potagères, fourragères, céréales à paille, maïs, fruitiers, vigne⁴. Ces collectifs ont développé des savoir-faire particuliers en fonction du contexte dans lequel ils évoluent, des plantes qu'ils cultivent (plantes annuelles, bisannuelles ou pérennes, avec des modes de reproduction différents, des possibilités de transformation diverses...) ; des contraintes ou des potentialités locales ; des besoins, envies ou objectifs du groupe, etc., qui ont abouti à des modes d'organisations collectives très variés.

La plupart de ces collectifs sont membres du RSP mais, pour des raisons logistiques et financières, tous les collectifs membres du RSP n'ont pas pu être enquêtés et présentés dans cette publication. Certains collectifs non présents ici sont déjà présentés dans d'autres publications du RSP ou de ses partenaires, notamment universitaires et chercheurs. D'autres demandent encore à l'être. Parmi les collectifs enquêtés, Agrobio Périgord est celui qui dispose du plus grand nombre de salariés et dont les activités sont le mieux documentées. Cette mine d'informations, gracieusement mise à disposition des auteurs de cette publication, a pu être largement exploitée et est en conséquence plus souvent citée en exemple que d'autres collectifs tout aussi actifs.

Sans chercher l'exhaustivité, l'objectif est ici de présenter les différentes organisations rencontrées, les problèmes soulevés, les questions associées, et les réponses trouvées localement. **Il n'y a pas de types reproductibles, de modes d'organisation clef en main, mais une diversité dont chacun pourra s'inspirer librement pour construire le mode d'organisation qui lui est propre.**

Une diversité de contextes

C'est la rencontre entre la diversité des personnes, des plantes et des environnements qui génère la diversité des collectifs. Cette partie aborde les éléments de contexte qui influencent le fonctionnement des organisations collectives de gestion des semences.

■ Les acteurs

Les collectifs enquêtés diffèrent d'abord par les membres qui les constituent. Certains sont constitués surtout de paysans, d'autres de jardiniers, certains accueillent des citoyens, d'autres intègrent des chercheurs ou des techniciens... aux multiples centres d'intérêt, points de vues, caractères, idéologies et motivations.

■ Les plantes

Les plantes autogames (ex : le blé) se reproduisent par auto-fécondation, alors que les plantes allogames (ex : le maïs) se reproduisent par fécondation croisée entre plantes différentes. En conséquence, la conservation de plusieurs variétés de maïs impose de les cultiver sur des parcelles suffisamment éloignées pour qu'elles ne se croisent pas. A l'inverse, plusieurs variétés de blés peuvent être cultivées sur une même parcelle sans se croiser. Il est donc possible d'organiser la conservation de différentes variétés de plantes autogames en "collections vivantes" sur une même parcelle, alors qu'il est impératif de répartir les variétés allogames dans l'espace afin de les isoler les unes par rapport aux autres.

Le cycle de vie des plantes et les modes de cultures jouent également un rôle important dans les choix d'organisation. Pour être cultivés, les arbres fruitiers ou la vigne sont par exemple reproduits le plus souvent par multiplication végétative et ont des cycles de vie beaucoup plus long, ce qui nécessite d'autres adaptations et d'autres savoir-faire. Les variétés de plantes bisannuelles (carottes,



© Bio Loire Océan

Bottes d'oignons issues des sélections de Bio Loire Océan

4. Chaque entretien de type semi-directif a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui a ensuite été analysé sous forme de mots-clefs décrivant l'organisation du collectif (origine, activités, acteurs, etc.). Les différents modes d'organisation, outils et pratiques observés sur le terrain ont ensuite été décrits activité par activité.

choux, betteraves) qui ne produisent des semences que la deuxième année sont également conservées selon d'autres méthodes.

■ Les motivations

Pourquoi former un groupe ? Échanger des savoirs et savoir-faire, se répartir ou mutualiser certaines activités, participer à des programmes de recherche, acquérir du matériel spécifique, soulager le(s) initiateur(s) (souvent les piliers du groupe), se donner les moyens d'aller plus loin dans le travail de conservation ou de gestion dynamique des variétés, sélectionner de nouvelles variétés adaptées localement, communiquer, etc.

La plupart des groupes trouvent leur origine autour d'un ou de plusieurs initiateurs dont les objectifs, et la capacité de partager vont naturellement caractériser l'esprit du groupe. Les rencontres de praticiens, les visites de collections, et les partages de savoir-faire régulièrement organisés au sein du RSP ont souvent été des éléments déclencheurs pour des individus qui ont pu apprécier l'intérêt et l'efficacité d'un travail collectif.

■ L'échelle d'action

La dissémination des membres du collectif sur son territoire d'action (local, régional, inter-régional) va aussi influencer son fonctionnement, par exemple pour la gestion de matériel en commun ou l'organisation de journées d'échanges (ex : **Triptolème**⁵). De la même façon, le nombre d'espèces gérées conditionne inévitablement certains choix de fonctionnement.

Enfin, certains collectifs se constituent au sein d'associations existantes, par exemple des groupes "semences" au

sein d'organisations d'agriculteurs biologiques ou d'associations de développement rural (ex : **Agrobio Périgord**, **ARDEAR Rhône-Alpes**, **BIO 82**, **FDCIVAM 44**, etc.). Ils bénéficient des moyens humains et techniques de la structure existante contrairement aux associations qui se constituent nouvellement et dont l'objet social est centré sur les semences (ex : **CETAB**, **Pétanielle**, etc.). Ces différences de contraintes ont des répercussions importantes sur l'organisation du groupe et son échelle d'action.

■ Les partenariats et les financements

Certains collectifs font le choix de ne pas embaucher d'animateur ou de technicien et organisent leur vie collective autour de rencontres périodiques liées au cycle de culture ou à des activités de transformation. D'autres souhaitent rapidement mettre en place une animation ou un soutien technique pour renforcer leur action. Le contexte politique local, les soutiens dont on dispose, les partenariats possibles influencent alors l'organisation du collectif.

La mise en réseau entre groupes voisins peut permettre de se répartir les rôles entre collectifs ou de mutualiser certaines activités (ex : **Bio Loire Océan** et **GABB Anjou** ; **GAB 65** et **Terre en Vie** ; **APFLBB** et **P.A.I.S.**, etc.). La mise en réseau au niveau national permet par ailleurs d'échanger des informations, des semences et des savoir-faire, de s'investir dans des programmes de recherche, de mettre en place des formations, etc. (ex : groupes thématiques du Réseau Semences Paysannes).

Les moyens financiers mobilisables dans la durée conditionnent également la possibilité d'embauche d'animateurs ou de techniciens, et donc le fonctionnement, l'animation, la gestion du collectif.

Description des modes d'organisations rencontrés

La diversité des organisations peut être décrite sous la forme d'une liste non exhaustive des activités mises en œuvre par les collectifs sur le terrain : il s'agit de proposer une grille de lecture permettant de décrire les "activités potentielles" d'une *Maison des Semences Paysannes* (voir encadré ci-dessous). Ces activités, pour la plupart interdépendantes, ne sont pas forcément mises en place au sein de chaque groupe et peuvent se développer et évoluer au fil du temps.

Activités potentielles d'une Maison des Semences Paysannes

1. Prospection, recherche de variétés anciennes ou locales.
2. Gestion dynamique des semences (conservation, sélection, expérimentation, multiplication, échanges de semences, stockage).
3. Échanges de savoirs et savoir-faire.
4. Valorisation des semences paysannes ou des produits qui en sont issus.
5. Communication / Sensibilisation.
6. Animation du collectif (gestion des moyens humains, matériels et financiers).

I. La prospection ou la recherche de variétés locales

Les variétés paysannes, autrefois présentes dans toutes les campagnes, ont périclité au début du siècle dernier : avec l'arrivée massive de variétés industrielles, et la mise en place de réglementations contraignantes, de nombreuses variétés ont été perdues ou menacées de disparition. Les paysans qui souhaitent aujourd'hui remettre en culture et développer les variétés paysannes doivent d'abord s'organiser pour les retrouver. Cette partie traite des différents moyens mobilisés par les groupes pour cela.

→ Définition

La prospection est comprise ici comme la recherche de variétés locales ou anciennes.

5. Pour rappel, les mots en orange renvoient vers le cahier central.

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

L'acquisition de ces variétés peut se faire à partir d'échanges auprès de paysans voisins, d'anciens, de jardiniers, par exemple à l'occasion de bourses de semences (Cf. *Échanges de semences*), ou bien auprès de centres spécialisés (comme les banques publiques de semences) ou bien encore auprès d'autres collectifs impliqués dans des activités de conservation et de remise en culture de variétés de pays. La mise en réseau entre les différents groupes à l'échelle nationale, voire internationale, (ex : rencontres du **Réseau Semences Paysannes** ou de la coordination européenne **Libérons La Diversité**)

favorise ces échanges entre groupes et facilite l'acquisition de variétés populations adaptées ou adaptables à différents terroirs. Les modifications climatiques élargissent en effet le champ des variétés intéressantes à

expérimenter en culture. Pour les plantes pérennes ou encore présentes à l'état sauvage comme les fruitiers, la vigne ou les fourragères, un travail de prospection/collecte dans la nature peut-être effectué localement (friches, cultures abandonnées, bords de routes...).

Les groupes prospectent souvent en utilisant plusieurs de ces moyens afin de constituer le stock initial de variétés sur lequel se base leurs activités.

Voir exemples ci-dessous.

▲ Exemples

Lancer des "appels à variétés locales"

L'association **Kaol Kozh**, en Bretagne, a choisi de lancer après sa création des appels à variétés locales auprès des paysans ou jardiniers de la région : elle a fait passer des petites annonces en ce sens dans les journaux locaux et elle communique sur le sujet sur les stands qu'elle tient dans les foires locales. Ceci lui a permis de récupérer certaines variétés locales qu'elle cultive aujourd'hui.

Rechercher des variétés à l'étranger

- Pour la mise en place de son programme d'expérimentation sur les variétés de maïs populations, l'association **Agrobio Périgord** a recherché des variétés jusqu'en Amérique du Sud (Guatemala, Brésil) ainsi qu'en Europe (Portugal, Espagne, Italie) ou dans le sud de la France. C'est essentiellement au cours de voyages d'études ou de rencontres qu'elle a pu se procurer ces différentes variétés.
- Le **GAB 65** a recherché des variétés anciennes de blés durs et de poulards en Italie dans le cadre de son projet de fabrication de pâtes artisanales. C'est au cours d'un voyage d'étude organisé par le RSP et l'association italienne Rete Semi Rurali que les paysans du GAB 65 ont pu ramener des variétés intéressantes pour la transformation, qu'ils ont ensuite testées pour les adapter à leurs terroirs (ex : variété Senatore Capelli ou diverses variétés de poulards).

Faire appel à des conservatoires ou des centres de ressources génétiques

- Certains se procurent également des variétés anciennes ou locales dans des centres de ressources génétiques, en France ou à l'étranger. Dans le cadre de son programme d'évaluation et de sélection de variétés potagères, le **CIVAM Agrobio 47** a par exemple fait des demandes auprès de conservatoires de semences en République Tchèque (Olomouc), pour les carottes, et en Angleterre (Warwick), pour les oignons. D'autres carottes, et toutes les laitues testées, ont été récupérées auprès de la **P.A.I.S.**
- D'autres groupes travaillant sur les céréales ont pu mettre en place leurs activités de conservation et de sélection paysanne à partir de variétés conservées au Centre de Ressources Génétiques des céréales à paille de Clermont-Ferrand. C'est notamment le cas du **CETAB** ou de **Graines de Noé**, et de leurs membres fondateurs, Jean-François Berthelot et Bernard Ronot, qui ont pu commencer leurs travaux à partir de ces variétés qu'ils ont ensuite conservées et sélectionnées au champ. Certains conservateurs sont heureux de donner des échantillons à des paysans, d'autres refusent et il faut alors passer par un chercheur ami.

Prospecter localement

- L'association **AVEM** a réalisé un travail de prospection pour rechercher des variétés locales ou endémiques de fourragères (sainfoins et luzernes notamment) adaptées aux conditions limitantes des causses de l'Aveyron. Les recherches et la caractérisation ont été effectuées en partenariat avec l'INRA de Toulouse.
- Toutes les associations fruitières rencontrées (**Croqueurs de pommes des Balmes-Dauphinoises**, **Croqueurs de pommes du Jarez**, **Mordus de la Pomme**, **RENOVA**) réalisent un travail pomologique de prospection, de caractérisation (description, identification), voire de recensement des variétés locales de fruitiers (**Mordus de la Pomme**, **RENOVA**) valorisé localement au sein de leurs associations.
- Le **Centre d'ampélographie Alpine Pierre Galet** organise la prospection dans des friches ou des vieilles vignes pour retrouver des cépages anciens locaux. Des sorties sont organisées avec des bénévoles pour rechercher des cépages intéressants. Un travail de caractérisation des variétés est ensuite réalisé en lien avec des ampélographes.

La coordination européenne Libérons la Diversité

La coordination européenne Libérons La Diversité (CE-LLD) est issue des Forums Libérons la diversité ! (LLD) qui se déroulent depuis 2005 chaque année dans un pays différent. Le collectif qui les a organisés a décidé en 2012 de se structurer en une association européenne formelle sans but lucratif enregistrée en Belgique. Cette association a pour objectif de multiplier les échanges et de coordonner les actions des réseaux nationaux européens des semences paysannes et de la diversité animale et celles des autres acteurs pour encourager, développer et promouvoir la gestion dynamique de la biodiversité agricole dans les fermes et les jardins. La première édition du forum LLD a eu lieu en 2005 en France, puis en 2006 en Espagne, en 2007 en Allemagne, en 2008 en Italie, en 2010 en Autriche, en 2011 en Hongrie, en 2012 en Ecosse, en 2013 en Suisse.



© RSP

Les participants des rencontres LLD de Bâle en septembre 2013

Les activités principales de CE-LLD s'articulent autour de :

- la promotion et le développement des semences paysannes et de la diversité animale dans les fermes et les jardins ;
- l'échange et la diffusion des savoirs et savoir-faire associés aux semences paysannes, à la diversité animale et à leur valorisation ;
- la collecte, la traduction et la diffusion des informations existantes ;
- la formation et l'inventaire ;
- l'expérimentation et la recherche ;
- la défense d'un cadre législatif favorable aux droits des agriculteurs ainsi qu'aux droits des jardiniers et des artisans semenciers sur la biodiversité agricole.

Quel avenir pour les centres de ressources génétiques et les conservatoires publics ?

Si l'accès aux échantillons conservés dans les centres de ressources génétiques et les conservatoires publics est aujourd'hui plus facile pour les paysans du RSP du fait de sa reconnaissance institutionnelle, plusieurs menaces pèsent sur ces ressources génétiques.

Le coût d'entretien de telles collections entraîne aujourd'hui une restructuration des banques de semences qui risque de conduire à la perte de nombreuses accessions⁶. Au-delà des nombreuses pertes dues à un manque généralisé de financement des équipements et du personnel consacrés à la conservation, la tendance est à la réalisation de "core collections", ou collections virtuelles, censées représenter la diversité d'une collection de référence de ressources génétiques : il s'agit de décrire dans des bases de données informatiques, après séquençage génétique, les gènes présents dans les accessions conservées. Cependant, par souci d'économie, les mêmes gènes ne seront pas conservés en double : de nombreuses accessions sont ainsi jetées avec toute la diversité épigénétique qu'elles constituent. Ceci est accentué par le fait que l'essentiel des financements est aujourd'hui centré sur ces activités de séquençage génétique, de numérisation, et de création de bases de données numériques. Par ailleurs, le désengagement des pouvoirs publics entraîne en parallèle une privatisation progressive de ces centres de ressources génétiques (favorisée par les "partenariats public-privé") ou les menace de disparition. Il est pourtant fondamental de garder publics ces centres pour garantir l'accès à tous ! Dans ce contexte, il est plus qu'urgent de récupérer des échantillons de ressources génétiques des banques de semences pour les remettre en culture avant qu'elles ne soient perdues ou devenues inaccessibles : c'est ce à quoi s'attellent les paysans, jardiniers, artisans semenciers, chercheurs, techniciens, au sein des *Maisons des Semences Paysannes*.

6. Accession est le nom donné à un lot de semences pour l'identifier lorsqu'il entre dans une banque de semences. Pour une même variété paysanne, plusieurs échantillons peuvent être collectés chez différents paysans ; ils constitueront alors autant d'accessions pour la banque de semences.

II. La gestion dynamique et collective de la biodiversité cultivée

La gestion dynamique consiste à cultiver des populations génétiquement hétérogènes en champs et à prélever, avec ou sans sélection, les plantes qui seront ressemées l'année suivante, tout en laissant les populations évoluer sous l'effet des différents mécanismes évolutifs : sélection naturelle, dérive génétique, mutation, migration et croisements spontanés. L'idée est que ce qui constitue l'environnement d'un champ cultivé (climat, pathogènes, plantes compagnes ou adventices, sol, pratiques culturelles, attentes des hommes...) évolue de façon continue, et qu'une ressource déconnectée de son environnement ne sera donc rapidement plus adaptée à ce milieu. La gestion dynamique permet l'adaptation continue des populations cultivées à leur environnement changeant, et contribue ainsi tout à la fois à l'évolution progressive de l'espèce et à sa différenciation en multiples populations adaptées localement. Il faut donc voir dans la gestion dynamique de la diversité génétique une toute autre approche que la conservation statique : on ne conserve pas des individus, des gènes ou des génotypes bien précis, mais un réservoir de variabilité génétique, un potentiel pour des évolutions futures ; on ne craint donc pas de perdre puisque l'on crée de la nouveauté à tout instant⁷. Lorsqu'on travaille avec des plants, des boutures, des greffes ou autres formes de multiplications végétatives, la gestion dynamique prend la forme de multiplications en "sélection massale"⁸, par opposition aux multiplications clonales⁹.

Les activités de maintien et de renouvellement des semences paysannes développées collectivement au sein des *Maisons des Semences Paysannes* relèvent de la gestion dynamique : conservation, multiplication, sélection, expérimentation, échanges de semences...

Utilité de la conservation dans un système de gestion dynamique ?

L'agriculture industrielle a chassé la diversité des champs et l'a rangée dans les chambres froides des conservatoires où elle ne peut plus évoluer et meurt lentement. Elle s'imagine pouvoir la reconstruire à sa guise en bricolant ses gènes comme s'il s'agissait d'un jeu de légos inertes. Il est donc important que les paysans se réapproprient toutes ces semences et leur permettent de vivre et d'évoluer dans leurs champs : non seulement pour eux, mais aussi pour que les générations futures puissent elles aussi disposer de cet immense héritage sans lequel elles ne pourront pas se nourrir.

1. La conservation des variétés paysannes

L'érosion de la biodiversité cultivée est une réalité et un risque pour la souveraineté et la sécurité alimentaires. Elle s'accroît au fur et à mesure que disparaissent les paysans avec leurs savoir-faire. Les banques de gènes réfrigérées existantes dans les instituts de recherche ne suffisent pas à sécuriser la conservation des semences. La conservation en champs est leur complément indispensable, seul à même d'assurer le renouvellement et l'adaptation constante des semences aux évolutions climatiques, techniques, sociales... Ce travail ne peut être réalisé qu'au niveau local. La diversité des organisations collectives et la mise en réseau de leurs expériences permet de conserver en vie un grand nombre de variétés et de savoir-faire mais elles restent fragiles car elles sont insuffisamment reconnues, reposent fortement sur du bénévolat, et ne bénéficient qu'à la marge d'aides publiques alors qu'elles effectuent une mission de service public.

→ Définition

La conservation¹⁰ réalisée par une *Maison des Semences Paysannes* est comprise comme l'action d'entretenir une population végétale donnée dans la durée, tout en cherchant à maintenir ses caractéristiques générales par un travail de sélection. Elle repose avant tout sur les observations faites le cultivateur : qualités agronomiques, gustatives, nutritionnelles, culturelles, morphologie, couleur, etc. A l'exception des plantes pérennes, cette conservation à la ferme ou dans les jardins, souvent appelée conservation *in situ* en opposition à la conservation *ex situ* des centres de ressources génétiques, s'effectue par la mise en culture annuelle (ou bis-annuelle) des variétés qui co-évoluent ainsi avec leur environnement.

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

■ Que conserver ?

La plupart des groupes conserve avant tout les variétés ayant un intérêt en production aujourd'hui, et celles qui leur semblent intéressantes pour demain dans la limite de leurs possibilités. Les choix relèvent ensuite de critères subjectifs dépendant des envies et sensibilités de chacun. Ces choix dépendent enfin du type de plantes puisqu'il est plus facile de s'organiser pour conserver un

7. Réseau Semences Paysannes, "Voyage autour des blés paysans", 2008, 124 pages

8. Multiplier un grand nombre d'individus différents

9. Multiplier la descendance d'un seul individu, appelé "tête de clone"

10. Le terme de "Conservation" ne fait pas l'unanimité car jugé trop limitatif : les paysans et jardiniers du RSP ne se voient pas comme des conservateurs. Ils sont acteurs du maintien et du renouvellement de la biodiversité cultivée, et participent à la gestion dynamique des semences paysannes.

nombre important de plantes autogames que de plantes allogames. Pour les potagères, par exemple, certains groupes choisissent de travailler sur un nombre limité d'espèces définies au préalable au sein du collectif, car la grande diversité des plantes potagères et l'allogamie de nombre d'entre elles ne leur permet pas de couvrir un nombre d'espèces trop élevé (ex : **Agrobio 47** mène un programme de sélection participative sur 4 espèces : melon, carotte, laitue, oignon).

■ Qui conserve ?

Ce sont essentiellement des paysans et des jardiniers qui sont impliqués dans la conservation des variétés paysannes. Les paysans n'ont pas toujours les moyens de tout mener de front et doivent donner la priorité à la production "commerciale". Les jardiniers amateurs peuvent alors être mobilisés pour conserver des variétés ayant un moindre intérêt en production aujourd'hui, comme le fait l'association

Pétanielle.

Des stagiaires (ex : **GABB Anjou**), des salariés d'associations (ex : **CETAB**, **Agrobio Périgord**) et des bénévoles sont également mobilisés pour mener ou organiser ces activités (ex : répartition des variétés à conserver, gestion et entretien des collections vivantes : implantation, suivi-évaluation, désherbage, récolte, battage, etc.).



Des céréales à paille cultivées en micro-parcelles

***In situ* / *ex situ*, limites et complémentarité de ces deux modes de conservation**

On parle de conservation *ex situ* pour les variétés conservées "hors sites" dans des centres de ressources génétiques ou des conservatoires. Si ce mode de conservation présente l'intérêt de pouvoir conserver des ressources génétiques sur une longue durée, son caractère statique ou "fixiste" (sélection éliminant toute diversité qui s'éloigne de la description initiale, échantillon restreint de grains conservés, auto-fécondation forcée, etc.) restreint la diversité génétique intra-variétale, et les temps de stockage longs entre deux phases de remise en culture ne permettent pas à la plante de co-évoluer avec son environnement (par exemple le Centre de Ressources Génétiques des céréales à paille de Clermont-Ferrand qui conserve plus de 30 000 accessions de céréales à paille ne peut en remettre en culture annuellement que 1700 : soit une moyenne de remise en culture tous les 18 ans au mieux... en attendant des échantillons de ces ressources génétiques sont conservées au froid positif et au froid négatif). Il en est de même des pépinières ou vergers conservatoires qui ne gardent souvent qu'un seul clone par variété. La conservation à la ferme ou dans les jardins (*in situ*) relève quant à elle de la gestion dynamique : les plantes sont multipliées en pollinisation libre et/ou en "sélection massale" et remises en culture plus régulièrement (le plus souvent chaque année pour les plantes annuelles, plus irrégulièrement en cas de stockage d'une partie des variétés en conservation d'une année sur l'autre), dans les conditions de la ferme, ce qui leur permet de co-évoluer avec leur environnement et les rend plus adaptables à la diversité des terroirs et aux changements climatiques. De plus, cultivées sur des terroirs différents, elles subissent des pressions de sélection diverses qui favorisent la diversité intra-variétale. Il s'agit bien d'une gestion dynamique qui renouvelle la biodiversité. Ces deux modes de conservation sont complémentaires : l'*ex situ* permet de sauvegarder sur du long terme une grande quantité d'accessions et l'*in situ* permet de faire vivre ces variétés et favorise leur adaptabilité aux conditions de culture et de climat d'aujourd'hui et de demain.

■ Modalités d'organisation de la conservation

L'organisation collective de la conservation peut porter sur différents aspects : répartition des variétés dans l'espace ou dans le temps, mise en place et entretien de collections vivantes, définition des critères de

conservation, récolte, etc. Certains groupes n'organisent pas la conservation collectivement, mais le travail mené à l'échelle individuelle par certains membres enrichit généralement considérablement les travaux du groupe (ex : sélection). *Voir exemples ci-après.*

▲ Exemples (1/2)

Mettre en place et entretenir des collections vivantes

Certains collectifs mettent en place et entretiennent des collections vivantes dans lesquelles des variétés paysannes sont cultivées côte-à-côte en micro-parcelles. Quand il s'agit de plantes autogames ou de plantes pérennes, ces collections peuvent avoir un rôle central dans les activités de conservation de l'association (ex : vergers conservatoires des **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** ou collection vivante du **CETAB**). Ces collections peuvent être le lieu unique concentrant les activités de conservation de l'association ou une sécurité en plus de la répartition des variétés chez les agriculteurs ou jardiniers partenaires (ex : **Pétanielle**). Elles peuvent également avoir d'autres rôles que celui de conservatoires : un rôle de plateforme quand elles sont le lieu de suivi-évaluation des variétés ou d'expérimentations (suivi de croisements, test d'itinéraires techniques différents, notations des caractéristiques des variétés...) ; un rôle de vitrine quand elles sont le lieu de portes ouvertes ou de visites techniques ; un rôle de pré-multiplication parfois pour les plantes autogames. Par exemple, la collection de céréales à paille du **CETAB** cumule les rôles de plateforme, conservatoire et vitrine, celle de **TREFLE** ceux de conservatoire et de vitrine, celle d'**Agrobio Périgord** de plateforme et de vitrine. De même, les vergers conservatoires entretenus par les **Croqueurs de Pommes des Balmes Dauphinoises** cumulent les rôles de conservatoire, de vitrine, et de plateforme.

Par ailleurs, certains groupes choisissent par commodité (charge de travail, répartition géographique, contraintes matérielles ou de surface, etc.) de diviser ces collections en des collections de plus petite taille (ex : **Pétanielle** qui, en plus de répartir les variétés chez les praticiens, entretient plusieurs collections de taille moyenne chez différents membres de l'association), ou organisent la circulation de leur collection d'un producteur à un autre (ex : **CETAB** ou **Pétanielle**).

Ces collections sont entretenues soit individuellement par le(s) paysan(s) qui les accueillent (ex : **ARDEAR Rhône-Alpes**) soit collectivement par un groupe de bénévoles (ex : **Croqueurs de Pommes des Balmes Dauphinoises**), avec parfois l'aide de stagiaires ou de salariés (cf. *Qui conserve ?*).

Les collections peuvent être implantées chez les paysans ou jardiniers du groupe, chez un partenaire (coopérative, lycée agricole, centre de recherche, terrain mis à disposition par une collectivité, etc.), ou chez des particuliers. Leur gestion et leur pérennité peut dépendre de leur lieu d'implantation.

Le cas particulier des plantes pérennes. La question de la maîtrise foncière se pose particulièrement pour les vergers conservatoires : certaines des associations fruitières rencontrées ont été confrontées à l'arrachage de vergers conservatoires lors de changements de propriétaires (ex : **Mordus de la Pomme**).

Par ailleurs, outre les vergers conservatoires, certains groupes travaillant sur les fruitiers peuvent également entretenir des arbres *in situ* chez des particuliers (ex : **RENOVA** qui rénove, entretient et réhabilite d'anciens vergers chez des particuliers).

A suivre P.15

Développer une gestion ex situ décentralisée ?

La conservation *ex situ* est aujourd'hui centralisée dans de grandes banques de gènes accessibles surtout aux sélectionneurs. Les *Maisons des Semences Paysannes* offrent aujourd'hui une possibilité de décentralisation de ce travail. Certains collectifs organisent aussi une conservation "à plus long terme". Il s'agit alors pour les paysans ou les jardiniers de conserver au froid ou suivant d'autres méthodes moins technologiques (sans oxygène, ni humidité, vergers ou pépinières conservatoires au terroir) une partie des accessions qu'ils ne peuvent remettre en culture immédiatement faute de moyens (nombre de paysans impliqués, surfaces disponibles...). Ce travail est fait en complément de la gestion dynamique *in situ* dans les champs et les jardins. Les accessions ainsi conservées à proximité des paysans, et par les paysans eux-mêmes, sont beaucoup plus accessibles et de ce fait beaucoup plus souvent remises en culture par les paysans. A la différence de l'*ex situ* classique, ce sont les paysans qui prennent en charge le travail de conservation *ex situ* décentralisée (ex : **P.A.I.S.**). La conservation de mêmes échantillons dans un grand nombre de ces conservatoires "de terroir" est la meilleure garantie contre leur disparition accidentelle. Les évolutions différenciées qui peuvent apparaître d'un conservatoire à l'autre sont une magnifique opportunité d'augmentation de la diversité, contrairement aux conservations "à l'identique" qui accélèrent nécessairement l'érosion génétique.



Ensachage après battage et vannage lors d'une Fête des battages organisée par Pétanielle

▲ Exemples (2/2)

Répartir les variétés dans l'espace...

Certains groupes organisent la conservation des variétés qu'ils gèrent en les répartissant dans l'espace. C'est souvent le cas pour les plantes allogames (ex : maïs, choux, etc.) du fait de la nécessité d'isolement des variétés en conservation pour éviter les croisements. Par exemple, **Agrobio Périgord** organise la conservation d'une centaine de variétés de maïs population en les répartissant chez les agriculteurs partenaires de leur Maison de la Semence (350 agriculteurs à ce jour). Il en est de même pour l'association **Cultivons la Biodiversité en Poitou-Charentes (CBD)**.

Par ailleurs, **Pétanielle**, qui travaille essentiellement sur des céréales à paille autogames, fait de même en organisant la répartition d'une cinquantaine de variétés de céréales à paille autogames au sein d'un réseau varié constitué essentiellement de jardiniers amateurs. L'objectif est ici de se répartir la charge de travail liée à la mise en culture annuelle et au suivi-évaluation de ces variétés, mais aussi de sécuriser le travail de conservation en multipliant les lieux où sont cultivées les variétés pour assurer leur sauvegarde en cas d'aléa sur une parcelle. La répartition des variétés sur différents terroirs leur permet également d'augmenter le potentiel de diversité de la variété.

La récolte et/ou le battage peuvent être organisés collectivement, à l'occasion de journées collectives qui soudent le groupe. **Triptolème** organise par exemple chaque année une "Fête des battages" au cours de laquelle les céréales sont battues collectivement. Cette fête conclut un mois de "caravane des battages" avec déplacement de la moissonneuse d'essais chez les membres de l'association et journées de moissons collectives à la main. D'autres groupes organisent également des journées de battages en commun (ex : **Pétanielle**, **ARDEAR Rhône-Alpes**, **CETAB**, **Graines de Noé**, **Kerna à Sohma**).

... ou dans le temps

Les collectifs rencontrés alternent parfois, sur de courtes périodes, entre culture (*in situ*) et stockage (*ex situ*) lorsque leur collection est trop importante, ou utilisent ces deux pratiques en parallèle pour assurer la sauvegarde de la variété en cas de problème en culture.

Pour les plantes annuelles ou bisannuelles, il est possible d'alléger le travail de remise en culture annuelle des variétés en stockant certaines d'entre elles au frais d'une année sur l'autre (ex : certains paysans du **CETAB** ou de l'**ARDEAR Rhône-Alpes**).

Par ailleurs, comme évoqué dans l'**encadré** ci-contre, certains groupes qui travaillent avec des collections importantes n'ont parfois pas les moyens de remettre en culture annuellement la totalité des variétés conservées. On peut citer l'exemple de la **P.A.I.S.** qui a réalisé un travail d'évaluation sur plusieurs centaines de potagères de différentes espèces. Les semences de ces variétés sont aujourd'hui stockées en sachets à température ambiante ou au congélateur pour les plus fragiles, et ne sont remises en culture qu'aléatoirement en fonction des moyens disponibles, en privilégiant les variétés identifiées comme ayant un intérêt pour les producteurs.

2. La multiplication des semences

→ Définition

La multiplication est l'action de reproduire au cours d'un cycle de culture une quantité de semences d'une population végétale donnée afin de pouvoir la cultiver à nouveau l'année suivante. Une étape de "pré-multiplication" pour les plantes annuelles est parfois nécessaire pour faire la transition entre une quantité de semences restreinte gérée manuellement et une quantité qui peut être gérée avec les outils mécaniques de la ferme.

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

L'organisation de la multiplication des semences au sein d'une *Maison des Semences Paysannes* peut avoir différents objectifs : diffusion, conservation, renouvellement de la diversité, réalisation d'une sélection sur une plus large base, production... La plupart des collectifs se répartissent les variétés en multiplication, d'autres font appel à des partenaires pour multiplier et diffuser les plantes qu'ils conservent. Pour les plantes autogames, le travail réalisé sur les plateformes ou collections vivantes,



Des membres de l'AVEM discutent autour de semences prairiales

sert parfois aussi la multiplication (cf. Conservation des variétés paysannes).

Les exemples ci-contre montrent qu'il est parfois nécessaire que certains cultivateurs se spécialisent un peu plus dans la multiplication de semences. Soit pour une production commerciale : c'est le cas des artisans semenciers qui sont spécialisés dans la production de semences qu'ils vendent à des utilisateurs extérieurs à leur collectif, jardiniers ou maraîchers. Soit pour la gestion dynamique et l'utilisation au sein d'un même collectif : c'est par exemple le cas de **Kaol Kozh** confronté à la multiplication de variétés très allogames¹¹ qui doivent être suffisamment isolées de tout champ de production d'autres variétés. C'est pourquoi ce travail est réparti

Qualité et suivi sanitaire des lots de semences

S'organiser collectivement pour multiplier des semences impose une réflexion sur les questions sanitaires. Multiplier pour soi ou pour d'autres n'implique pas forcément les mêmes exigences en terme de qualité sanitaire.

Les artisans semenciers, qui produisent et vendent des semences commerciales, sont bien sûr soumis aux réglementations en vigueur et réalisent un certain nombre de tests en interne pour contrôler le taux de germination, la pureté spécifique et variétale et la qualité sanitaire de leurs semences. Ils veillent également à stocker leurs semences dans des conditions optimales pour éviter les problèmes sanitaires (ex : pièce à humidité contrôlée...). Ils sont contrôlés par le GNIS et la répression des fraudes pour pouvoir mettre leur production sur le marché.

Les groupes qui organisent collectivement la multiplication ou le stockage de semences qui ne sont pas destinées à être commercialisées n'ont aucune obligation sur la qualité commerciale des semences, mais doivent respecter la réglementation sanitaire sur les "organismes de quarantaine" (à éradication obligatoire), qui ne concerne qu'un nombre limité d'espèces. Pour le reste, ils co-construisent leurs propres règles pour une bonne qualité des semences : certains mettent en place un système de contrôles en interne, d'autres des programmes de formations ou d'échanges de savoir-faire sur les questions de maîtrise sanitaire et de qualité des semences (notion de "bonnes pratiques"). D'autres encore font les deux comme **Agrobio Périgord** qui soumet les lots à un certain nombre de tests en interne : tests de germination, analyse de détection OGM, analyses technologiques... et qui réalise un travail d'expérimentation sur les techniques de stockage pour pouvoir transmettre les savoir-faire acquis aux agriculteurs partenaires du programme.

Il faut noter que les méthodes biologiques et paysannes de maîtrise des risques peinent à se faire reconnaître. Ces méthodes, qui diffèrent de la stérilisation chimique généralisée des semences que tend à imposer la réglementation, sont basées sur une bonne connaissance de la biologie des plantes, de l'agronomie et des produits naturels (ex : vinaigre, huiles essentielles, eau chaude...). Elles sont respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs. Plusieurs programmes de recherche visent à développer les techniques permettant de maîtriser naturellement et efficacement les maladies et pathogènes (ex : carie du blé, ergot des céréales, charbon du maïs, grasse du haricot, etc.). Cette question nécessite une ré-acquisition de savoirs et de savoir-faire, mais ces sujets n'attirent malheureusement pas suffisamment les institutions de recherche publique qui misent plutôt sur l'éradication des pathogènes et les biotechnologies. La mise en réseau des expériences et résultats des différents groupes semble essentielle pour développer les savoir-faire en matière de qualité des semences, notamment pour ce qui concerne leur stockage (voir Stockage des semences et Échanges de savoirs et savoir-faire).

▲ Exemples

Se répartir les variétés en multiplication

C'est le cas de la majorité des collectifs :

- **Kaol Kozh** organise la multiplication de variétés bretonnes de potagères dans un objectif de conservation et de production. Ses membres évaluent un an à l'avance leurs besoins en semences et l'association délègue le travail de multiplication à certains d'entre eux. Les semences produites sont ensuite distribuées aux adhérents demandeurs.
- **Pétanielle** organise la multiplication de céréales à paille au sein d'un réseau varié d'acteurs composé principalement de jardiniers amateurs. Les variétés sont multipliées en micro-parcelles et chaque jardinier possède une ou plusieurs variété(s) en multiplication. Les micro-parcelles sont fauchées à la main et un battage collectif est organisé chaque année lors duquel toutes les semences d'une même variété sont mélangées. C'est le résultat de ce brassage qui est distribué aux personnes qui assureront la multiplication l'année suivante, jusqu'à ce que les quantités obtenues soient suffisantes pour être utilisées sur des surfaces mécanisables avec les engins de la ferme.
- Dans le cadre de ses activités de conservation, **Agrobio Périgord** organise la multiplication de variétés de maïs populations en confiant chaque année de petites quantités de semences (de quoi emblaver 1000 à 5000 m²) aux agriculteurs partenaires volontaires pour multiplier ces variétés sur des parcelles isolées. Une partie des semences récoltées est retournée à l'association qui pourra soit la stocker pour la conserver dans la durée, soit la distribuer à de nouveaux agriculteurs partenaires pour la multiplication, l'expérimentation et/ou la sélection.
- Les artisans semenciers rencontrés organisent en interne la multiplication des variétés commercialisées au sein de leur catalogue. Par exemple, le GIE du **Biau Germe** répartit le travail de multiplication des 500 variétés de potagères et fleurs présentes à son catalogue sur les 10 fermes qu'il rassemble. La répartition des cultures se fait en amont en fonction des besoins et selon un système de cotation des cultures, défini en fonction du temps de travail, de la difficulté de la culture et du volume. L'EURL **Germinance** organise quant à elle la multiplication au sein de son réseau composé d'une trentaine de producteurs, via des contrats de multiplication. La répartition des variétés est faite en fonction de la difficulté de la culture et des risques de croisements, du temps nécessaire, du taux de rémunération afin d'avoir un équilibre entre la charge de travail et la rémunération.
- L'**AVEM** organise la multiplication de populations de fourragères dans un objectif de sélection d'une population diversifiée ayant un fort potentiel d'adaptabilité et de résistance aux aléas climatiques. Diverses populations paysannes sont multipliées par les éleveurs dans différents systèmes. La multiplication est faite en mélange luzerne/sainfoin/dactyle, afin de sélectionner sur la capacité à pousser en mélange. Les populations reconnues comme intéressantes sont ensuite mélangées au sein de la population mère. L'objectif n'est pas d'avoir une variété fixée faisant un bon rendement, mais un mélange dans le lequel il y aura toujours des individus adaptés qui résisteront aux aléas pour ainsi assurer la production dans tous les contextes.

Créer des partenariats

L'association des **Croqueurs de Pommes des Balmes Dauphinoises** organise la multiplication de variétés paysannes de fruitiers pour les diffuser auprès des professionnels et du grand-public, via un partenariat avec un pépiniériste.

entre divers membres de l'association ayant la motivation, le savoir-faire, la surface et les outils nécessaires pour le réaliser dans de bonnes conditions. Dans d'autres collectifs par contre, comme l'**AVEM**, chacun participe à la multiplication de la population mère et d'une population adaptée à son contexte dans l'objectif d'éviter la différenciation entre utilisateurs et consommateurs de semences et d'impliquer chacun dans l'autoproduction de semences afin de maintenir ou renforcer l'autonomie de leur ferme et la dynamique collective.

11. *L'allogamie correspond à la fécondation croisée (ou interfécondation) entre deux individus distincts. Cette notion s'oppose à celle d'autogamie, où les gamètes femelles sont fécondés par les gamètes mâles provenant d'un même individu (une fleur hermaphrodite effectuant une autopolinisation par exemple). Certaines plantes comme le maïs sont dites "allogames" parce qu'elles supportent mal l'auto-fécondation qui produit une descendance très chétive. Ses feuilles sont disposées de manière à isoler la fleur femelle de l'émission de pollen de la même plante et à favoriser sa fécondation par le pollen des plantes voisines. D'où l'impossibilité de conserver une même variété si elle est multipliée au milieu d'autres variétés qui vont la féconder.*

Traçabilité bio / non bio

Pour la multiplication comme pour la conservation ou le stockage, quand il y a diffusion de semences émanant d'une *Maison des Semences Paysannes*, se pose la question pour les utilisateurs certifiés en agriculture biologique (AB) de la traçabilité des lots de semences. En effet, les paysans en AB doivent conserver la preuve que les semences qu'ils utilisent ont bien été multipliées en AB. Assurer une traçabilité stricte des lots de semences et fournir des certificats aux agriculteurs bio demandeurs, permet de satisfaire ces exigences. Par contre, un jardinier qui utilise les méthodes de production bio mais qui n'est pas certifié ne pourra pas multiplier des semences pour un producteur bio.

3. La sélection paysanne et les recherches participatives

Les paysans et les jardiniers sont des expérimentateurs par essence, confrontés en permanence à la diversité et l'instabilité du végétal vivant dans un environnement en perpétuelle évolution. La sélection opérée par le paysan dans son champ est un acte de recherche, dont les résultats s'observent dans le temps.

→ Définition

Produire ses semences implique d'exercer une pression de sélection sur les plantes cultivées : l'évolution de ces plantes dépendra d'abord des conditions de culture et du terroir, ensuite de la manière dont les semences pour l'année suivante sont choisies ou sélectionnées. Les espèces végétales que nous consommons aujourd'hui sont toutes issues de plusieurs millénaires de démarches paysannes d'observation et d'essais, de sélections, qui ont toujours eu pour objet de faire évoluer les populations végétales pour les adapter aux terroirs et aux besoins du paysan (objectif de production ou de transformation, goûts, etc.). Cette action qui consiste à choisir (sélection positive) ou écarter (sélection négative) un certain nombre d'individus différents d'une même population végétale -au cours du processus de production, au moment de la récolte ou après récolte- afin de la faire évoluer selon des critères donnés, est appelée **sélection massale**.

Cette partie portera uniquement sur les méthodes de sélection dites paysannes, méthodes de sélection non transgressives de la cellule végétale et à la portée des paysans (pressions de sélection naturelle, sélection massale, croisements manuels, etc.). Seront développées également dans cette partie les autres activités expérimentales qui peuvent être mises en place au sein d'une *Maison des Semences Paysannes*. Ces démarches ou recherches collectives consistent à tester des méthodes ou des techniques de culture, de gestion, de sélection des semences, ou de transformation des produits (pratiques culturelles, critères de sélection, mélanges variétaux, croisements, techniques de conservation ou de stockage des semences, méthodes de triage, etc.), et à étudier les caractéristiques des variétés cultivées dans le but d'acquérir des connaissances et de développer des savoir-faire.

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

Les programmes d'expérimentation collectifs sont souvent le fruit de la rencontre d'expérimentations individuelles, que ce soit en matière de technique culturale, de sélection, de triage ou de transformation. Les variétés paysannes sont nées des envies de paysans de choisir certaines plantes pour les reproduire, d'en croiser certaines et de les confier à d'autres paysans (*voir exemples développés plus loin*).



Discussion autour des critères de sélection de carottes à Bio Loire Océan

■ Modalités d'organisation à l'échelle collective

Les programmes d'expérimentation organisés au sein des groupes enquêtés portent sur 3 principales thématiques : expérimentations agronomiques (itinéraires techniques, pratiques culturales, mélanges variétaux), pratiques de sélection (ex : croisements) et transformation (méthodes de transformation). Ces activités peuvent être développées au sein du collectif ou en partenariat avec des équipes de recherche et/ou avec d'autres groupes ou structures indépendantes (ex : **L'ARDEAR Rhône-Alpes** travaille avec une technicienne semences indépendante qui accompagne les producteurs dans des démarches de sélection massale de maïs population).

Les paysans sont au cœur de ces activités : ils ne sont pas des objets de recherche mais les collaborateurs à part entière de ces programmes d'expérimentation. Cette recherche collaborative (*voir encadré p.19*) peut inclure, outre des paysans et des chercheurs, des membres de la société civile (par exemple des consommateurs impliqués via des sessions de dégustation et d'évaluation des produits sur des critères organoleptiques ou gustatifs, ex : **Bio Loire Océan**, Nature & Progrès Île de France), et des partenaires d'aval (par exemple des distributeurs ou des metteurs en marché intéressés pour commercialiser des produits différents dans leurs circuits de vente, ex : **Agrobio 47** ; **APFLBB**).

La mise en place de tels programmes a favorisé la structuration de certains groupes locaux en leur donnant un cadre juridique pour les échanges de semences (sous convention d'expérimentation) et en leur fournissant les moyens de recruter un animateur/technicien pour le suivi de ces programmes et l'animation du collectif (ex : **APFLBB**, **AVEM**, **CETAB**, **Triptolème**, etc.). Ces travaux en partenariat avec des chercheurs participent également à la reconnaissance scientifique, institutionnelle et juridique des semences paysannes, en démontrant par exemple l'influence de la sélection paysanne sur l'élargissement de la diversité génétique des populations cultivées

12. THOMAS M. et al. "On-farm dynamic management of genetic diversity: the impact of seed diffusions and seed saving practices on a population-variety of bread wheat", *Evolutionary Applications*, 2012, pp. 779-795.

13. www.semencespaysannes.org/farm_seed_opportunities_343.php

La recherche participative, un partenariat entre paysans et chercheurs

La recherche participative, qu'il s'agisse de programmes de sélection participative ou d'autres thématiques de recherche liées aux plantes cultivées, relève d'un partenariat entre paysans et chercheurs. Elle replace le paysan au centre, lui reconnaissant un rôle actif dans le travail d'expérimentation réalisé sur les plantes qu'il cultive. Elle peut également faire intervenir d'autres acteurs (consommateur, transformateur, distributeur, technicien, etc.), d'où la notion de "participatif".

La partie technique et/ou scientifique permet d'apporter un cadre (protocole, fiches d'observation, notations, analyses...) et de mieux partager le retour d'expérience des agriculteurs. La construction collective des protocoles permet de prendre en compte et de faire ressortir les besoins, avis et critères des paysans. La capitalisation des informations se fait de manière conjointe, avec des points de vue différents, mais complémentaires. Le maillon intermédiaire étant constitué par les animateurs-techniciens des groupes impliqués dans de tels programmes, qui font le lien et retranscrivent les informations de l'un à l'autre, et animent souvent plus globalement ces programmes en lien avec les chercheurs (ex : **ProABiodiv**, **PaysBlé** voir p.24).

Cette interaction d'acteurs est très favorable à la diffusion des savoirs et savoir-faire même s'il n'est pas toujours facile d'articuler des besoins et contraintes différents, notamment l'approche parfois quantitative de la recherche qui s'oppose aux informations parfois plus qualitatives des paysans. Par ailleurs, les groupes sont souvent confrontés à certaines difficultés pour s'insérer dans des programmes de recherche dont les formats pré-définis ignorent les méthodologies participatives (pas de prise en compte du temps nécessaire à une réelle co-construction, utilisation privilégiée de l'anglais, etc.). Les paysans et les autres intervenants non scientifiques ne font pas seulement acte de participation mais sont de réels collaborateurs, c'est pourquoi le terme "recherche collaborative" commence à être préféré. Les succès de cette recherche collaborative expérimentée depuis une dizaine d'années au sein du RSP devraient permettre à l'avenir d'intervenir dans la programmation de la recherche pour faire prendre en compte ces critères.

(ex : les travaux menés par Isabelle Goldringer et Mathieu Thomas de l'INRA du Moulon¹², le programme Farm Seed Opportunities¹³).

Les exemples qui suivent donnent un aperçu de la diversité des démarches de recherche et de sélection paysanne. Elles sont classées en 3 parties :

- 1/ Caractérisation, suivi-évaluation des variétés paysannes ;
- 2/ Sélections de nouvelles populations ;
- 3/ Autres démarches expérimentales.

1/ Caractérisation, suivi-évaluation des variétés paysannes

Nombre de paysans, techniciens, chercheurs et citoyens participent à l'étude des caractéristiques des variétés paysannes par leur observation, leur suivi dans le temps. Par le remplissage de fiches de notations, le suivi des variétés en plein champ ou sur des plateformes expérimentales, ils apprennent à mieux les connaître et capitalisent des références concernant le comportement de ces plantes dans différents terroirs ou vis-à-vis de certaines pratiques. Par exemple, les plateformes d'expérimentation entretenues par le **CETAB**, **Graines de Noé**, **Agrobio Périgord**, **GABB Anjou**... sont des lieux d'évaluation et de comparaison de centaines de variétés sur lesquelles travaillent des groupes. Sur ces plateformes ont lieu les observations et notations concernant les caractéristiques des variétés (vigueur, homogénéité, hauteur, maladies, poids de mille grains, analyse technologique, précocité...) et sont menés différents essais (essais de densité de semis, comparaison de populations

avec ou sans sélection...). Le suivi se fait également dans les champs des paysans dans le cadre d'un "suivi plein champs participatif" : les agriculteurs effectuent des notations et les techniciens des associations réalisent un suivi au champ.

Cette étape de caractérisation des variétés est aussi souvent une étape préalable à la mise en place de programmes de sélection ou d'expérimentation participatifs (ex : **CETAB**, **P.A.I.S.** ou **Triptolème** qui réalisent une étape de pré-évaluation de ressources génétiques avant sélection, multiplication et/ou mise à disposition de variétés intéressantes).



Visite d'essais réalisés sur des variétés paysannes de tomates

2/ Sélections de nouvelles populations

Les paysans mettent en place au sein des *Maisons des Semences Paysannes* des démarches de sélection paysanne, pour faire évoluer les plantes qu'ils cultivent selon des critères donnés. Les programmes de sélection qui en découlent sont le cœur d'activité de nombreux groupes.

Les critères de sélection sont divers (critères agronomiques : résistance aux maladies, à la verse, précocité..., critères de productivité, critères visuels ou gustatifs, etc.) et peuvent être très personnels. Ils peuvent varier également en fonction des circuits de commercialisation (circuits courts/circuits longs, ex : sélection de choux fleurs ayant une période de récolte étalée pour une commercialisation en circuit court, ou au contraire sélection pour une arrivée à maturité homogène et un raccourcissement de la période de récolte pour une commercialisation en circuit long), des objectifs de transformation (ex : sélection de variétés céréalières en fonction de leurs qualités pour les fabrications artisanales de pain, de pâtes ou de bière, de variétés de fruits pour le jus, etc.), des conditions pédo-climatiques (adaptabilité aux terroirs) ou de cultures (recherche de rusticité), des envies, des besoins, etc. Dans le cadre de programmes participatifs, les critères de sélection sont discutés et définis collectivement (ex : **Bio Loire Océan**).

La question de la diversité génétique intra-variétale au sein des populations paysannes

Le type de sélection réalisé va soit resserrer, soit élargir la diversité génétique au sein des populations cultivées. Il en est de même des expérimentations, croisements ou mélanges réalisés. La sélection conservatrice a plutôt tendance à maintenir ou à resserrer la diversité intra-variétale. Au contraire, une sélection évolutive, ainsi que les mélanges variétaux ou les croisements, sont des moyens d'augmenter la diversité génétique au sein des populations paysannes et de favoriser l'adaptation aux conditions de culture.

La transmission des savoirs et savoir-faire est importante en terme de sélection des semences à conserver pour l'année suivante pour ne pas perdre trop de diversité génétique intra-variétale. Par exemple, pour le maïs, pour éviter d'avoir une consanguinité trop forte, il est nécessaire d'assurer la conservation d'une variété avec au moins 600 épis. En dessous de 250 épis, la consanguinité constatée est trop forte et la variété risque de dégénérer. Ces seuils ont été transmis par les paysans brésiliens aux paysans français lors d'un voyage technique organisé en 2004 à l'initiative d'**Agrobio Périgord**/Bio d'Aquitaine¹⁴ et du **RSP**.

On distingue la "sélection conservatrice" de la "sélection évolutive" :

→ Les critères de la sélection conservatrice sont orientés vers le maintien des caractéristiques générales de la population. On va ainsi choisir de conserver les individus conformes à une description donnée de la variété. Par exemple, certains artisans-semenciers membres des Croqueurs de carottes (ex : **Germinance**, **Biau Germe**) sont mainteneurs officiels de certaines variétés et réalisent pour cela une sélection conservatrice afin de maintenir les caractéristiques conformes à leur description officielle. Le **CRRG Nord-Pas-de-Calais**, centre de ressources génétiques et conservatoire, réalise le même travail sur les potagères qu'il conserve. De même, Bernard Ronot, fondateur de **Graines de Noé**, sélectionne chaque année un nombre restreint d'épis, correspondant à la description de la variété, qu'il remet en culture l'année suivante. Il réalise ainsi lui aussi une sélection conservatrice sur des variétés de céréales à paille qu'il conserve.

Sélection évolutive et conservatrice peuvent se succéder dans le temps, c'est notamment le cas quand on cherche à conserver, par sélection conservatrice, des caractéristiques particulières apparues dans une population suite à un travail de sélection évolutive (ex : sélection réalisée par certains paysans du **CETAB** dans les populations de blés issues de croisements manuels).

→ Avec la sélection évolutive, on cherche à faire évoluer les caractéristiques de base de la population pour l'adapter à des conditions de milieu, ou des pratiques agronomiques, de transformation ou de commercialisation, et on utilise pour cela différentes méthodes : sélection après exposition à des conditions de milieu et de pratiques différentes (ex : changement des dates de semis pour le blé), ou utilisation de techniques permettant de retrouver de la diversité génétique et d'élargir la base de la sélection comme les croisements manuels ou les mélanges de populations. Il s'agit plus ici d'expérimentations à proprement parlé, basées sur des démarches individuelles ou collectives. A l'échelle individuelle, on peut citer par exemple, le travail réalisé par Jean-François Berthelot du **CETAB**, qui, en isolant certains individus et en les multipliant séparément, a sélectionné une population de blés barbus (appelé Rouge du Roc) à partir de la variété Rouge de Bordeaux, naturellement glabre. Par ailleurs, certaines associations réalisent des mélanges de populations afin d'obtenir des populations mères ayant une large base génétique et un fort potentiel d'adaptation (ex : **AVEM** sur les fourragères ; **Pétanielle** sur les céréales à paille ; **Agrobio Périgord** sur le maïs dans le cadre de protocoles de création variétale). D'autres réalisent des croisements manuels pour re-brasser la diversité et pouvoir élargir la base de la sélection (*voir encadrés exemples p.21-23*).

14. Le Réseau Bio d'Aquitaine est la fédération des agriculteurs bio d'Aquitaine. Il regroupe 5 associations départementales de développement de l'agriculture biologique dont Agrobio Périgord et le CIVAM Agrobio 47. Voir la note de présentation synthétique d'Agrobio Périgord pour plus d'informations.



▲ Zoom sur quelques exemples illustrant la diversité des programmes de sélection participative mis en place par les groupes enquêtés (1/3)

- Mené par l'Inra du Moulon, le premier programme participatif auquel a participé le RSP et qui a obtenu un financement public (du Bureau des Ressources Génétiques) portait sur les complémentarités entre gestion dynamique à la ferme et gestion statique en collection en prenant pour exemple la variété de blé "Rouge de Bordeaux". Il fut suivi d'un programme européen dirigé par l'Inra de Rennes : Farm Seed Opportunities. S'appuyant sur les expérimentations de gestion dynamique à la ferme de mêmes variétés de blé, haricot et maïs cultivées dans divers pays européens, ce programme a formulé diverses propositions réglementaires en partie reprises dans le nouveau règlement proposé par la Commission européenne fin 2013.

- Jean-François Berthelot, paysan-boulangier fondateur du CETAB, est à l'origine d'un programme de sélection participative et de croisements manuels de blés mené en partenariat avec l'INRA du Moulon. A l'origine, c'est pour travailler sur la résistance à la verse des variétés de bonne qualité pour la panification à la ferme que ce programme a débuté. Un certain nombre de croisements manuels a été réalisés à partir de 2005 sur des variétés jugées intéressantes pour leur tenue au champs et leurs caractéristiques en boulange. Les populations issues de ces croisements ont ensuite été multipliées pendant deux années sur la ferme puis diffusées sur d'autres fermes à partir de la 3^e génération (F3) pour étudier leur évolution dans d'autres contextes et faire bénéficier d'autres paysans de ce travail d'expérimentation. A partir de 2010 c'est au sein du programme SOLIBAM (voir p.23) que ces travaux ont continué. Les paysans participants ont pu réaliser des croisements eux aussi sur la base de leurs critères personnels et sont impliqués dans la multiplication et le suivi des croisements réalisés initialement par Jean-François Berthelot. Des plateformes expérimentales ont également été mises en place pour le suivi et la caractérisation des différentes variétés. Une dizaine de paysans de différentes régions de France (Bretagne, Rhône-Alpes, Bourgogne...) et de différents groupes du RSP (Triptolème, ARDEAR Rhône-Alpes, Graines de Noé...) sont aujourd'hui partie prenante de ce programme. Ils bénéficient du suivi et de l'accompagnement de plusieurs chercheurs et thésards de l'INRA du Moulon. Jean-François Berthelot a réalisé un travail de sélection important sur les populations issues de croisements : certains individus intéressants ont été sélectionnés et multipliés séparément, puis mélangés pour former une population diversifiée adaptée aux conditions de la ferme et à ses critères de sélection. Cette population dynamique est aujourd'hui cultivée sur sa ferme.



A suivre P.22

Jean-François Berthelot présente des bouquets de blés paysans

Sélection évolutive et "création variétale", ou la notion de variété

Pour l'industrie, la "création variétale" concerne des obtentions végétales nouvelles issues d'un croisement entre deux plantes différentes ou d'une modification génétique importante d'une même plante. Elle donne des variétés juridiquement définies comme homogènes et stables. Dès qu'on quitte le domaine industriel pour revenir aux pratiques paysannes, on ne peut plus parler légalement de variétés puisque les paysans ne cherchent pas à homogénéiser ou à stabiliser l'ensemble des caractères phénotypiques qui définissent légalement une variété. Lorsqu'il utilise le terme de "variété" en se référant à sa signification courante (quelque chose qui est varié), le paysan ne parle pas de la variété légale, donc DHS, mais de populations de plantes plus ou moins différentes les unes des autres et évolutives. En effet, la multiplication successive d'une même population année après année sur différents terroirs et avec des pressions de sélection différentes, va entraîner une différenciation des nouvelles populations. A partir de quand considère-t-on qu'il s'agit d'une nouvelle population méritant une nouvelle dénomination ? Jusqu'à quand est-ce que cela reste la "fille de" telle population cultivée sur un autre terroir ? Dans le monde réel, aucune barrière nette n'existe. Dans les faits, les pratiques et perceptions diffèrent d'un collectif à un autre, mais, outre les croisements réalisés par les paysans, la biodiversité cultivée avant l'industrialisation de l'agriculture était largement constituée de populations "filles de" populations sélectionnées par d'autres paysans dans d'autres conditions de sol et de climat et qui prenaient de nouvelles dénominations en évoluant. Ces dénominations correspondaient à leur origine, à certaines caractéristiques originales, ou à l'usage qui en était fait (ex : la salade à canard redécouverte par le Collectif des semeurs du Lodévois Larzac : 40 cm de haut, on ne mangeait que le cœur, le reste des feuilles étaient données aux volailles).

▲ Zoom sur quelques exemples illustrant la diversité des programmes de sélection mis en place par les groupes enquêtés (2/3)

- L'association **Bio Loire Océan** a mené de 2008 à 2011 un programme de sélection et d'évaluation participative de variétés potagères paysannes en partenariat avec des chercheurs, des techniciens et des acteurs d'aval de la filière maraîchage biologique des Pays-de-la-Loire. L'objectif était de trouver des variétés rustiques et de bonne qualité gustative issues de méthodes de sélection plus respectueuses du vivant. Le programme comportait un volet d'évaluation de ces variétés basé sur des observations, des comparaisons variétales, des évaluations quantitatives (rendement) et qualitatives (adaptation, résistance, fixation des caractères recherchés...) qui étaient réalisés par les producteurs participant au programme. Ces derniers échangeaient ensuite leurs impressions et observations sur les variétés lors des visites organisées sur les essais. Ces échanges et ces visites permettaient de déterminer collectivement les variétés d'intérêt. Les consommateurs collaboraient également, étant intégrés au programme au travers de panels de dégustations qui permettaient l'évaluation des variétés en fonction des goûts des consommateurs.
- L'association **Triptolème** est à l'origine d'un programme de sélection participative sur les blés de Redon (programme **PaysBlé**, voir p.24) impliquant chercheurs, citoyens et paysans dans une approche globale de la sélection basée sur l'agronomie, les techniques de cultures (recherche de pratiques innovantes, démarches de co-sélection en association avec des fourragères...), la transformation (évaluation des qualités boulangères) et la dégustation. Une douzaine de paysans participent aux expérimentations, et réalisent, au côté de chercheurs de l'INRA de Rennes, un suivi et une caractérisation des variétés.
- Bio d'Aquitaine conduit depuis 2001 un programme maïs population piloté par **Agrobio Périgord** et mobilisant plusieurs acteurs complémentaires : les agriculteurs, à l'initiative du projet et engagés à différents niveaux (participation au processus de décisions, accueil d'essais sur leur ferme, participation aux rencontres...) ; des chercheurs participant à la mise en place d'expérimentations ; les animateurs-techniciens permettant la réalisation au quotidien des missions du groupe avec un rôle de "facilitateurs" entre agriculteurs et chercheurs, membres de l'association, partenaires extérieurs, financeurs...



© Agrobio 47

Discussion avec Philippe Catinaud du Biau Germe dans le cadre du programme de sélection d'Agrobio 47

Chaque année, de petites quantités de semences sont confiées aux agriculteurs volontaires pour multiplier ces variétés sur des parcelles isolées. Les échanges sont effectués sous convention d'expérimentation et les agriculteurs s'engagent à suivre un protocole de multiplication et de suivi-évaluation des variétés et à restituer à la Maison de la Semence environ 3 fois la quantité de semences reçue au départ ainsi que les notations du suivi d'expérimentation. Le reste de la récolte reste propriété du paysan qui adapte ainsi, année après année, la variété d'origine à son terroir et ses pratiques. Les échanges de savoirs et de savoir-faire liés aux variétés cultivées accompagnent tout échange de semences. Un accompagnement technique spécifique est apporté aux agriculteurs à travers des publications, des formations et des journées d'échanges de pratiques (caractéristiques des variétés, distances minimum d'isolement, techniques de sélection ou de stockage, quantité minimum d'épis à conserver pour ne pas perdre de diversité intra-variétale...).

Un travail de caractérisation des variétés est également réalisé sur une plate-forme centrale qui regroupe chaque année l'ensemble des variétés de la Maison de la Semence. Elle ne peut pas être un lieu de multiplication compte tenu de l'allogamie du maïs : toutes les multiplications sont faites dans les champs par les agriculteurs participants au programme. Ceux-ci réalisent aussi des observations sur leurs parcelles d'essais qui viennent compléter les données collectées par l'association (suivi plein champ participatif).

Agrobio Périgord a aussi travaillé pendant près de dix ans sur un programme de sélection d'hybrides de populations en partenariat avec un sélectionneur indépendant. Ce programme a fourni un cadre juridique à l'association pour la gestion des échanges de semences à l'échelle du collectif (voir *Échanges de semences*). Par ailleurs, l'association travaille également sur un protocole de sélection de nouvelles populations, dit "protocole brésilien"¹⁵, à partir d'une dizaine de populations paysannes, multipliées en mélange chez les agriculteurs volontaires, et sur la plate-forme expérimentale, sur une durée minimale de 4 ans. Ce protocole vise à démarrer une sélection efficace en parallèle du croisement, favoriser une représentativité équilibrée de toutes les variétés,

augmenter l'adaptabilité du mélange, régénérer des variétés à faible patrimoine génétique et accélérer leur processus de brassage.

15. Protocole développé par Adriano CANCI au Brésil. Bio d'Aquitaine, "10 ans d'expériences et d'expérimentations sur les variétés paysannes de maïs et de tournesol", 2011, 127 pages.

▲ Zoom sur quelques exemples illustrant la diversité des programmes de sélection mis en place par les groupes enquêtés (3/3)

- L'**APFLBB** est à l'origine d'un programme de sélection participative sur chou fleur, oignon, artichaut, échalote et coco de Paimpol, qui s'est mis en place dans le début des années 2000 en partenariat avec l'INRA de Rennes. Pour mener à bien ce projet, une plateforme d'expérimentation (la **P.A.I.S.**) a été montée en partenariat avec l'interprofession bio de Bretagne (Initiative Bio Bretagne). Un travail de pré-évaluation des ressources génétiques est réalisé sur cette plateforme, avant sélection, multiplication et mise à disposition des variétés intéressantes. Les critères de sélection des variétés sont définis, sur la base des évaluations réalisées, en partenariat avec les associations de producteurs et leurs partenaires d'aval qui financent ce travail. Dans le cadre de ce programme, un travail d'expérimentation a également été réalisé avec l'INRA de Rennes pour améliorer les techniques de multiplication de chou fleur à la ferme : ce travail a permis la mise en place d'une méthode de sélection dirigée de populations réalisable sur la ferme, basée sur la sélection positive des individus intéressants et sur des techniques de transplantation et bouturage de trognons. Ces travaux ont été effectués à l'échelle individuelle par les paysans sur leurs fermes après formation.
- Le **CIVAM Agrobio 47** anime depuis 2010 un groupe d'une dizaine de maraîchers autour d'un projet d'évaluation et de sélection de variétés potagères locales. Ce programme a été monté en réponse à une sollicitation de la CABS (Coopérative des Agriculteurs Bio du Sud Ouest) qui souhaitait pouvoir proposer à la vente des légumes non hybrides issus de variétés paysannes locales. A ce jour, seul le choix des espèces et variétés concernées par le programme qui a été défini collectivement (2 variétés de melons, 18 de carottes, 9 de laitues et 4 d'oignons). Les paysans s'échangent ensuite leurs observations sur les variétés mais ne définissent pas collectivement leurs critères de sélection : les circuits de commercialisation des producteurs participants n'étant pas les mêmes (circuit court, circuit long), les attentes et les besoins diffèrent.

Le programme SOLIBAM (2010-2014)

Exemple de sélection participative sur blé tendre



De 2010 à 2014, le projet européen SOLIBAM (Stratégies de sélection et pratiques agronomiques innovantes pour les systèmes bio et faibles intrants), coordonné par l'INRA, a fédéré 23 partenaires publics et privés issus de douze pays européens et de deux pays africains. Il a eu pour objectifs de développer la qualité, la diversité et les performances des cultures en agriculture biologique ou à faibles intrants. L'hypothèse de recherche est que la biodiversité cultivée est facteur de résilience et, par là même, augmente la durabilité de ces systèmes. SOLIBAM vise à comprendre et valoriser cette diversité par l'exploration des ressources génétiques, la création de populations nouvelles, la combinaison de nouvelles stratégies de sélection et d'innovations agronomiques.

Ce programme contenait un volet important sur la sélection du blé tendre. A partir des expériences de sélections paysannes réalisées sur des populations issues de croisements de blé de pays (voir **CETAB** dans le cahier central et exemple développé p.21), l'objectif principal est de permettre aux paysans, avec l'appui des chercheurs de retrouver et développer de nouveaux savoir-faire en matière de sélection des blés tendres pour un pain de haute qualité nutritionnelle et organoleptique. La diversité créée par les croisements de blé permet en effet d'élargir la palette de sélection sur des critères agronomiques. Mais les caractéristiques nutritionnelles et organoleptiques sont difficiles à observer au champ et le programme de recherche permet d'évaluer la réponse de ces populations à la sélection paysanne et d'apporter des éléments aux paysans pour affiner leurs critères de sélection au champ, l'idée étant de développer une méthode collaborative pour que les paysans se constituent leur propre population adaptée localement. Le croisement n'est qu'un outil et tous les participants au programme ne travaillent pas forcément avec des croisements. La thèse de Pierre Rivière (INRA du Moulon) réalisée dans le cadre de ce programme de recherche a montré l'intérêt de cette sélection décentralisée et a permis de développer des outils statistiques adaptés à cette décentralisation qui démontrent l'intérêt du travail de sélection en réseau avec seulement quelques variétés présentes sur toutes les fermes. Certaines populations hétérogènes sélectionnées depuis 8 ans gardent des pailles hautes mais sont résistantes à la verse, plus productives et donnent une farine appréciée par les paysans-boulangers. Ce programme va se poursuivre grâce à un financement de la Fondation de France (et Fondation Carasso) et des recherches de financements complémentaires sont en cours pour permettre de poursuivre et étendre ce programme d'appropriation des savoir-faire de sélection à la ferme. Il est en effet important de pouvoir maintenant évaluer ces populations de façon plus systématique notamment sur les plans nutritionnels et organoleptiques tout en diffusant plus largement les outils de cette sélection collaborative.

PaysBlé (2009-2012)

Développement d'un réseau régional pour expérimenter, maintenir et promouvoir la diversité cultivée des blés de terroir bretons en agriculture biologique... du champ au pain !

Ce programme de recherche participative, coordonné par Véronique Chable (INRA SAD Rennes), a réuni culture régionale et agriculture biologique, tradition et innovation, recherche (INRA et Université) et organisations locales (Inter Bio Bretagne, et les membres du Réseau Semences Paysannes en Bretagne : **Triptolème** et **Kaol Kozh**). Il vise à remettre en culture et redonner un avenir aux blés de pays bretons - ou adaptés au terroir breton - en consolidant et diffusant les actions des paysans et de tous ceux qui valorisent les produits (farine, pain et paille), en rapprochant leurs expériences de celles des scientifiques.

PaysBlé a été divisé en trois étapes. La première étape a préparé les deux suivantes par un temps fort, un séminaire organisé les 23 et 24 avril 2009, et une enquête approfondie auprès des agriculteurs ou autres acteurs liés à l'association Triptolème. Le séminaire fut au cœur du dispositif de rapprochement des savoirs scientifiques et des savoir-faire des acteurs socio-économiques. Ont été traitées des méthodes d'analyses des critères agronomiques, de qualité des farines, des pains au levain, avec participation d'experts extérieurs avec les partenaires, notamment ceux qui sont engagés dans des programmes sur les pains bio et expérimentations agronomiques en France.

Les étapes 2 et 3 ont été particulièrement dédiées à l'expérimentation au champ et au fournil. Au champ, on distingue 3 types d'expérimentation différents : expérimentations en grandes parcelles ("essais agronomiques"), expérimentations de co-évolution et expérimentations de sélection participative.

Au fournil, des premières discussions avec des experts et un premier essai de panification ont permis de mettre en place un plan d'expérimentation boulange pour les étapes 2 et 3. L'objectif est de tester les variétés cultivées dans les essais agronomiques dans différents fournils. Au cours de l'étape 2, plusieurs rencontres ont été organisées avec des boulangers expérimentateurs et des scientifiques (experts présents au séminaire) sur l'aspect "théorique", mise au point d'un vocabulaire commun. Une définition commune de la terminologie pour la caractérisation des pâtes et du pain a pu voir le jour et être testée par les expérimentateurs.

La cohérence du projet a été donnée par le séminaire de première étape qui a favorisé la constitution d'un comité de pilotage scientifique avec des experts hors Bretagne autour de la panification (Bernard Onno de l'ENITIA Nantes, Hubert Chiron de l'INRA Nantes, Philippe Roussel de Polytech Paris-UPMC) ; les experts scientifiques en Bretagne, partenaires du projet, soutenaient la partie sélection et pratiques agronomiques pour gérer la partie expérimentale au champ du projet. Pour l'étape 3, leurs apports ont aidé à mettre en relief l'originalité des données et savoirs acquis au cours des 3 années d'échanges entre praticiens et chercheurs. L'étape 3 s'est achevée avec une communication professionnelle et grand public des principaux résultats.



Programme ProABiodiv (2012-2014)

Le programme ProABiodiv, co-piloté par l'INRA et l'ITAB, vise à co-construire et formaliser des systèmes de gestion dynamique et locale de la biodiversité cultivée -l'agrobiodiversité- pour développer l'autonomie alimentaire des élevages en agriculture biologique (AB) et à faibles intrants (FI).

Ce projet s'appuie principalement sur trois initiatives de gestion locales de la biodiversité qui étaient déjà en œuvre lors de sa genèse, développées autour d'**Agrobio Périgord**, de l'**AVEM** (Millavois) et du GIS ID64 (Pays Basque). Son objectif est de répondre à leurs besoins techniques (schémas de sélection, gestion de la diversité), d'outils adaptés (ex. pour assurer la traçabilité ou la qualité) et de structuration. La collaboration entre ces groupes constitués de producteurs, d'animateurs, avec des généticiens, des chercheurs en sciences sociales et économiques permet d'élargir des champs de compétences, de mutualiser les connaissances ainsi que de capitaliser les expériences, les outils et les savoir-faire.

Les objectifs plus généraux du projet sont de :

- Réinjecter de la diversité dans les systèmes d'élevage, développer des fourrages locaux ;
- Accroître la pérennité et la résilience des cultures fourragères, en s'appuyant sur des variétés adaptées et sur la biodiversité ;
- Co-construire un système socio-technique de gestion de l'agrobiodiversité ;
- Capitaliser des savoirs et savoir-faire.

Les partenaires du programme sont : l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), l'INRA de Toulouse et de Mauguio-34, l'**AVEM**, **Agrobio Périgord**, la Chambre d'agriculture 64 (GIS ID64), le Réseau Semences Paysannes, le Civam BLE, le CivamBio 40, **CBD**, la Plateforme Agrobiologique d'Initiative Bio Bretagne à Suscinio (**P.A.I.S.**), et les Établissements agricoles d'enseignement / formation (ENFA).

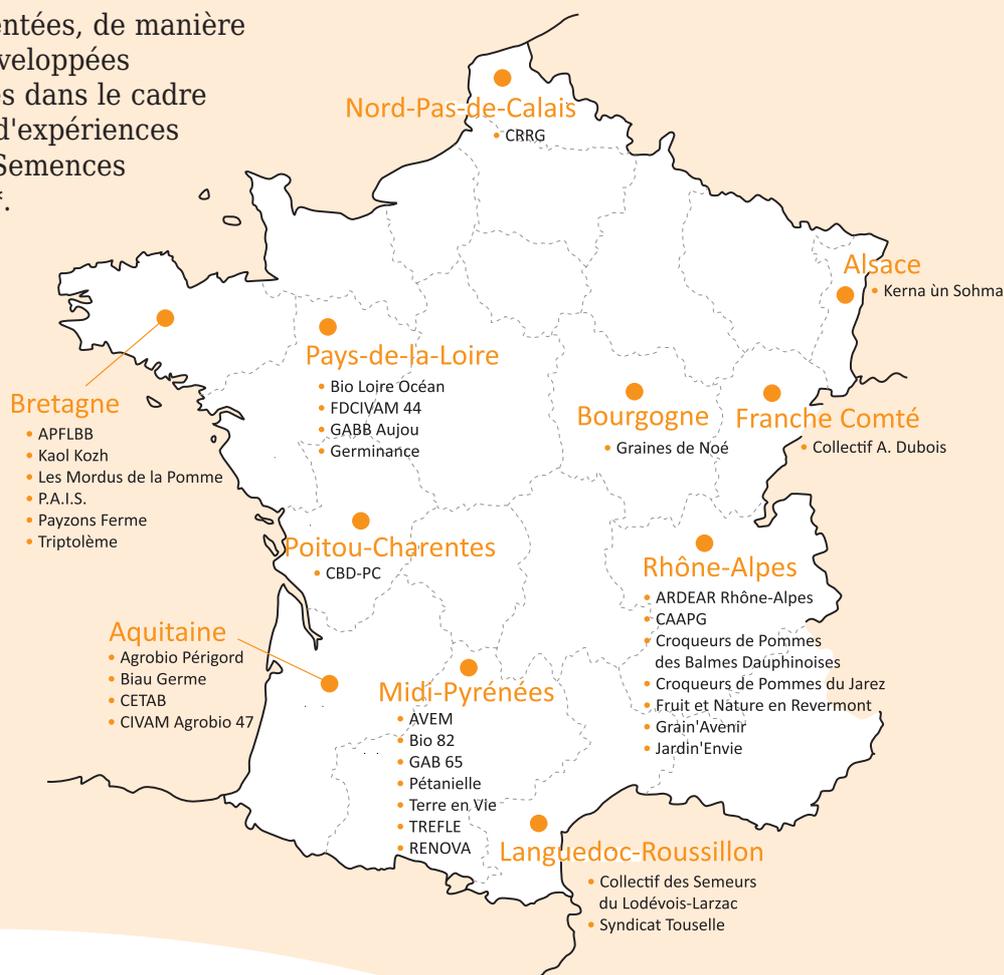
Ce programme bénéficie des fonds CASDAR du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

› Suite après le cahier central

Exemples d'organisations collectives de gestion des semences paysannes

Dans cette partie sont présentées, de manière synthétique, les activités développées par les 35 collectifs enquêtés dans le cadre de l'étude de capitalisation d'expériences réalisée au sein du Réseau Semences Paysannes à partir de 2011*.

* La majorité des collectifs enquêtés sont membres du RSP. Seuls le CRRG Nord-Pas-de-Calais, la P.A.I.S., les Mordus de la Pomme, le CAAPG et le collectif d'Anthony Dubois ne sont pas adhérents du réseau.



- Agrobio Périgord (Aquitaine) C/2
- APFLBB (Bretagne) C/3
- ARDEAR Rhône-Alpes (Rhône-Alpes) C/4
- A'VEM (Midi-Pyrénées) C/5
- Biau Germe (Aquitaine) C/6
- BIO 82 (Midi-Pyrénées) C/7
- Bio Loire Océan (Pays-de-la-Loire) C/9
- Centre d'Ampélographie Alpine
Pierre Galet (Rhône-Alpes) C/10
- CETAB (Aquitaine) C/11
- CIVAM Agrobio 47 (Aquitaine) C/12
- Collectif des Semeurs du
Lodévois-Larzac (Languedoc-Roussillon) C/12
- Croqueurs de pommes "du Jarez" et
"des Balmes Dauphinoises" (Rhône-Alpes) ... C/13
- CRRG (Nord-Pas-de-Calais) C/14
- Cultivons la Bio-Diversité en
Poitou-Charentes (Poitou-Charentes) C/14
- FDCIVAM 44 (Pays-de-la-Loire) C/15
- Fruits et Nature en Revermont
(Rhône-Alpes) C/16
- GAB 65 (Midi-Pyrénées) C/16
- GABB Anjou (Pays-de-la-Loire) C/17
- Germinance (Pays-de-la-Loire) C/18
- Grain'Avenir (Rhône-Alpes) C/19
- Graines de Noé (Bourgogne) C/19
- Jardin'Envie (Rhône-Alpes) C/20
- Kaol Kozh (Bretagne) C/21
- Kerma ùn Sohma (Alsace) C/21
- Les Mordus de la Pomme (Bretagne) C/22
- P.A.I.S. (Bretagne) C/23
- Payzons Ferme (Bretagne) C/24
- Pétanielle (Midi-Pyrénées) C/24
- RENOVA (Midi-Pyrénées) C/25
- Syndicat de Promotion Touselle
(Languedoc-Roussillon) C/26
- Terre en Vie (Midi-Pyrénées) C/27
- TREFLE (Midi-Pyrénées) C/27
- Triptolème (Bretagne) C/28

Agrobio Périgord (Aquitaine)

> www.agrobioperigord.fr

L'association des agriculteurs bio de Dordogne (Agrobio Périgord) mène depuis 2001 plusieurs programmes d'expérimentation et de sélection participative en maïs, tournesol, soja et potagères. Elle anime un réseau d'agriculteurs dans leurs démarches de réappropriation des savoir-faire sur la sélection et l'autoproduction de semences.

■ Historique

Le travail sur les semences a été initié dans une recherche d'autonomie semencière et d'alternative aux variétés hybrides F1 du commerce, à la suite du scandale causé par la révélation, en 2001, de la vente de lots de semences de maïs accidentellement contaminés par des OGM. Cette même année, un agriculteur (Bertrand Lassaing) ramène du Guatemala onze variétés de maïs population qui permettent d'implanter la première plate-forme sur les variétés paysannes de maïs en Dordogne. Dans la continuité, et suite aux rencontres sur les semences paysannes de 2003 à Auzeville (qui ont abouti à la création du RSP), les membres d'Agrobio Périgord entrent en contact avec des groupes d'agriculteurs brésiliens et un voyage d'échanges d'expériences, organisé au Brésil en 2004, leur permet d'acquérir des connaissances pratiques sur la sélection massale et participative, ainsi que sur les organisations collectives de gestion des semences : c'est à partir de là que le concept de "Maison de la Semence" est développé par Agrobio Périgord.

■ Le programme maïs : un exemple de processus de gestion de la biodiversité cultivée

Initié à l'origine autour du travail et de la recherche de Bertrand Lassaing, paysan bio périgourdin, la dynamique a rapidement pris une dimension collective, d'abord à l'échelle locale, puis nationale, stimulée par les demandes des producteurs et par la nécessité de répartition des variétés du fait de l'allogamie du maïs (isolement conseillé de 300 m entre 2 parcelles pour limiter les croisements). En 2012, ce sont plus de 350 agriculteurs, principalement répartis sur tout le grand ouest de la France, qui participent aux actions de la Maison de la Semence sur les



Stockage de semences de maïs dans la Maison de la Semence



Maïs Matéo

variétés de maïs population. Ils assurent collectivement la conservation et le renouvellement au champ d'une centaine de populations et s'impliquent dans des programmes d'expérimentations pour acquérir des connaissances sur ces variétés et les adapter à leurs pratiques (voir encadrés programme de sélection p.22, stockage p.30). Les variétés du programme ont été retrouvées depuis 2001 en France dans les jardins de quelques agriculteurs retraités, dans les frigos de l'INRA, ainsi que dans différents pays où elles étaient encore cultivées.

Agrobio Périgord participe par ailleurs à plusieurs programmes de recherche en partenariat avec le RSP et l'INRA (ex : programme Farm Seed Opportunities sur l'évolution des variétés population*, programme Flux de pollen sur l'étude des flux de gènes** ; SOLIBAM (voir p.23) sur la valorisation du maïs en alimentation humaine, la comparaison de conservation *in situ* et *ex situ* ; ProABiodiv (voir p.24) sur les organisations et outils de gestion dynamique locale des variétés fourragères paysannes). Elle met ainsi en place divers essais à partir des demandes et besoins des agriculteurs impliqués (essai avec ou sans sélection, essai densité, essai en alimentation animale sur autonomie, qualité, appétence, teneur en protéines, etc.).

La plate forme d'expérimentation regroupe chaque année l'ensemble des variétés expérimentées : c'est un lieu stratégique pour favoriser les rencontres et échanges avec d'autres groupes au niveau national et international. Elle tient aussi un rôle de vitrine pour la communication sur le programme et la sensibilisation du public. Agrobio Périgord dispose d'un local où est conservée une partie des semences en attendant leur mise en culture : ce local participe, en plus de la plate-forme, à la sensibilisation et à la communication globale autour du programme. Ce fonctionnement nécessite un temps important de suivi administratif et financier (traçabilité des lots, conventions, indemnités, cotisations...) : plusieurs salariés gèrent ces questions, en plus des aspects techniques et organisationnels.

De par l'expérience acquise, l'association est régulièrement sollicitée par des collectifs qui souhaitent développer dans d'autres régions de France des programmes similaires sur des maïs population (Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre). Elle réalise un véritable travail d'essaimage et d'accompagnement aussi bien technique qu'organisationnel. A l'échelle régionale, elle est à l'origine du programme "L'Aquitaine cultive la biodiversité" porté par le réseau Bio d'Aquitaine qui regroupe les actions mises en place sur toute l'Aquitaine sur maïs, tournesol, céréales à paille, potagères et fourragères. Ce programme mobilise aujourd'hui trois ETP salariés (équivalent temps plein) consacrés aux semences paysannes. Au niveau national, elle est le moteur des dynamiques sur maïs population qui se développent au sein du RSP depuis sa création dans les différentes régions de France.

■ Diversification et autres activités

Le programme sur les potagères a vu le jour en 2008 autour d'une imposante collection de potagères et de petits fruits gérée par Francis Rouleau. Il implique aujourd'hui une dizaine de maraîchers et une trentaine de jardiniers en Dordogne. Un programme de sélection a été mis en place sur les tomates avec organisation de dégustations auprès du public.

Par ailleurs, Agrobio Périgord et les quatre autres associations membres de Bio d'Aquitaine organisent chaque



Visite de la plate-forme d'expérimentation

année une fête de la biodiversité cultivée afin de sensibiliser agriculteurs et grand public aux semences paysannes. En 2012, Agrobio Périgord a également accueilli les premières rencontres internationales d'échanges d'expériences sur les Maisons des Semences Paysannes, co-organisées avec le RSP et BEDE***. ■

*www.semencespaysannes.org/farm_seed_opportunities_343.php

**Bio d'Aquitaine (2011), op.cit. p.110

***Biodiversité Échange et Diffusion d'Expériences, association de solidarité internationale membre du RSP

APFLBB (Bretagne)

› www.biobreizh.org

L'Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne (APFLBB) est une organisation de producteurs de mise en marché qui assure la planification des cultures et des ventes. Créée en 1997, elle regroupe aujourd'hui une soixantaine de producteurs légumiers commercialisant principalement en circuit long.



Caisses de choux-fleur

L'association s'est engagée au début des années 2000 dans un programme de sélection participative sur chou fleur, oignon, artichaut, échalote et coco de Paimpol, en partenariat avec Véronique CHABLE de l'INRA de Rennes. Pour mener à bien ce projet, une plateforme d'expérimentation a été montée au lycée agricole de Suscinio près de Morlaix en partenariat avec Initiatives Bio Bretagne (cf. P.A.I.S.). Un travail de pré-évaluation des ressources génétiques est réalisé sur cette plateforme, avant sélection, multiplication et mise à disposition des variétés intéressantes. Ce travail sur les semences a été initié en réaction à la commercialisation de semences hybrides non reproductibles de choux issues de techniques CMS (stérilité mâle cytoplasmiques). Ces semences, non reconnues comme OGM par la réglementation, sont pourtant modifiées génétiquement par une technique (fusion du protoplasme) qui permet l'introduction d'un élément génétique en provenance d'une autre espèce. L'objectif de l'APFLBB était de rechercher des variétés culturelles locales et de les réadapter aux conditions de production actuelles, la Bretagne étant jusqu'à peu une région avec une tradition forte de production de semence fermière en chou fleur (jusqu'à 10 variétés différentes de choux fleurs sur les fermes pour étaler la saison de récolte).

L'APFLBB est à l'origine de la création de la marque collective Bio Breizh, qui interdit l'utilisation de semences

issues de techniques CMS et impose un minimum de 10% d'autoproduction de semences sur la ferme. Au niveau commercial, l'APFLBB communique sur le travail réalisé sur les semences via l'apposition sur l'étiquette des produits commercialisés de la mention "issu de semences paysannes" (sur Oignon Rosé de Roscoff, Chou de Lorient, ou Brocolis Violet du Cap par exemple). Ces deux actions visent aussi à sensibiliser le consommateur et les partenaires commerciaux à cette problématique.

Dans le cadre du programme de sélection participative, des formations et un appui technique ont été mis en place. Un travail a également été réalisé pour améliorer les techniques de multiplication en chou fleur avec la mise en place d'une méthode de sélection dirigée de populations réalisable sur la ferme. Ces travaux ont été effectués à l'échelle individuelle par les paysans sur leurs fermes. Un travail a aussi été réalisé sur la multiplication végétative de l'échalote à partir de souches fermières non inscrites, sur des variétés d'artichaut sauvages, sur l'oignon de Roscoff ou d'Armorique et sur le Coco de Paimpol. Aujourd'hui le

travail de recherche de nouvelles variétés locales, de réadaptation des semences aux conditions locales et d'autoproduction de semences a été externalisé et est mené par l'association **Kaol Kozh**.

Depuis 2013, un travail sur l'identifiant "semence paysanne" est en cours avec la mise en place d'une définition du légume issu de semence paysanne au sein de l'APFLBB, et des règles collectives concernant la gestion de cet identifiant. Le respect des règles fera l'objet d'un contrôle privé externe donnant le droit d'utilisation du terme "semence paysanne" en 2014. Ce travail est réalisé en lien avec le Réseau Semences Paysannes. En parallèle une réflexion est menée sur la mission de la **P.A.I.S.** qui s'oriente sur une thématique "semences et variétés", notamment en terme de screening variétal (évaluation de ressources génétiques locales et du commerce comme précédemment mais aussi réflexion sur la conservation des semences locales, leur multiplication et leur valorisation commerciale). ■

ARDEAR Rhône-Alpes (Rhône-Alpes)

› www.semencespaysannes.org/l_ardear_rhone-alpes_qui_sommes-nous_277.php

L'**ARDEAR Rhône-Alpes** (Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural) est une association régionale de développement rural qui mène, aux côtés de la Confédération paysanne, des actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement de projets, d'expérimentation et de recherche en faveur d'une agriculture paysanne.

■ Historique

Depuis 2004, l'association mène un travail de réhabilitation de variétés de pays adaptées aux conditions de cultures locales. Ce projet vise à gagner en autonomie en limitant les achats d'intrants (semences en premier lieu, mais aussi, à terme, engrais et pesticides, grâce à des variétés adaptées aux conditions locales). Les paysans réunis au sein de ce projet souhaitent se réapproprier leurs semences et réintroduire dans leurs champs des variétés de pays de céréales (blés, seigles, orges, maïs) et d'espèces fourragères, adaptées à leurs pratiques et aux conditions locales. Le collectif leur permet de faire perdurer les échanges de semences, savoirs et savoir-faire, et de retrouver et diffuser des variétés paysannes afin d'en assurer la conservation. Une soixantaine de fermes font aujourd'hui partie du groupe semences de l'ARDEAR Rhône-Alpes. Elles échangent et multiplient près de 300 variétés paysannes de céréales à paille (blés, seigles, orges, amidonniers, épeautres) et une vingtaine de populations de maïs. En 2010, l'association a étendu son travail sur la biodiversité agricole à l'animal avec le lancement d'un groupe de travail sur la biodiversité animale. L'association emploie aujourd'hui un animateur à 80% sur les questions de biodiversité agricole (70% semences, 10% biodiversité animale).

■ Détails de l'organisation du projet semences

Le projet semences de l'ARDEAR Rhône-Alpes s'articule autour de deux groupes : l'un sur le maïs, l'autre sur les céréales à paille.

1/ Le groupe sur le maïs mène un travail d'adaptation et d'observation des variétés isolées à travers une sélection rigoureuse menée sur des critères de tenue, de précocité, et de rendement, et sur l'élimination des poupées hybridées. Ce travail est suivi par une technicienne indépendante (Valérie Abatzian, **Grain'Avenir**), qui apporte un accompagnement technique individuel sur la multiplication et la sélection. Le groupe assure la conservation de quelques variétés dans le cadre de la production et de la démarche de sélection/observation, et s'ouvre sur la composition de mélanges variétaux (mélanges de populations de maïs). Chaque année, une rencontre d'échange d'expériences est organisée en mars afin de faire le bilan de la campagne précédente et de préparer la campagne à venir (distribution des graines, planning). Des visites de parcelles sont organisées à l'automne.

2/ Les membres du groupe blé entretiennent des variétés paysannes de céréales à paille sur leurs fermes sous forme de collections vivantes, afin de les maintenir, les observer et les découvrir. Il s'agit de collections de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de variétés, locales ou non mais adaptées ou adaptables à la région, qui sont cultivées sur leurs fermes et entretenues par leurs soins. La conservation se fait in situ, par remise en culture année après année des variétés cultivées en micro parcelles. Dans certaines grosses collections, toutes les variétés ne sont cependant pas remises en culture chaque année : il y a parfois stockage une année sur l'autre de certaines variétés pour diminuer la charge de travail annuel de remise en culture.

Ensuite, chacun multiplie, mélange, sélectionne, les variétés qui lui conviennent afin d'atteindre l'autonomie en production. Ce travail de sélection-adaptation est réalisé à l'échelle individuelle par les paysans, sans accompagnement extérieur. Chacun organise sa sélection selon ses propres critères (résistance à la verse, qualité boulangères, esthétique, longueur des pailles...) et fait évoluer ses variétés en production et en collection selon ses propres méthodes (mélange en évolution naturelle avec ou sans sélection, avec ou sans ré-introduction de nouvelles variétés, culture des variétés en pur, etc.). Des paysans du groupe participent également à deux projets de recherche participative, en lien avec des chercheurs : sur les qualités gustatives des pains issus de blés de pays avec une chercheuse de l'INRA de Rennes et de l'ITAB, et sur la sélection des blés panifiables avec d'autres membres du RSP et une équipe de recherche de l'INRA du Moulon (programme **SOLIBAM** p.23).

Les parcelles servent aussi de support à des visites. Chaque année, plusieurs fermes ouvertes ont lieu au début de l'été (3 ou 4/an), et des "Rencontres des Semis" sont organisées en septembre afin d'échanger les savoirs et savoir-faire acquis par les paysans lors de la campagne précédente (observations capitalisées à l'écrit ou non lors de la campagne), d'échanger des semences, d'organiser des débats et de discuter les orientations du collectif. Des formations techniques, sur la production de semences, la transformation, la réglementation sont aussi organisées dans le groupe.



Des paysans du groupe blé dans un champ de blé paysan

© ARDEAR Rhône-Alpes

Les échanges de semences se font systématiquement de paysans à paysans (soit lors des rencontres annuelles, soit en dehors) et les seuls stocks de semences sont sur les fermes : chaque nouvelle personne intéressée peut se rapprocher de l'association, et ainsi recevoir des contacts de paysans près de chez elle, ou dans les mêmes contextes de production, auprès desquels elle pourra recevoir des échantillons de semences, mais aussi découvrir des expériences, des projets agricoles, et tisser des liens. Ce passage obligé par les paysans a pour objectif de ne pas dissocier les semences des savoir-faire et de la dynamique sociale sans lesquels elles n'auraient aucun sens. Ce fonctionnement décentralisé permet de conserver un maximum d'autonomie : un salarié coordonne les échanges et les actions, mais ce sont les paysans qui gèrent cette diversité, avec leurs pratiques.

8 ans après le début du projet, plus d'une dizaine de fermes n'achètent plus de semences, et utilisent uniquement ces variétés de céréales ou de maïs. ■

AVEM (Midi-Pyrénées)

› www.ajem12.org

L'Association Vétérinaire Éleveurs du Millavois (AVEM), créée en 1979, est une association qui regroupe éleveurs, vétérinaires et agronomes autour d'une approche préventive de la gestion sanitaire des troupeaux basée sur l'approche globale des systèmes d'élevages et sur la formation des éleveurs pour une plus grande autonomie des élevages. Elle regroupe aujourd'hui 160 élevages et salarie plusieurs vétérinaires et un agronome (2,05 ETP vétérinaire et 0,8 ETP agronome au total).

A partir de 2006, suite à des sécheresses successives, les éleveurs ont fait le constat que les semences du commerce n'étaient pas assez adaptables aux aléas climatiques et que leurs prairies n'étaient plus assez pérennes. Une réflexion sur la pérennité des systèmes fourragers a alors été entamée au sein de l'AVEM et une étude, puis un programme de recherche participative en partenariat avec Laurent

Hazard de l'INRA de Toulouse ont été lancés pour retrouver des variétés locales adaptées aux conditions limitantes des Causses. Les éleveurs recherchaient par ce biais l'autonomie alimentaire à partir de variétés fourragères mieux adaptées à leurs systèmes (bas-intrants, conventionnels ou bio), la caractérisation de la valeur d'usage des fourragères, et, pour certains, l'indépendance par rapport aux firmes semencières pour leur approvisionnement. Cette démarche s'insère également dans l'approche préventive portée par l'AVEM, puisque les éleveurs ont pu constater que l'incorporation dans la ration de leurs animaux d'une diversité de plantes fourragères a une influence positive sur leur santé. La première étape a été de retrouver des ressources locales adaptées, notamment pour le sainfoin et la luzerne, et de les caractériser. La multiplication s'est ensuite faite dans les



Visite d'essais

systemes des éleveurs de l'AVEM, c'est-à-dire selon les pratiques existantes, notamment en mélange luzerne/sainfoin/dactyle, afin de sélectionner sur la capacité à pousser en mélange. Les critères de sélection portant sur la pérennité des prairies et l'adéquation aux pratiques de fauches ou de pâturage.

L'AVEM a aujourd'hui constitué une population mère (pool) qui regroupe des populations paysannes reconnues comme intéressantes par les éleveurs dans des systèmes divers. Cette population est distribuée dans différentes fermes pour multiplication. La population n'est moissonnée qu'après 4 ou 5 années d'implantation, l'éleveur a donc une population qui s'est adaptée à ses pratiques et à son contexte. Une partie de ces graines est remise dans le pool population mère qui s'enrichit petit à petit de nouvelles populations adaptées aux différents contextes. De nouvelles populations testées et considérées comme intéressantes peuvent également y être ajoutées. Puis, la population est à nouveau distribuée dans différentes fermes et le cycle recommence. La population mère est donc en constante adaptation et évolution. Chaque ferme adapte en parallèle une population à ses pratiques. L'objectif n'est pas d'avoir une variété fixée faisant un bon rendement, mais un mélange dans le lequel il y aura

toujours des individus adaptés qui résisteront aux aléas pour ainsi assurer la production quel que soit le contexte de culture.

Un travail sur les céréales à pâturer a également été lancé en 2013 en partenariat avec l'INRA de Toulouse et le Pôle Bio Massif Central. En effet, face aux aléas climatiques, les céréales traditionnellement cultivées pour le grain et la paille deviennent des parcelles d'ajustement avec des usages de déprimage, pâturage ou des usages doubles (pâturage et grain). Or, il n'existe que des connaissances partielles sur ces pratiques dans la bibliographie, et peu de données descriptives sur les variétés adaptées à ces usages, ce qui a motivé la mise en place d'un programme de sélection participative pour retrouver ou créer des variétés répondant à ces critères.

Depuis 2012, l'association travaille à la formalisation de son fonctionnement sous forme de Maison de la Semence au sein du CASDAR **ProABiodiv** (p.24), programme de recherche multi-partenariaux qui porte sur les organisations collectives de gestion dynamique locale des variétés fourragères paysannes. C'est ce programme qui a permis l'embauche en 2012 d'une agronome pour animer la Maison de la Semence. ■

Biau Germe (Aquitaine)

› www.biaugerme.com

Le **Groupe d'Intérêt Économique (GIE) du Biau Germe**, basé dans le Lot-et-Garonne, est une association d'artisans semenciers qui produit depuis 30 ans des semences potagères biologiques (légumes, fleurs, plantes aromatiques et engrais verts). Il regroupe aujourd'hui 10 associés et la production des semences est réalisée sur leurs fermes situées dans un rayon de 20 km. Le statut de GIE permet de mettre en commun les moyens de chaque producteur pour produire et vendre ensemble leurs semences selon un principe de responsabilité solidaire. Au total avec les conjoints d'exploitation, associés de GAEC ou aides familiales, le GIE regroupe 20 personnes. Au sein du collectif, les décisions sont prises au consensus, et le

groupe essaye de prendre en compte les éléments positifs de chaque position. Des commissions et des groupes de travail ont été créés pour faciliter la prise de décision sur des questions spécifiques. Le GIE a développé des outils intéressants de gestion collective et de partage des tâches pour les différentes étapes de la production à la commercialisation des semences.

Chaque producteur est responsable d'un certain nombre de variétés parmi celles proposées dans leur catalogue : plus de 500 variétés différentes, commercialisées principalement en petits grammages à destination d'un public de jardiniers amateurs. Pour la répartition des cultures et le calcul de la rémunération, les producteurs du Biau Germe

ont mis en place un système de cotation des cultures : un nombre de points, définis en fonction du temps de travail, de la difficulté de la culture et du volume, a été attribué à chaque culture. Une commission gère la révision annuelle des points-cultures et le prévisionnel des engagements de chacun (répartition des cultures), et chaque producteur s'engage, chaque année, sur la production d'un quota de cultures équivalent à un nombre de points qui permettront de déterminer sa rémunération. Par sécurité, certaines variétés sont assurées en doublons. Il s'agit des produits les plus demandés sur lesquels il ne faut pas prendre trop de risques (ex : carotte) ou des produits à production aléatoire (ex : épinards). Chaque associé doit aussi réaliser un nombre d'heures de commercialisation déterminé. Chacune des tâches est considérée comme équivalente : une heure de tri de semences équivaut à une heure d'informatique ou d'ensachage.

Chaque année, des tests de germination sont effectués afin de s'assurer de la bonne qualité germinative des semences avant commercialisation. Le stockage est réalisé dans une pièce à humidité et température contrôlée (55% d'humidité, température inférieure à 20°C) dans un bâtiment collectif qui accueille également le centre de tri, d'ensachage et d'expédition, et les bureaux du GIE. Le collectif dispose aussi de matériel de battage, d'ensachage et de tri en commun.



Buttage au cheval dans les champs de Philippe et Elisabeth Catinaud

Le Biau Germe est reconnu mainteneur officiel de variétés anciennes. Il est membre fondateur de l'association des **Croqueurs de Carottes** (voir ci-dessous) qui œuvre pour le maintien des variétés anciennes au catalogue officiel, et est l'un des membres actifs du Réseau Semences Paysannes depuis sa création. ■

BIO 82 (Midi-Pyrénées)

› www.biomidipyrenees.org/article-65-bio-tarn-et-garonne

BIO 82 est l'association des producteurs bio du Tarn-et-Garonne. Depuis 2011, BIO 82 s'investit dans le développement de la biodiversité cultivée sur le département et a mis en place un programme multi-espèces ambitieux portant principalement sur céréales à paille, mais aussi sur maïs, potagères et fourragères. Ce programme a été initié avec Hervé Cournède de l'association **TREFLE**, à l'époque membre du Conseil d'Administration de BIO 82.

Sur les grandes cultures, l'association travaille essentiellement sur la promotion et la valorisation de la culture d'engrain (*Triticum monococum*), en raison de ses propriétés nutritives, son adaptation à l'AB et au contexte pédo-climatique local. Des parcelles de démonstration et de production de semences ont été mises en place auprès de 25 producteurs. Certaines parcelles ont été spécialisées pour la semence, qui est ensuite redistribuée au groupe. La diffusion des lots de semences est assurée par BIO 82 sous convention d'expérimentation et sous condition d'adhésion à l'association.



Semences potagères du Potager d'un curieux

Les Croqueurs de Carottes

L'association des Croqueurs de Carottes a été créée en 2005 par le **Biau Germe**, SCPAA de la Ferme Ste Marthe (production en Sologne), **Germinance**, Graines del País (Aude) et Semailles (Belgique).

Cette association s'est constituée afin de participer à la sauvegarde des variétés potagères traditionnelles menacées de disparition. Elle s'est fixée pour objectifs : de recenser les variétés menacées d'érosion génétique et d'en assurer l'évaluation et la maintenance ; d'assurer la formation de ses membres à la maintenance, d'inscrire ou de réinscrire les variétés les plus méritantes au catalogue officiel pour qu'elles soient à nouveau disponibles dans le commerce ; de favoriser les échanges de savoir-faire entre ses membres et avec ses partenaires ; de réaliser des

documents techniques sur la maintenance de variétés potagères ; ...

Dès le départ, l'association a adhéré au Réseau Semences Paysannes. Elle regroupe actuellement en plus des artisans semenciers fondateurs et membres du RSP, Le potager d'un curieux (84), les Refardes (Espagne), **Jardin'envie** (26) et Pierre Dorand (49).

L'animatrice centralise les demandes de semences et organise une journée de rencontre au cours de laquelle sont échangées les semences. Elle assure également un accompagnement technique et un suivi cultural annuel auprès des producteurs du groupe.

BIO 82 travaille également à la mise en place d'une filière locale de transformation et de valorisation du petit épeautre. En effet, il n'existe pas sur la Région et même au-delà un atelier qui permette de prendre en charge les différentes étapes nécessaires à la transformation du petit épeautre pour une valorisation en consommation humaine. BIO 82 a donc engagé une première étude de faisabilité de création d'un atelier de transformation collectif. Cette première approche technique, économique, commerciale a permis de valider l'opportunité d'un tel outil. Depuis 2013 BIO 82 accompagne un groupe d'une dizaine de producteurs autour d'un projet d'atelier de transformation collectif. Le groupe souhaite acquérir du matériel en commun pour la transformation de petit épeautre en farine et grain blanchi dans un objectif de commercialisation principalement en circuits courts. Quelques producteurs qui commercialisent aujourd'hui en circuit long font néanmoins partie du projet et réfléchissent au montage d'une structure commerciale pour approvisionner des boulangers ou des réseaux de magasins. L'objectif est d'avoir sur le territoire un outil qui permette aux producteurs de se réapproprier les différentes étapes d'aval après la culture (stockage, mouture, transformation, commercialisation), tout en créant de la valeur ajoutée sur ces produits. Cet outil vise également à développer les semences paysannes en montrant leurs intérêts nutritionnels et en offrant un débouché aux

producteurs qui les cultivent. Le collectif a choisi le statut juridique de CUMA pour mener à bien ce projet : la CUMA des 12 petits épeautres a ainsi été créée. Il s'agit d'une CUMA départementale qui est vouée à s'ouvrir aux départements voisins. Thierry Boscato de l'association Dinos apporte son expertise au groupe pour toutes les questions relatives au choix du matériel. L'atelier, qui sera installé chez un producteur du groupe, comportera : décortiqueuse, matériel de triage (nettoyeur séparateur, trieur alvéolaire, table densimétrique), moulin Astrié, ainsi que du matériel annexe (brosse à grain, vis, trémie, etc.). En attendant l'arrivée du matériel (en cours d'acquisition), le grain est transformé grâce à des prestations de service. Un partenariat est à l'étude avec le **GAB 65** et la SCIC l'Odyssée d'Engrain : le **GAB 65** est intéressé pour avoir du petit épeautre décortiqué et, à l'inverse, le groupe de BIO 82 serait intéressé pour commercialiser des pâtes de petit épeautre.

L'association mène également des actions sur le maïs en lien avec **Agrobio Périgord**, sur les fourragères (projet d'identification d'espèces natives de sainfoins et de lotiers pour multiplication, non démarré à ce jour), et sur les potagères. Plusieurs rencontres, formations et visites ont été organisées sur ces différentes thématiques.

En parallèle, BIO 82 est partie prenante d'une dynamique de rapprochement des différentes associations travaillant sur les semences paysannes en nord Midi-Pyrénées (**AVEM**, **APABA**, **Pétanielle**, **BIO 82**, **ADEAR 32...**). Une première rencontre a été organisée en septembre 2013 à l'occasion de la première Semaine des Semences Paysannes. BIO 82 est également membre de la Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques de Midi-Pyrénées. ■



Le groupe de la CUMA des 12 petits épeautres

© BIO 82

Bio Loire Océan (Pays-de-la-Loire)

› www.bioloireocean.fr

Bio Loire Océan (BLO) est une association de producteurs qui travaille à la structuration de la filière maraîchère et arboricole biologique en région Pays-de-la-Loire. Depuis 1997, elle assure la planification des cultures, la mise en marché, la gestion des expéditions et la facturation pour les clients communs de ses adhérents. Elle est l'interlocutrice privilégiée entre les producteurs et les différents partenaires de la filière (réseaux Biocoop, restauration collective...). Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine de maraîchers.

■ Historique

Depuis 2008, l'association mène un programme de sélection et d'évaluation participative de variétés potagères paysannes afin de les adapter au terroir (critère de rusticité), de rechercher des produits de meilleure qualité gustative, et de produire des variétés issues de méthodes de sélection plus respectueuses du vivant. Ce travail, préalablement initié en partenariat avec le **GABB Anjou** à partir de 2005, a permis de tester 200 variétés de potagères. C'est le manque d'offre en plants et semences bio, la mise sur le marché de variétés CMS non étiquetées, et le besoin de variétés adaptées à la région et à l'agriculture biologique qui ont été les premières motivations du groupe. La dynamique s'est ensuite intensifiée avec l'implication de Véronique Chable de l'INRA de Rennes.

■ Premier programme de sélection participative

Au sein de ce programme, les semences sont diffusées auprès des producteurs afin qu'ils réalisent des cultures d'essai en plein champ pour observer et comparer les variétés entre elles. Un suivi-évaluation des variétés est réalisé avec notation des impressions et observations sur les variétés testées sur tout le cycle de culture dans des grilles d'évaluation quantitative (rendement) et qualitative mises à disposition des producteurs. Une visite est organisée sur chaque parcelle d'essai, où chacun échange ses impressions ou informations sur les variétés. L'évaluation des variétés et la détermination de leur intérêt se font alors en commun avec les participants du programme suite à ces journées de visites. La multiplication est ensuite prise en charge par des producteurs volontaires. Le collectif réalise ainsi un suivi du comportement de la variété (adaptation, résistance, fixation des caractères recherchés...). Techniciens, chercheurs et acteurs d'aval de la filière maraîchage biologique en Pays-de-la-Loire sont impliqués aux côtés des producteurs dans ce programme de sélection participative et participent à la détermination des variétés d'intérêt. Des dégustations de produits auprès des consommateurs sont également mises en place pour affiner l'évaluation des variétés en fonction des goûts des consommateurs.

■ Nouveaux programmes

Depuis 2012, un programme de sélection participative de carottes s'est mis en place autour de 6 producteurs. Ces derniers ont défini collectivement leur morphotype de carotte "idéale" et ont défini un schéma de sélection en par-



Séance de dégustations de tomates

tenariat avec un ancien sélectionneur, aujourd'hui professeur de l'école d'agriculture d'Angers. Riche de 8 années d'observations de variétés populations de carottes (plus d'une soixantaine observées sur une ou plusieurs années), le groupe a pu présélectionner les souches présentant les caractéristiques recherchées. Les portes-graines issues des carottes sélectionnées seront cultivées sur une même parcelle afin de laisser les individus sélectionnés se croiser de façon aléatoire. Les semences obtenues formeront un nouveau pool génétique servant de base à une nouvelle sélection. Un programme de sélection sur les solanacées, avec une approche nutritionnelle et sociologique, est également programmé pour 2013 à 2015 en partenariat avec le GRAB, Agrobio Périgord et le CRG.

■ Autres activités

Bio Loire Océan souhaite par ailleurs développer les relations entre semenciers, artisans semenciers et producteurs et apporter une information pratique aux maraîchers afin que ceux-ci puissent choisir leur fournisseur de semences en connaissance des produits (connaissance du travail de sélection réalisé notamment) et dans une approche éthique.

Par ailleurs, l'association est en lien avec les organisations paysannes locales engagées pour la sauvegarde et le renouvellement de la biodiversité cultivée et participe à une dynamique inter-régionale sur les semences paysannes au sein du **CERES** (voir page C/10).

En 2010, l'association a fait le choix d'embaucher une salariée sur un mi-temps pour accompagner les adhérents dans la recherche et la mise en place d'essais expérimentaux sur une démarche de sélection participative. La dynamique est présente grâce à un noyau dur d'une dizaine de paysans qui suivent leurs essais chaque année. ■

Le CERES ou Collectif d'Échanges pour la Réappropriation et l'Étude des Semences

Le Collectif d'Échanges pour la Réappropriation et l'Étude des Semences (CERES), créé en 2013, regroupe plusieurs structures de Bretagne et des Pays de la Loire impliquées dans la promotion des semences paysannes et de la biodiversité. En mutualisant leurs travaux et réflexions, les membres du CERES œuvrent pour une meilleure gestion collective des semences paysannes, ainsi que pour la capitalisation et la diffusion des savoirs et savoir-faire qui y sont associés.

Le CERES regroupe les structures suivantes : **Bio Loire Océan**, **FDCIVAM 44**, CIVAM ADAGE 35, Réseau GAB-FRAB (Fédération des Agro-Biologistes de Bretagne), CAB Pays-de-la-Loire, **Kaol Kozh**, **Triptolème**, Dinos, **P.A.I.S.**, INRA SAD Paysage. La plupart sont membres du Réseau Semences Paysannes.

Dans la mythologie romaine, Cérès est la déesse de l'agriculture, des moissons et de la fécondité. Elle est associée à la déesse grecque Déméter.



Maïs populations

Centre d'Ampélographie Alpine Pierre Galet (Rhône-Alpes)

Le **Centre d'Ampélographie Alpine Pierre Galet (CAAPG)** est une association qui vise à sauvegarder et étudier les cépages anciens afin de retrouver de la diversité dans les cépages cultivés.

Créé en 2007, le centre mène des activités de prospection et de caractérisation de cépages autochtones et anciens, organise la conservation de ces cépages dans des conservatoires généraux et intra-variétaux, et souhaite organiser la valorisation des archives ampélographiques de Pierre Galet en partenariat avec le musée de la Vigne et du Vin de Montmélian.

Après avoir mené un important travail de prospection, l'association souhaite aujourd'hui développer ses activités de conservation et de caractérisation.

L'association entretient notamment un conservatoire d'urgence qui permet de conserver les cépages qui ont été récemment récupérés sur le terrain. Des conservatoires intra-variétaux permettent aussi de retrouver de la diversité intra-variétale au sein d'un même cépage (ex : Mondeuse, Persan, Mècle...), et un travail particulier est réalisé sur le cépage Mècle (cépage local isérois) en vue de le remettre en production. D'autre part, en 2011, l'association a accompagné la création, en Maurienne, d'un vignoble qui rassemble les 129 cépages de l'arc Alpin (des Alpes maritimes à la Slovénie).

L'association est gérée bénévolement par des retraités et quelques vignerons passionnés. ■



Les membres de la commission technique du CAAPG lors d'une journée de prospection

CETAB (Aquitaine)

› <http://cetab.fr.nf>

Le **CETAB** (Centre d'Étude et Terre d'Accueil des Blés), situé dans le Lot-et-Garonne, est une association qui œuvre pour le maintien et le renouvellement de variétés céréalières oubliées, la sélection participative et l'obtention paysanne, ainsi que la transmission des savoir-faire associés. L'association a été créée en 2004 dans l'objectif de générer une dynamique collective et d'accéder à des moyens plus confortables pour gérer la collection de blés paysans constituée et entretenue par Jean-François Berthelot depuis le début des années 2000. Un salarié a notamment été recruté à temps plein en 2011, pour renforcer la dynamique collective de l'association.

Les activités du CETAB sont basées sur 3 axes :

1/ la conservation, avec l'entretien d'une collection vivante de plusieurs centaines de variétés paysannes de céréales à paille autour de plusieurs plateformes de démonstration et d'un réseau de paysans et de jardiniers dans le sud ouest ;
2/ l'organisation de la multiplication et de la pré-multiplication des variétés au sein du collectif ;

3/ la recherche paysanne participative, avec l'implication dans plusieurs programmes de recherche participative en lien avec l'équipe de l'Isabelle Goldringer de l'INRA du Moulon. L'association est notamment à l'origine d'un programme de recherche sur la sélection participative et décentralisée qui se base sur l'observation de 94 croisements manuels de blés, de leurs parents ainsi que d'autres populations par 27 paysans membres d'associations du groupe blé du Réseau Semences Paysannes (voir programme **SOLIBAM** p.23).

Aujourd'hui, l'association cherche à consolider son travail de conservation en lui donnant une dimension plus collective. Ceci passe par la répartition de la collection sur plusieurs "plateformes" (3 principales à ce jour), la volonté d'impliquer des jardiniers pour la conservation de variétés (plusieurs rencontres avec des jardiniers ont été programmées depuis 2012) ou encore via le projet, à l'étude, d'achat de chambre froide pour sécuriser le travail de conservation en plus de la conservation en champs. La coordination des actions de conservation (gestion des stocks de semences, organisation des tâches d'entretien de la collection, gestion du matériel, etc.) ainsi que le suivi des variétés au champs (notations, etc.) sont aujourd'hui assurés par le salarié de l'association.

Par ailleurs, dans la continuité du travail de sélection

participative mené depuis 2006, un nouveau programme vient d'être mis en place pour l'évaluation, sur les plans agronomiques, nutritionnels et sensoriels, de populations issues de sélections paysannes. Ce programme est, comme le programme **SOLIBAM** (p.23), réalisé en partenariat avec l'INRA du Moulon, le RSP, et 7 associations membres du groupe blé du RSP. Une douzaine de sélections paysannes vont être testées chez 6 paysans (chacun recevra les variétés des autres pour les tester dans ses propres conditions). Au CETAB, ces croisements (et les sélections issues de ces croisements) sont aussi évalués sur les plateformes, ou collections vivantes, entretenues par l'association, et sur lesquelles des visites sont organisées chaque année (visites techniques sur le thème de la sélection participative ou visites grand-public).

Le CETAB est un membre actif du groupe blé du Réseau Semences Paysannes depuis sa création. En 2009, il a co-organisé (avec le Réseau Semences Paysannes) et accueilli les rencontres RENABIO, rencontres internationales d'échanges d'expériences sur la biodiversité céréalière. Depuis 2009, l'association est également membre du programme "L'Aquitaine cultive la biodiversité" avec l'association Bio d'Aquitaine et est impliquée dans l'organisation de la fête annuelle de la biodiversité organisée par ce réseau. Enfin, le CETAB est impliqué depuis 2012 dans un projet collectif d'agriculture péri-urbaine dans la banlieue de Toulouse (projet de parc agricole de Pin Balma), en lien avec l'association **Pétanielle**, le RSP et un collectif d'organisations paysannes de Midi-Pyrénées. ■



Variétés d'amidonner de la collection entretenue par l'association

© CETAB

CIVAM Agrobio 47 (Aquitaine)

> www.agrobio47.fr

Le **CIVAM Agrobio 47**, association des producteurs bio du Lot-et-Garonne, anime depuis 2010 un groupe d'une dizaine de maraîchers autour d'un projet d'évaluation et de sélection de variétés potagères locales. Quatre espèces ont été choisies dans un premier temps : melon, carotte, laitue, oignon. Ce programme a été monté en réponse à une sollicitation des producteurs de la CABS (Coopérative des Agriculteurs Bio du Sud Ouest) qui souhaitent pouvoir proposer à la vente, notamment dans les réseaux Biocoop, des légumes non hybrides issus de variétés paysannes locales. Des maraîchers adhérents de l'association, et non adhérents de la CABS, ont également rejoint le programme.

Pour chaque espèce cultivée, une demande auprès de conservatoires de semences a été faite pour récupérer



Carottes Nantaises race Narome

diverses variétés. Les producteurs se sont alors répartis les échantillons de graines. Suivant le caractère autogame ou allogame des espèces cultivées, les producteurs ont pris en charge une à plusieurs variétés de la même espèce sur leur terrain. L'objectif premier était d'observer le comportement agronomique des variétés, l'aspect visuel et la qualité gustative des variétés afin que les producteurs puissent trouver des variétés adaptées à leurs milieux et conditions de cultures, et à leurs circuits de commercialisation. Jusqu'à présent, seule une multiplication des individus a été réalisée par les producteurs, une sélection n'étant pas encore possible du fait du faible nombre d'individus mis en place. En 2013, le groupe a restreint le nombre d'espèces cultivées aux carottes et oignons, légumes donnant les meilleurs résultats. Le travail sur les melons et les laitues a été suspendu faute de nombre de producteurs impliqués. Plusieurs réunions de terrain sont organisées par le CIVAM Agrobio 47 au cours de l'année : elles sont le lieu d'échanges autour de l'observation des légumes ou des porte-graines. Des intervenants, artisans semenciers du Réseau Semences Paysannes (lui-même partenaire de ce programme), apportent leur appui technique lors de ces réunions. Une réunion de bilan de fin d'année a également lieu pour faire le point sur les actions de l'année écoulée et envisager celles de l'année suivante.

Ce programme est encore tout jeune et de nombreuses questions se posent encore quant aux aspects techniques (choix collectif des critères de sélection...) et ses perspectives. Même s'ils sont très pris par le temps, les producteurs impliqués font preuve d'une grande motivation.

Le CIVAM Agrobio 47 est, tout comme **Agrobio Périgord**, membre de la Fédération Bio d'Aquitaine, et participe chaque année à l'organisation de la fête de la biodiversité cultivée. ■

Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac (Languedoc-Roussillon)

Le **Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac** est une association qui participe à la sauvegarde et au développement de la biodiversité cultivée dans le nord de l'Hérault. Issue du Collectif informel des Semeurs de l'Hérault créé par une dizaine de Faucheurs Volontaires qui souhaitent agir concrètement pour proposer une alternative aux OGM en développant des initiatives locales, l'association a déposé ses statuts en préfecture début 2012. Le collectif vise à créer du lien entre les paysans et citoyens engagés dans la lutte pour la préservation et le renouvellement de la biodiversité cultivée. Il participe à la collecte, la remise en culture et la diffusion de semences autochtones de variétés locales de potagères. Le travail a notamment commencé autour de la redécouverte et la remise en



Yves Giraud présente l'oignon de Tarassac

culture de la salade Mouchetée de Salasc. Un travail de sensibilisation du public est réalisé autour des jardins des maraîchers et jardiniers impliqués ou via des interventions lors de manifestations ou dans les écoles (semis de potagères avec les enfants par exemple). L'association cherche également à mettre en avant le patrimoine culturel associé aux variétés locales (exemple du haricot de Babeau, de la salade à canard ou de l'oignon de Tarassac) et assurer leur conservation en les diffusant auprès des jardiniers, producteurs et artisans semenciers intéressés. Une bourse de semences est organisée chaque année

depuis 2008. Elle permet, outre les échanges de semences, de sensibiliser le public à la cause des semences paysannes par la projection de films et la vente de publication. La Maison de la Graine, pensée comme un réseau d'échanges de semences et de savoir-faire, a été créé en novembre 2012 lors d'une réunion du collectif et a été inaugurée début 2013 à l'occasion d'une bourse d'échange organisée à Lodève.

L'association est gérée bénévolement et le réseau développé par le collectif compte aujourd'hui près de 200 sympathisants. ■

Croqueurs de pommes “du Jarez” et “des Balmes Dauphinoises” (Rhône-Alpes)

Les **Croqueurs de pommes du Jarez** et les **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** sont deux associations pomologiques rhônalpines qui concentrent leurs activités autour des variétés locales et/ou anciennes de fruitiers. Elles sont toutes deux membres de l'association nationale des Croqueurs de pommes. La première, située dans le Rhône, a été créée en 1986 suite à un travail de prospection réalisé localement par Gilbert Nicaise et Christophe Delay (100 variétés retrouvées) et la mise à disposition d'une parcelle à Saint-Paul-en-Jarez ayant permis l'implantation d'un premier verger conservatoire. La seconde est directement issue de l'essaimage des activités de la première : en 1992 un verger conservatoire est implanté à Estrablin (38), l'année suivante le groupe local organise la première fête de terroir “Pomme de pain” (reconduite chaque année depuis), en 1998 l'association des Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises est créée. Les deux associations sont encore très en lien aujourd'hui et l'association des Balmes Dauphinoises est considérée comme une antenne iséroise de l'association du Jarez.

Les deux associations assurent la conservation et la valorisation des fruitiers, la sensibilisation auprès du grand-public et la transmission des savoirs et savoir-faire grâce à des démonstrations sur les vergers. L'association du Jarez compte 170 adhérents dont une trentaine de membres actifs. Elle assure l'entretien de sept vergers conservatoires qui accueillent 200 variétés de pommiers, 180 variétés de cerisiers et 80 variétés de poiriers. Outre l'entretien des vergers, l'association travaille sur des projets de ré-implantation de variétés anciennes avec des collectivités locales ou des entreprises (ex : plantation de fruitiers sur une zone de captage d'eau, projet de plantation de fruitiers en bords de route...).

L'association des Balmes Dauphinoises compte quant à elle une vingtaine de membres actifs. Elle entretient un verger qui accueille une vingtaine de variétés de poiriers, une dizaine de variétés de pommiers, et quelques variétés de cerisiers et de pruniers. Ce verger, qui accueille des variétés anciennes mais pas forcément locales (plusieurs variétés d'outre-Manche) a plus un rôle de démonstration que de conservation (la conservation est principalement



Gilbert Nicaise et Christophe Delay dans la pépinière de ce dernier (prise en charge par l'association du Jarez) : il sert de support pour la sensibilisation du public aux variétés anciennes et à la diversité végétale. L'entretien du verger est réalisé collectivement lors des journées planifiées pour les différents ateliers de démonstration. L'association des Balmes Dauphinoises mène également des actions de communication et de sensibilisation via notamment la fête organisée chaque année en Isère, ou la création d'une bande dessinée vantant les mérites d'une variété locale de poire (la Triomphe de Vienne).

Les deux associations organisent aussi des formations et diffusent des greffons gracieusement aux particuliers ou à d'autres associations locales de Croqueurs de pommes qui leur demandent. Par contre, elles ne souhaitent pas développer la greffe de plants et la diffusion (ou revente) de plants greffés afin de ne pas faire de concurrence aux pépiniéristes. Elles travaillent donc en partenariat avec un pépiniériste qui assure la greffe et la commercialisation de plants de variétés anciennes.

Les deux associations sont essentiellement constitués d'amateurs bénévoles. ■

CRRG (Nord-Pas-de-Calais)

› www.enrx.fr/Patrimoine-genetique/Le-Centre-regional-de-ressources-genetiques-CRRG

Le **CRRG Nord-Pas-de-Calais** est un centre régional de ressources génétiques qui organise depuis 1984 la conservation du patrimoine fruitier et légumier régional, et la sauvegarde de races domestiques régionales à petits effectifs. Le centre est reconnu comme l'un des plus importants conservatoires fruitiers à l'échelle nationale : il gère un conservatoire de plus de 1500 accessions de fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers essentiellement) et mène des travaux d'évaluation et de caractérisation des variétés (capacités de production, rusticité des variétés) afin de relancer celles qui sont les mieux adaptées au contexte régional. Il participe également à des programmes de création variétale (hybridation à partir de ressources génétiques loca-



Des pommes dans l'un des vergers conservatoires du CRRG

les, en partenariat avec l'INRA) et travaille en partenariat avec le Centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux (Belgique) dans un objectif de mutualisation des méthodes d'évaluation des variétés. La diffusion des variétés se fait via un programme de réimplantation des variétés (programme "Plantons le décor") chez les particuliers ou dans les collectivités locales. Le centre a peu de liens avec les producteurs localement du fait du faible nombre d'arboriculteurs dans la région. Tous les deux ans, le CRRG organise à Villeneuve d'Ascq, avec la collaboration de la commune, une grande exposition pomologique consacrée à la mise en valeur du patrimoine fruitier régional. Le centre organise également une Fête de la Pomme à destination du grand public.

Pour les légumes, le CRRG entretient une collection régionale de 140 accessions de haricots, choux, laitues, aulx et échalotes, en lien avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul et le Pôle Légumes Région Nord, et réalise un travail de prospection, de description et d'évaluation des variétés. L'objectif est de sauvegarder les variétés locales via la mise en place de filières de qualité et le centre cherche également à rediffuser dans le commerce les semences potagères locales via l'inscription au catalogue officiel amateur : c'est le cas notamment de la Carotte de Tilques.

Le CRRG est en lien avec les autres centres de ressources génétiques nationaux au sein de la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité). Il emploie 9 salariés dont 5 sur le volet fruitiers. ■

Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes)

› <http://inactpc.org/cultivons-la-bio-diversite-p-c.html>

L'association **Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes** (CBD) est née en 2009 du rapprochement entre un groupe issu de la MAB 16 (membre d'Agrobio Poitou-Charentes) qui travaillait sur les blés paysans depuis 2003, et un groupe issu du CIVAM de la Vienne qui travaillait sur les maïs populations sous convention d'expérimentation avec l'association **Agrobio Périgord** (voir paragraphe dédié). Avec l'embauche en 2010 d'un animateur (à temps plein) et la diversification des activités du collectif, la gestion du groupe maïs a été prise en main directement par CBD et s'est autonomisée par rapport à Agrobio Périgord. Les deux structures restent encore très en lien aujourd'hui et échangent régulièrement savoirs, savoir-faire et semences.

CBD vise à expérimenter et développer des variétés adaptées aux différents terroirs de Poitou-Charentes et à sensibiliser et former le public sur les questions liées à la biodiversité cultivée. Les motivations de ses membres portent sur l'autonomie semencière, la ré-appropriation d'un patrimoine collectif et la reconnaissance du droit des

paysans de ressemer leurs semences. L'association s'est principalement constituée autour de 2 groupes : un groupe "maïs", dans la continuité du travail initié les années précédentes dans la Vienne, et un groupe "potagères", avec le lancement en 2010 d'un collectif de jardinier. CBD travaille également sur les céréales à paille avec des essais d'associations blés/ légumineuses.

Une soixantaine de personnes participent chaque année aux activités de l'association sur les maïs population à travers la région Poitou-Charentes. Ce sont principalement des éleveurs qui voient un intérêt dans la culture de maïs population pour l'alimentation animale. Les échanges de semences ont lieu lors des formations organisées par l'association afin que ceux-ci soient systématiquement accompagnés d'échanges de savoir-faire. Ils sont effectués sous convention d'expérimentation, avec engagement à restituer une quantité de semences et à retourner une fiche de suivi en fin de campagne. Un chèque d'engagement est demandé au producteur au moment de la distribution des lots de graines. Celui-ci est restitué en fin

de campagne si le suivi a bien été effectué. Les retours sont centralisés par l'animateur de l'association qui organise les échanges et réalise des fiches de synthèse des observations relevées par les paysans. Les quantités de graines diffusées sont de l'ordre de 5 kg, soit la quantité nécessaire pour semer un demi hectare. Certains des paysans du programme réalisent des croisements, mélanges ou expérimentations à l'échelle individuelle sur leurs fermes. Des visites de suivi chez les participants au programme sont réalisées chaque année.

Le groupe potagères est constitué d'une cinquantaine de jardiniers amateurs, qui souhaitent dans une démarche militante réfléchir et s'organiser pour la gestion collective des semences. Les échanges de semences ont lieu lors d'une "journée d'échange" organisée chaque année. Des formations sont aussi organisées et des fiches techniques par famille de plantes ont été réalisées. Par ailleurs, depuis 2013, l'association s'investit également dans un projet de gestion collective d'une collection de nombreuses variétés de potagères et souhaite organiser pour cela la mutualisation des moyens entre jardiniers et maraîchers. Un comité de pilotage a été monté autour de ce projet de conservation et l'idée est d'organiser la gestion de cette collection en lien avec d'autres groupes du Réseau Semences Paysannes afin de se répartir les variétés.

Depuis 2012, l'activité de l'association s'est développé sur céréales à paille avec la mise en place de plateforme de blés. De plus, depuis 2010 un travail de co-sélection de blés et de fourragères dans le cadre du programme **SOLIBAM** (p.23) engage une dizaine d'agriculteurs sur la région.



Échanges lors d'une formation maïs en 2013

Par ailleurs, la question des moyens et de l'organisation à mettre en œuvre pour le stockage des semences est en discussion et une réflexion sur l'organisation collective sous forme de *Maison des Semences Paysannes* est en cours au sein de l'association. CBD est notamment partie prenante du CASDAR **ProABiodiv** (p.24) qui porte sur les dispositifs locaux de gestion dynamique des variétés paysannes de plantes fourragères (dont maïs).

Enfin, l'association mène également des actions de communication auprès du grand-public et des professionnels (portes-ouvertes, intervention diverses...) et organise chaque année une Fête des cueilleurs de biodiversité. ■

FDCIVAM 44 (Pays-de-la-Loire)

La **Fédération Départementale des CIVAM de Loire Atlantique** (FDCIVAM 44, CIVAM : Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) est une association départementale de développement agricole et rural qui fédère 5 groupes CIVAM locaux travaillant sur les systèmes agricoles autonomes et économes, les semences de maïs population, l'insertion par le maraîchage biologique, les agro-matériaux, la filière bois-énergie, la gestion pérenne du bocage et l'éco-construction.

C'est avant tout la recherche d'autonomie et l'intérêt des variétés populations en matière de teneur protéique et de digestibilité dans le cadre de l'alimentation animale, qui ont amené les éleveurs du groupe à s'intéresser aux variétés paysannes. L'objectif de leur travail est de se réapproprier un savoir-faire permettant d'adapter les variétés à leurs pratiques et terroirs tout en collectant des références qualitatives pour l'alimentation animale (qualité fourragère des variétés et caractéristiques des ensilages produits pour les producteurs laitiers, qualité du grain pour les producteurs de porcs, volailles et bovins viande).

Les premières parcelles de multiplication et de conservation de variétés paysannes de maïs population sont semées en 2009 par 3 fermes du groupe CIVAM Gradel suite à des échanges avec **Agrobio Périgord** et **CBD**. Une vitrine expérimentale est ensuite mise en place en 2010 pour regrouper sur une même parcelle les variétés

paysannes de maïs multipliées chez les producteurs du département. Cette vitrine sert de support pour des formations et des visites techniques permettant de sensibiliser d'autres agriculteurs. Elle n'a cependant pas de rôle de multiplication du fait de l'allogamie du maïs. En parallèle des notations simples concernant l'itinéraire technique et quelques observations des variétés au champ sont effectuées par les producteurs sur leurs fermes. En 2011 ce sont 16 éleveurs qui emblavent des parcelles de maïs et tournesol population. Les semences populations sont multipliées sur les fermes dans un cadre expérimental grâce à des conventions passées dans un premier temps avec **Agrobio Périgord** puis directement avec la FDCIVAM 44 pour les campagnes suivantes. Un salarié de l'association assure, avec environ un tiers temps, l'animation du groupe. Il fait un peu de suivi des variétés, organise les rencontres et les formations en faisant intervenir chaque année **Agrobio Périgord**, et fait du lien avec les autres organisations régionales et nationales de sauvegarde de la biodiversité cultivée. Au regard des résultats obtenus, la dynamique continue donc de s'amplifier. En 2012 ce sont 38 fermes qui poursuivent la multiplication d'une vingtaine de variétés de maïs. Deux d'entre elles réalisent également des protocoles brésiliens de création variétale.

Depuis 2012, plusieurs producteurs s'intéressent également aux céréales paysannes (orge, blé, seigle,



© Agrobio Périgord

Formation maïs avec Jennifer Kendall d'Agrobio Périgord

avoine) et l'association s'est rapprochée de **Triptolème** pour accompagner ces fermes. Des nouvelles formes de

partenariats entre éleveurs et paysans-boulangers voient ainsi le jour. Dans la continuité, la FDCIVAM 44 s'est lancée en 2013 dans l'accompagnement complémentaire de dynamiques locales non paysannes de remise en culture de biodiversité cultivée. La conservation et la multiplication de variétés issues de semences paysannes essaient alors chez des particuliers, ainsi que dans des jardins partagés et même sur des espaces publics. Aujourd'hui, le lien avec les jardins et collectivités se poursuit et une cinquantaine de fermes de l'association multiplie des variétés paysannes, quelques unes étant même devenues en 3 ans totalement autonomes en semences de maïs avec l'intégralité de leurs surfaces emblavées avec des variétés populations.

Par ailleurs la FDCIVAM 44 est également partie prenante de la dynamique inter-régionale sur les semences paysannes au sein du **CERES** (voir page C/10). ■

Fruits et Nature en Revermont (Rhône-Alpes)

> <http://fruitsnatureenrevermont.fr>

Fruits et Nature en Revermont est une association qui vise à sauvegarder les variétés anciennes de fruitiers des Pays de l'Ain et à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel régional. Elle a été créée en 1986 et compte aujourd'hui environ 150 bénévoles.

L'association gère l'entretien de 2 vergers conservatoires sur une surface d'1,5 ha qui accueillent 500 variétés de pommiers et de poiriers. Des journées collectives sont organisées chaque année pour l'entretien du verger. Fruits et Nature en Revermont dispense également des cours de taille et de greffe avec des pépiniéristes, organise des ateliers et des formations avec des pomologues, diffuse des greffons de variétés anciennes et mène des actions de recensement et de prospection des variétés locales pour enrichir la collection. Par ailleurs, l'association organise chaque année depuis sa création deux journées de fête autour de la diversité fruitière et légumière (les Journées des Fruits d'Automne). Cette fête met en valeur chaque année un type de plantes différent pour montrer la diversité du monde végétal et accueille des expositions pomologiques (plus de 700 variétés de pommes et de poires) et mycologiques (plus de 250 variétés de



© Fruits et Nature en Revermont

Marché dans le cadre des Journées des Fruits d'automne, organisé annuellement par l'association

champignons), ainsi que des ateliers de détermination de fruits. Localement, l'association est en lien avec les Croqueurs de pommes du Jarez et le Musée du Revermont qui gère, avec un réseau de jardiniers, un jardin conservatoire de légumes, aromates, plantes médicinales, céréales et fruitiers anciens, rares ou locaux. Elle fait appel à son réseau de bénévoles et d'associations partenaires pour collecter des variétés du monde entier afin d'enrichir les expositions qu'elle met en place lors de chaque Journée des Fruits d'Automne. ■

GAB 65 (Midi-Pyrénées)

> www.bio65.fr

Le **GAB 65** est l'association des producteurs bio des Hautes-Pyrénées. Elle est en charge d'un programme d'actions sur la biodiversité cultivée dans l'objectif de montrer l'intérêt agronomique et la pertinence économique des variétés paysannes : diminution des charges (intrants, semences), et valorisation des produits par la transformation. Ce programme porte sur 3 axes : mettre en place un

répertoire régional des variétés paysannes pour assurer la mise en réseau entre les producteurs, valoriser les variétés paysannes par la structuration de filières locales de transformation, assurer la formation des paysans pour la transmission des savoir-faire. Elle travaille en lien étroit avec l'association **Terre en Vie** pour l'animation globale de ce programme, et plus particulièrement sur le montage

d'un atelier collectif de transformation de variétés paysannes de blés durs en pâtes artisanales ("projet pâtes"). Ce projet part du constat du manque de débouchés locaux pour les variétés paysannes et de l'intérêt de la transformation pour assurer une valorisation économique de ces variétés. Une étude de marché a été menée au préalable pour définir les produits intéressants à développer en se basant sur une commercialisation dans les magasins bio et en restauration collective. Un travail d'expérimentation et de recherche de variétés adaptées aux conditions locales de production et aux besoins de la transformation en pâtes a été mené en partenariat avec le CREAB (Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique de Midi-Pyrénées) et les producteurs se sont tournés vers des blés poulards (notamment poulard d'Auvergne).

Afin de concrétiser ce projet d'atelier collectif de transformation, la SCIC l'Odysée d'Engrain a été créée en 2013 et 6 tonnes de blé ont été produits afin de lancer la fabrication de pâtes en 2014. La SCIC compte parmi ses coopérateurs une dizaine de producteurs, l'association **Terre en Vie**, la commune de Lannemezan (qui met un local à disposition gracieusement pour la SCIC), des magasins Biocoop, et une quinzaine de citoyens soutenant le projet. D'autres associations devraient également rejoindre la liste des coopérateurs (association FNE notam-



Deux paysans de la SCIC l'Odysée d'Engrain autour de la presse

ment). La SCIC a embauché un salarié à partir de février 2014 afin de prendre en charge les activités de transformation et de commercialisation. Le GAB 65 continuera d'appuyer en 2014 le lancement de l'activité : rédaction des cahiers des charges "du champ au moulin" (production, planification, stockage, nettoyage et triage) et accompagnement technique des producteurs.

Le GAB 65 travaille également, dans une moindre mesure, autour du maïs et du tournesol en lien avec l'association **Agrobio Périgord** et plusieurs variétés ont été prises en charge par l'association. ■

GABB Anjou (Pays-de-la-Loire)

› www.gabbanjou.com

Le **GABB Anjou** est l'association des producteurs biologistes et biodynamistes du Maine et Loire. Cette association anime depuis 2005 un programme expérimental régional sur les semences paysannes pour le compte de la CAB Pays-de-la-Loire (Coordination des Agriculteurs Biologiques). D'abord orienté sur les potagères, les céréales à pailles et les cultures de printemps (maïs et tournesol principalement, mais aussi sorgho et soja), le groupe se consacre aujourd'hui uniquement aux 2 derniers volets, le groupe potagères ayant été pris en charge par l'association **Bio Loire Océan** à partir de 2008.

Le groupe céréales à paille, qui regroupe une quinzaine de membres, s'est constitué autour de l'action et des compé-



Florent Mercier devant sa collection de blés paysans

tences développées par Florent Mercier qui gère actuellement sur sa ferme une collection d'environ 150 variétés de blés paysans et participe à l'animation globale du programme : il est le référent du programme semences de la CAB et le moteur des dynamiques autour des variétés paysannes de céréales à paille en Pays-de-la-Loire. Ce programme, par la conservation et l'adaptation locale des variétés paysannes de blés anciens, vise à permettre aux paysans bio d'utiliser des variétés plus rustiques adaptées à leurs pratiques de culture et de transformation. Les objectifs des producteurs sont variés : recherche d'autonomie, rejet de méthodes de sélection trop transgressives de la cellule végétale, intérêt pour la démarche expérimentale, attrait pour l'esthétique et l'historique des céréales anciennes. Une plateforme expérimentale a été mise en place chez Florent Mercier. Le suivi quantitatif et qualitatif est réalisé chaque année par un stagiaire. Des essais sont aussi réalisés chez quelques producteurs (< 10) notamment grâce à la diffusion de plusieurs mélanges expérimentaux conduits en 'population dynamique'. La conservation des variétés est intégrée à la plateforme expérimentale. La sélection s'opère sur critères agronomiques essentiellement (rendement paille et grain, verse...). Des visites techniques ou grand-public sont organisées chaque année sur la collection vivante de blés paysans de Florent Mercier. Pour la journée destinée aux professionnels, une bourse de semences est également organisée : les semences sont échangées par sachet de 100 g afin que

les producteurs prennent le temps de s'approprier les variétés et de réfléchir à leur valorisation. En 2011, le GABB Anjou a coordonné la rédaction d'une publication technique sur les blés paysans, intitulée "Des blés bio... diversité".

Le groupe maïs compte quant à lui une dizaine de producteurs. Ce sont pour la plupart des éleveurs qui voient un intérêt des variétés paysannes de maïs pour l'alimentation animale dans une recherche d'autonomie alimentaire et semencière et d'économies, mais pour qui le travail sur la semence reste secondaire. Bien que les producteurs manquent de temps, ce programme a été mis en place avec

pour objectif de trouver des variétés adaptées aux conditions locales et d'acquérir des références sur ces variétés en Pays-de-la-Loire, et la dynamique collective se maintient. En général, 2 stagiaires sont en charge chaque année du suivi des expérimentations mis en place par l'association (1 par groupe), et un quart temps salarié est dédié à ce programme. Le GABB Anjou participe également (via la CAB Pays-de-la-Loire) à la réflexion inter-régionale avec les associations de Bretagne et Pays-de-la-Loire sur les organisations collectives de gestion de la biodiversité cultivée (CERES, p.C/10 et **Triptolème**). ■

Germinance (Pays-de-la-Loire)

> www.germinance.com

Germinance est une entreprise artisanale (EURL) qui commercialise une gamme de semences biologiques et biodynamiques (350 variétés de potagères, engrais verts, fourragères, plantes aromatiques et médicinales, fleurs) et qui vise à conserver et développer les variétés paysannes populations. Elle a été fondée en 1997, mais son activité avait commencé vers 1985 à l'initiative de Laurent Couturier. Le statut d'EURL permet de mettre en place des contrats avec des producteurs-multiplicateurs, mais aussi d'acheter des semences à d'autres artisans semenciers pour les revendre (2/3 des variétés proposées au catalogue sont produites sur les fermes des producteurs-multiplicateurs de Germinance, 1/3 est acheté à d'autres artisans semenciers). Germinance choisit de préférence des producteurs et des semences biodynamiques. L'entreprise commercialise aussi des variétés populations améliorées par des biodynamistes allemands, suisses ou hollandais (association Kultursaat).

Les semences sont produites par un réseau d'une trentaine de producteurs-multiplicateurs répartis sur toute la France : Pays-de-la-Loire (14 fermes), Bretagne (5), Poitou-Charentes (2), Languedoc-Roussillon (2), Centre (1), Limousin (1), Bourgogne (1), Sud-ouest (3), Sud-est (4). La vente des semences est centralisée au niveau des locaux de l'entreprise, basée à Bauge en Maine-et-Loire.

Chaque année une réunion de bilan est organisée avec les producteurs-multiplicateurs. Elle permet de définir les orientations à venir et la répartition des contrats par variétés selon les souhaits de chacun et les besoins de l'entreprise. La répartition des variétés est faite en fonction de la difficulté de la culture, du temps nécessaire, du taux de rémunération afin

d'avoir un équilibre entre la charge de travail et la rémunération. Les risques de croisement entre variétés sont également pris en compte. Pour la plupart des contrats, les producteurs-multiplicateurs mettent à disposition de Germinance leurs semences (qui sont stockées chez Germinance) et ne reçoivent la rémunération qu'une fois les semences vendues. Les semences n'appartiennent pas à Germinance, mais restent propriété des producteurs.

Les producteurs effectuent une sélection (visuelle et gustative) légèrement amélioratrice et conservatrice. Les variétés sont sélectionnées en condition bio (sol peu riche, conditions difficiles...). Quelques recommandations sont données mais non imposées (Germinance assure deux visites par an en moyenne sur les fermes). Les récoltes sont effectuées manuellement afin d'avoir des semences de qualité et d'éviter erreurs ou mélanges. Les producteurs assurent le séchage, le battage et un pré-nettoyage avant de livrer leurs semences, puis ce travail est poursuivi au siège de Germinance qui dispose de tout le matériel nécessaire (tamis, cadres pour séchages, colonnes densimétrique/à air, trieur à cylindre à alvéoles, batteuse à bottillons). Le stockage des semences est réalisé dans les locaux de Germinance dans une pièce à température ambiante et déshumidifiée, à l'obscurité et en vrac jusqu'à 3 ans. Germinance a mis en place un système de traçabilité stricte : chaque lot est numéroté en fonction du nom de la variété, de l'année de récolte, du producteur et de la livraison. Des tests de germination sont faits systématiquement et le taux de germination est précisé sur le sachet. Le SOC assure le contrôle de la pureté variétale des variétés. Des essais sur les techniques de conservation sont parfois réalisés pour améliorer les conditions de stockage. Pour la préparation des lots, Germinance dispose également de matériel spécifique (bascales de précision pour doser la quantité de graines, compteur à grain, encolleuse). 75% des ventes ont lieu de janvier à avril. Les clients sont majoritairement des jardiniers et des maraîchers (50-50), mais une partie de la production est également revendue à d'autres artisans semenciers. Les ventes sont réalisées par le biais de magasins bio et surtout par correspondance (commandes sur internet, courrier...). La mise en place d'un site internet a permis une augmentation significative des ventes. Les tarifs varient en fonction du grammage (grammage professionnel : 500 g ou plus, grammage amateur : 2 à



Ombelles d'oignon à maturité

5 g). L'entreprise a fait le choix de réaliser une marge plus faible sur les ventes aux professionnels afin de proposer des semences à des prix accessibles : c'est la vente aux particuliers qui compense (en partie) ce manque à gagner. Sur quelques variétés, l'entreprise accepte également de travailler à perte afin de ne pas les laisser disparaître.

L'entreprise est gérée par François Delmond qui produit des semences en Anjou depuis 1987. Elle compte 5.5 ETP pour le suivi de la production, de la commercialisation, la gestion des stocks, le nettoyage des semences et les contrôles qualité, la gestion administrative et financière. Elle dispose d'une base de données interne qui facilite le fonctionnement de l'entre-

prise et la gestion des commandes (facturation, suivi des stocks, description des variétés, suivi des contrats des producteurs, etc.). La mise en place d'une SARL, voire ultérieurement d'une SCOP, pour une gestion plus collective de la structure avec les salariés et des producteurs-multiplicateurs est en cours pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Germinance fait partie des **Croqueurs de carottes** (p.C/7), réseau d'artisans semenciers qui œuvre pour la préservation et la diffusion des variétés anciennes ainsi que leur éventuel maintien au catalogue officiel, et est l'un des membres actifs du Réseau Semences Paysannes depuis sa création. ■

Grain'Avenir (Rhône-Alpes)

› www.grainavenir.fr

Grain'Avenir n'est pas un collectif mais une technicienne indépendante Valérie Abatzian, qui propose des formations à la production de semences et des prestations d'accompagnement et de suivi technique. Elle a été enquêtée pour son expérience d'animation auprès des collectifs qui travaillent sur la thématique des semences paysannes.

Après 15 ans dans l'industrie semencière comme technicienne de sélection, Valérie a quitté ce milieu pour se tourner vers les semences paysannes. Riche de diverses expériences, elle a décidé en 2007 d'en faire la synthèse en créant Grain'Avenir.

Avec l'**ARDEAR Rhône-Alpes**, elle assure le suivi technique du projet de sélection participative sur le maïs population. L'accompagnement consiste à rechercher des variétés, les proposer aux agriculteurs qui vont les expérimenter, faire des notations en cours de culture, faire une synthèse en fin de saison, accompagner la récolte-sélection des épis pour la semence et organiser des journées de rencontres et d'échanges.

Avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée dans le Rhône, Valérie propose des formations aux jardiniers et aux maraîchers qui participent à la conservation, la multiplication et la diffusion des variétés locales de potagères. Cette activité



Session de formations aux jardiniers : triage de graines de laitue

s'accompagne d'un travail d'enquête auprès de maraîchers ayant conservé des souches de variétés locales (collectage des savoirs-faire qui sont liés à la conservation, sélection et usages de ces variétés). Avec le Musée du Revermont et le réseau Solimence dans l'Ain, Valérie assure aussi la formation de plusieurs groupes de jardiniers sur la conservation dynamique in situ de variétés potagères locales recueillies par le Musée (expérimentation, caractérisation, multiplication et sélection des variétés ; mise en place d'une base de données). ■

Graines de Noé (Bourgogne)

› www.graines-de-noe.org

L'association **Graines de Noé**, en Bourgogne, s'est constituée en vue de poursuivre le travail de remise en culture de blés de pays que Bernard Ronot et sa femme Renée ont entrepris depuis les années 2000. Créée en 2010, l'association rassemble professionnels et amateurs. Elle est divisée en 3 collèges (producteurs ; transformateurs et distributeurs ; consommateurs et associations). Elle compte parmi une centaine d'adhérents de nombreux producteurs, des lycées agricoles, des associations environnementales et des citoyens. Graines de Noé assure l'entretien d'une collection de blés paysans de plus de 200 variétés (en conservation ou en multiplication) ainsi que le suivi de croisements issus du programme **SOLI-**

BAM (p.23). Ils sont répartis sur plusieurs plates-formes semées dans les fermes. Les premières années, certaines plateformes ont également été implantées chez des partenaires locaux (INRA, COCEBI).

L'association procure des graines sous conventions d'expérimentations. L'échange est conditionné par une adhésion et l'engagement à partager des semences (ex : retour d'une certaine quantité de semences à l'association l'année suivante). Les quantités échangées varient de 20 à 200 g pour les variétés en conservation et un seuil de 100 g maximum a été fixé pour le premier envoi aux nouveaux membres. Des quantités plus importantes sont échangées pour les variétés



Stand de Graines de Noé lors d'une foire, avec Bernard Ronot

en multiplication. Les retours de semences sont centralisés pour être vérifiés puis redistribués en fonction des demandes.

Jardin'Envie (Rhône-Alpes)

> www.semencespaysannes.org/jardin_envie_qui_sommes-nous_357.php

Jardin'Envie souhaite promouvoir toutes les formes de biodiversité pour donner les moyens aux jardiniers de se passer des pesticides et des hybrides F1, et maintenir les activités agricoles aux portes de la ville. Depuis 2007, elle participe par ses activités sur le terrain (mise en culture et sélection de variétés paysannes locales ; commercialisation des semences, plants, légumes ou fruits qui en sont issus ; production d'extraits de plantes) à construire un avenir pour les semences et les variétés paysannes à travers leur valorisation par divers circuits de commercialisation et par la transformation. Plusieurs producteurs participent à son fonctionnement et commercialisent localement les semences, plants, fruits, légumes et extraits de plantes qu'ils produisent. Jardin'Envie travaille au total avec environ 1600 variétés (potagères et grandes cultures) cultivés sur une rotation de 5 ans (environ 300 variétés par an). Les variétés les mieux vendues sont produites plus fréquemment. Cependant, les variétés qui se vendent peu continuent d'être produites car l'association souhaite les maintenir et les développer : ses producteurs partent du principe que c'est en produisant les variétés et en les faisant découvrir aux consommateurs, jardiniers et maraîchers qu'elles finiront par trouver leur place sur le marché. L'équipe professionnelle est soutenue par 10 particuliers, adhérents de l'association. L'activité de l'association est ainsi orientée en partie sur la base d'une réflexion citoyenne, ce qui permet d'assurer une prise de recul éthique dans les prises de décisions. Les décisions plus techniques concernant la production en elle-même (planning de production et répartition des activités) sont quant à elles prises uniquement par les producteurs (équipe salariée). Les adhérents sont par ailleurs sollicités ponctuellement lors de gros chantiers (/ex. le montage de serres).

L'organisation collective leur permet de développer des activités complémentaires qu'ils ne pourraient pas mener seuls : productions de potagères et de grandes cultures (complémentaires dans les rotations, les céréales étant uti-

Un travail de suivi et d'évaluation des blés est réalisé par les paysans dans la continuité du travail de Bernard Ronot. La sensibilisation des professionnels et du grand-public passe par des visites de plateformes, des conférences et la diffusion de petits sachets de graines à bouquets lors de manifestations locales.

L'association a essayé dans les régions voisines, avec par exemple la création de **Kerna ùn Sohma** en Alsace, la mise en place d'un programme sur les blés de pays au sein de l'ADEARN au Nord-Pas-de-Calais, ou la constitution d'un collectif autour du travail d'Anthony Dubois en Franche-Comté. Les perspectives de l'association s'orientent vers la structuration de filières. Une réflexion est en cours sur le financement progressif de l'association par les paysans eux même en fonction de leurs ventes issues de blés de pays. ■

lisés comme engrais verts ou pour le paillage) ; production maraîchère et production de semences (la vente de légumes permet de faire connaître les différentes variétés pour motiver l'achat de semences, à l'inverse les légumes non valorisés pour la vente de semences peuvent être vendus) ; production et commercialisation. Sur ce dernier point, Jardin'Envie considère que commercialisation et production ne peuvent être dissociées (ses membres pensent qu'on ne peut pas bien vendre ce qu'on ne produit pas et qu'on ne peut pas bien produire ce qu'on ne vend pas) et l'association aimerait développer davantage la commercialisation. Aujourd'hui, la commercialisation est assurée dans un petit magasin sur leur site de Bourg-les-Valence (ouvert 2 jours par semaine) et sur des foires (une vingtaine par an). Chaque sachet de semences commercialisé est étiqueté et précise le nom du producteur et l'année de production pour assurer une bonne traçabilité. Pour chaque lot, un test de germination est effectué. La vente par internet n'intéresse pas les membres de Jardin'Envie car cela demande du temps et la transmission des savoirs et savoir-faire n'est pas d'aussi bonne qualité : il y a donc un risque qu'une mauvaise publicité soit faite sur les semences paysannes par les déçus qui n'ont pas su comment s'y prendre (ex : tomates qu'il ne faut pas arroser



Valérie Peyret dans son potager dans la Drôme

avant les premiers signes de stress hydrique). La vente directe leur permet à l'inverse de transmettre à leurs clients les pratiques et techniques essentielles à la bonne réussite des variétés paysannes.

Par ailleurs, l'association est membre de Minga et ses membres cherchent à établir des prix qui rémunèrent plus justement les producteurs, à travers l'information aux consommateurs et le dialogue. Lors de ses ventes, elle affiche pour cela systématiquement la décomposition du

prix des différents produits qu'elle vend afin de sensibiliser les consommateurs et de les amener à prendre conscience qu'ils rémunèrent le producteur pour les services nécessaires à la multiplication des semences ou à la production de plants/produits maraîchers. L'association a fait évoluer dernièrement son statut vers une forme coopérative. Enfin, Jardin'Envie travaille en réseau avec d'autres artisans semenciers au sein des **Croqueurs de carottes** (voir p.C/7). ■

Kaol Kozh (Bretagne)

› <http://kaolkoz5.blogspot.fr/>

L'association **Kaol Kozh** (qui signifie *Vieux chou* en breton et *bien commun* ou *économie collective** en russe) agit pour le recensement, la préservation et la remise en culture des populations végétales (essentiellement potagères) adaptées et adaptables aux terroirs bretons. L'association organise la multiplication en prestation de service des variétés paysannes conservées. Pour cela, elle donne mission à certains adhérents pour produire la semence, sélectionner ou améliorer les variétés. Les semences produites sont ensuite distribuées entre les adhérents demandeurs. L'association a développé un mode de fonctionnement intéressant en décrétant que la semence est la co-propriété de tous ses adhérents. Ainsi, ce n'est pas la semence qui est facturée, mais la prestation de service de multiplication des semences : les producteurs de semences sont indemnisés pour la mission de multiplication effectuée et la mise à disposition de leur terre et de leurs outils. Ce système permet aux membres de l'association d'échanger leurs semences en accord avec le contexte réglementaire. Dans la pratique, l'ensemble des membres évalue un an à l'avance ses besoins en semences, et l'association délègue le travail (multiplication, sélection, voire création variétale) à certains d'entre eux. Kaol Kozh possède aujourd'hui une quarantaine de variétés principales avec lesquelles les producteurs travaillent. Certains membres entretiennent également des collections de centaines de variétés potagères (ex : tomates ou pommes de terre).

L'autonomie de chacun en semences est privilégié, ainsi que la formation auprès de futurs maraîchers. L'association regroupe des amateurs et des professionnels. Elle ne dispose pas de temps salarié financé et l'intégralité du travail est réalisé par des bénévoles.

L'association est issue, à l'origine, d'un groupe de paysans



René Léa, l'un des maraîchers fondateurs de Kaol Kozh

de l'**APFLBB** qui s'était mobilisé contre l'utilisation de variétés issues de techniques CMS en agriculture biologique et qui souhaitait trouver une alternative via la recherche de variétés locales adaptées aux conditions des terroirs bretons. Kaol Kozh est en lien avec d'autres structures bretonnes qui travaillent sur la biodiversité cultivée, notamment **Triptolème** (céréales à paille) et les **Mordus de la Pomme** (fruitiers). De part son histoire et ses adhérents elle est aussi en lien avec l'**APFLBB** et la **P.A.I.S.** Enfin, l'association fait partie du collectif inter-régional Bretagne / Pays-de-la-Loire pour la biodiversité paysanne, qui réunit les organisations impliquées sur les semences paysannes dans ces deux régions (**CERES**, p.C/10). ■

* Le mot *kolkhoze* désigne des coopératives agricoles de production dans laquelle la terre ainsi que les moyens de production sont mis en commun.

Kerna ùn Sohma (Alsace)

› <http://kernaunsohma.fr/>

En Alsace, l'association **Kerna ùn Sohma** (*Graines et semences* en Alsacien) regroupe des producteurs (paysans, maraîchers, viticulteurs), des transformateurs artisanaux

(meuniers, boulangers, viticulteurs), des jardiniers et des consommateurs sensibilisés aux questions de préservation et de renouvellement de la biodiversité cultivée et

animale. Créée en 2010, suite à des formations données en Alsace par Bernard Ronot de l'association Graines de Noé, l'association regroupe aujourd'hui environ 250 adhérents dont une quarantaine de producteurs. Le fonctionnement de Kerna ùn Sohma se base sur la mise en réseau autour de projets communs : les conservatoires de blés anciens, le projet "régénérescence" de la vigne, et le travail autour des semences potagères. L'association s'est donnée pour mission d'organiser les échanges de semences, de savoirs et de savoir-faire ; d'organiser la conservation de variétés et cépages locaux (céréales à paille, potagères, vigne) ; et de participer à la communication et la sensibilisation du public aux problématiques associées aux semences paysannes sur toute l'Alsace, notamment via l'organisation chaque année de la Fête des Semailles. L'association aide notamment à la création et au suivi de plusieurs parcelles "conservatoires" (ou collections vivantes) de variétés paysannes de blés en majorité alsaciennes (près de 200 variétés de blés anciens réparties dans plusieurs conservatoires). Elle organise la diffusion de semences et suit les échanges de semences avec la mise en place de contrats d'engagement prévoyant la restitution d'une certaine quantité de semences à l'association en fin du cycle de culture (3 fois la quantité initiale reçue). Du matériel est également mis en commun au sein de l'association (ex : moissonneuses d'essais).

Sur la vigne, l'association a organisé en 2013 un voyage d'étude autour des cépages anciens dans le sud est de la France. Un conservatoire de cépages anciens d'Alsace a également été mis en place en 2013 en partenariat avec l'association Vignes Vivantes, à partir de cépages conservés au Domaine de Vassal (collection de 7000 cépages, située à Marseillan - 34). L'objectif est de recréer de la diversité intra-variétale au sein des cépages cultivés et d'observer le comportement vis-à-vis des maladies des



© Kerna ùn Sohma

Mise en place du conservatoire viticole à l'Abbaye de Marbach en octobre 2013

pieds qui ont été greffés par les membres de l'association. Les perspectives de ce groupe de travail sont orientées vers l'amplification de conservatoires viticoles à but expérimental et la ré-acquisition de la quarantaine de cépages anciens alsaciens. Des contacts sont pris avec des organisations publiques locales (Maison du fromage de Munster, l'Abbaye de Marbach, Le Parc des Cigognes, La Ville d'Ungersheim) afin de mettre des conservatoires viticoles en place dans des lieux patrimoniaux. Un travail autour de la sélection massale et de la réacquisition des savoir-faire viticole est également entrepris (greffage, choix de vieilles souches, recensement de vieux ceps).

Pour assurer la pérennité des activités autour des céréales, de la vigne et des potagères, l'association souhaite créer une Maison des semences en Alsace et rendre l'organisation des différents groupes plus fonctionnels et interactifs. Actuellement, la coordination et l'animation de Kerna ùn Sohma sont possibles grâce à la présence d'une animatrice à temps partiel. ■

Les Mordus de la Pomme (Bretagne)

> www.mordusdelapomme.fr

Les Mordus de la Pomme est une association pomologique qui travaille sur les variétés de fruitiers (pommiers, poiriers et autres fruitiers...) du quart nord est de la Bretagne. Les



© Mordus de la pomme

Fête de la pomme

membres de l'association réalisent un travail poussé d'inventaire des variétés locales (investigation, identification et description), et assurent la sensibilisation du grand public et la transmission des savoirs et savoir-faire auprès des amateurs. L'association rassemble de nombreux particuliers passionnés, quelques professionnels ainsi que les participants du jardin de Cocagne de Dinan. Le collectif compte 450 membres au total et fonctionne exclusivement sur du bénévolat. Les Mordus de la Pomme conservent et entretiennent aujourd'hui 800 variétés de pommiers (pommes à cidre ou à couteau) et 300 variétés de poiriers au sein de 47 vergers conservatoires de variétés locales. Ces vergers n'appartiennent pas à l'association mais sont mis à disposition par leurs propriétaires (particuliers, communes, lycées, DDE...). Cette situation peut s'avérer précaire car l'association ne maîtrise pas le devenir des vergers conservatoires (changement de propriétaire, destruction, perte de contact...). Les vergers sont presque tous greffés sur franc.

L'une des grosses activités de l'association concerne l'inventaire des variétés locales. Un travail d'investigation est réalisé commune par commune afin de répertorier chez les agriculteurs et les particuliers le patrimoine de chaque localité. L'identification est réalisée à partir de l'arbre entier sur le terrain ou à partir des pommes, puis la variété est décrite selon les normes nationales.

Depuis leur création en 1987, les Mordus de la Pomme organisent une Foire aux Greffons annuelle. A l'origine, cette journée accueillait une bourse d'échange où tout le monde pouvait amener des greffons. Aujourd'hui, seuls les Mordus proposent leurs greffons dans un souci de qualité. Ils organisent des dégustations de quelques unes des 400 variétés proposées pour permettre à chacun de choisir ses greffons, donnent des greffons de bonne qualité et vendent de façon symbolique l'étiquette qui va avec. Un verger "pieds mères" a été planté sur des porte-greffes

M106 spécialement pour fournir les greffons pour la Foire organisée chaque année. Les Mordus de la Pomme font un peu de création variétale, dans un objectif de sensibilisation en lien avec les écoles primaires. Chaque année, une dizaine de nouveaux pépins sont semés. Après 5 ou 6 ans, la variété est greffée si le résultat est intéressant. L'association réalise un gros travail de communication avec la participation à au moins deux manifestations par mois. Elle réalise aussi quelques démonstrations de transformation en jus dans un objectif de sensibilisation. Les Mordus de la Pomme sont en lien avec **Kaol Kozh** (potagères) et **Triptolème** (céréales à paille) : ils tiennent des stands en commun sur certaines foires et cherchent à coordonner leurs actions.

L'association est à l'origine de la création du Pôle fruitier de Bretagne en collaboration avec Dinan communauté, le Conseil Général et les quatre Conseils généraux bretons. ■

P.A.I.S. (Bretagne)

› www.interbiobretagne.asso.fr/p.a.i.s.-2-115.html

La **plateforme Agrobiologique d'Initiative Bio Bretagne à Suscinio** (P.A.I.S.) est une plateforme d'expérimentation dans le domaine des productions végétales biologiques, située sur le Lycée Agricole de Suscinio (Morlaix, 29). La P.A.I.S a été créé en 2000 à l'initiative de 5 organisations membres d'Initiative Bio Bretagne, l'association interprofessionnelle de la filière bio bretonne : 2 organisations de producteurs (Armorique Maraîchère, **APFLBB**) et 3 opérateurs d'aval (Biomax, Poder, Pronatura). Elle dispose de 6 hectares de plein champ et 750 m² d'abri et coordonne des essais sur les terres de producteurs de l'**APFLBB** et de l'Armorique Maraîchère. Les expérimentations réalisées concernent principalement les légumes, et une partie d'entre elles portent sur les semences paysannes. La P.A.I.S. a réalisé un travail important d'évaluation de ressources génétiques pour identifier des variétés adaptées au terroir breton et aux contraintes de l'agriculture biologique. Ces essais ont porté sur de nombreuses potagères différentes : une centaine de variétés de pommes de terre, une vingtaine de variétés d'oignons et d'échalotes, une quarantaine de variétés d'artichauts, et de nombreux choux (fleur, pommé, vert, blanc, rouge, brocolis). 500 variétés différentes de choux ont été évaluées depuis 2001. L'idée était de retrouver dans les collections de l'INRA des variétés oubliées par la sélection classique, pour voir si elles pouvaient être adaptées à la bio. Un travail de sélection participative sur le chou a été réalisé en réponse à l'arrivée de variétés de choux CMS dans le commerce. Ce travail a été fait sur des variétés populations avec recherche d'écotypes locaux cultivés dans la région jusque dans les années 80. Certaines variétés exotiques ont également été testées (chou-fleur du Brésil). Après 1 ou 2 ans d'évaluation sur la plateforme (tests de germination, multiplication, description, suivi-évaluation), des essais étaient réalisés chez les producteurs dans d'autres conditions, puis sélectionnés chez eux.

La diffusion des variétés s'est essentiellement faite au sein des 2 organisations de producteurs qui financent la plateforme. Il n'y a pas de volonté affichée de diffusion plus large, car si ces financeurs défendent les droits des paysans à disposer des variétés, ils n'écartent pas pour autant la possibilité d'inscription au catalogue de variétés intéressantes (non réalisé jusqu'alors). La P.A.I.S. travaille en lien avec l'INRA et est notamment partenaire du programme **SOLIBAM** (p.23). Elle emploie 1,6 ETP. L'animation et le suivi de la plateforme est réalisé par un salarié d'Initiative Bio Bretagne. Le travail sur les semences continue encore aujourd'hui même si la dynamique est moins importante que dans le début des années 2000. ■



Visite de parcelles avec les producteurs de la P.A.I.S.

Payzons Ferme (Bretagne)

Payzons Ferme est une association de producteur multiplicateurs de plants de pommes de terre et d'échalotes biologiques qui assure la mise en marché et la promotion de la production de ses membres. L'association réalise un travail de sensibilisation auprès de la filière de la pomme de terre afin de faire reconnaître les concepts, la rigueur et la capacité de l'agriculture biologique à produire des plants de pomme de terre de qualité par une gestion alternative des maladies, différente du principe "zéro maladie" appliqué en conventionnel. Créée en 1995, Payzons Ferme regroupe aujourd'hui 7 producteurs de pommes de terre et un producteur d'échalotes. Chaque producteur cultive



Entretien avec Catherine Legeloux sous le hangar de stockage de pommes de terre

plusieurs variétés, et le collectif a mis en place des doublons pour les variétés les plus demandées afin d'assurer la réussite de la campagne et ne pas décevoir la clientèle. Les activités liées à la commercialisation sont assurées par l'association qui se charge de la promotion (catalogue), de la gestion des commandes et du service après-vente. La production, le stockage et la sélection restent quant à eux sous la responsabilité des producteurs, qui sont également responsables de la qualité de leurs produits. Chaque producteur reçoit directement le produit de la vente de sa production, une fois déduits tous les frais liés au stockage et à la commercialisation.

Payzons Ferme commercialise sur toute la France par le biais de transporteurs. Les tubercules produits sont écoulés par catégories : plants (bonne qualité, petit et moyen calibre), consommation humaine (bonne qualité, gros calibre) ou alimentation animale (les moins beaux). La production de plants de pommes de terre est très réglementée et contrôlée et impose l'achat de plants de base à des organismes qui "régénèrent" les plants in vivo et multiplie ces plants 1 à 2 années sous filet. Les producteurs multiplicateurs de Payzons Ferme produisent ensuite des plants certifiés à destination des maraîchers et des polyculteurs à partir des plants de base produits in vivo. La création variétale ou la gestion paysanne des variétés ne sont pas envisageables à l'échelle de l'association et l'association ne conserve pas de variétés non valorisables. Par ailleurs, le système d'analyse des plants en fin de culture n'est pas adapté aux principes de la bio. Pour pallier cela, Payzons Ferme, avec l'appui de l'organisme officiel Bretagne Plant, a créé l'association Aval Douar Béo. Cette association, avec l'arrivée d'autres partenaires, a pris en charge la mise en culture des variétés en conditions biologiques dès le départ. ■

Pétanielle (Midi-Pyrénées)

› <http://semeursmip.org/index.php>

Située en Midi-Pyrénées, l'association **Pétanielle** repose sur un réseau varié (paysans, chercheurs, artisans, jardiniers, jardins partagés...) et a développé une organisation collective intéressante avec une large mobilisation de la société civile via l'implication de jardiniers dans une dynamique collective de conservation de variétés paysannes, principalement en céréales à paille. L'association est issue du réseau des semeurs et semeuses volontaires qui s'est créé en 2009 suite à la rencontre entre une paysanne boulangère du Tarn, qui utilisait des blés de pays pour sa boulangerie et qui entretenait une collection d'une cinquantaine de blés paysans, et des groupes de jardiniers de la région toulousaine. L'année suivante, l'association Pétanielle a été créée. Elle compte aujourd'hui une centaine de jardiniers amateurs et une quinzaine de paysans adhérents, qui travaillent de concert pour conserver, multiplier et cultiver des variétés paysannes de blé.

Ce réseau travaille essentiellement sur les blés de pays mais a travaillé aussi de façon ponctuelle sur les sainfoins en lien avec un groupe d'éleveurs, et sur le houblon en lien avec un brasseur artisanal. Plus d'une cinquantaine de variétés de blés différentes et 60 lots de sainfoins ont été distribués à ce jour.

L'association a pour objet de soutenir la sauvegarde, la gestion in situ (dans les champs et les jardins) et la promotion de la biodiversité cultivée. L'objectif est de retrouver des variétés qui ont échappé à la sélection en station expérimentale (orientée vers la valorisation des engrais chimiques de synthèse) et de les remettre en culture. Ces variétés sont soit trouvées auprès d'"anciens", soit sorties des banques de semences de l'INRA en vue de les réadapter au contexte pédo-climatique actuel pour que les paysans puissent s'en servir professionnellement. Par le rapprochement des paysans et des jardiniers, et

l'implication de la société civile dans des actions de conservation vivante in situ, l'association souhaite permettre aux paysans de se concentrer sur les étapes suivantes (multiplication, expérimentation) et les aider ainsi dans leur démarche de choix et d'accès à des variétés adaptées à leurs pratiques, tout en sécurisant les collections de semences par la multiplicité de leurs sites de cultures. Chaque jardinier amateur reçoit une ou plusieurs variété(s) qu'il cultive en micro-parcelles pour la conservation. Chaque variété est répartie en plusieurs points, dans des conditions pédo-climatiques différentes, de manière à assurer la sauvegarde de la variété en cas d'aléa sur une parcelle, mais aussi pour augmenter le potentiel de diversité de la variété. Les micro-parcelles sont moissonnées à la main et un battage collectif convivial est organisé chaque année (Fête du Battage) lors duquel toutes les semences d'une même variété sont mélangées. C'est le résultat de ce brassage qui est distribué aux personnes qui assureront la multiplication l'année suivante, jusqu'à ce que les quantités obtenues soit suffisantes pour être utilisées sur des surfaces mécanisables par les paysans. En fonction de leur intérêt (défini grâce à des critères empiriques ou techniques), les variétés sont soit sauvegardées (c'est à dire conservées pures et gardées en observation sur une collection commune) soit multipliées par les jardiniers pour ensuite être valorisées par les professionnels. Une collection, cultivée chaque année en des emplacements différents, est entretenue par l'association, qui dispose des équipements nécessaires à la moisson et au battage de parcelles petites et intermédiaires. Une veille documentaire et technique (matériel, outillage, méthodes) est également assurée par l'association. L'association étant composée principalement d'amateurs volontaires, il faut nécessairement veiller à la transmission des savoirs et savoir-faire relatifs au semis et à la sélection des variétés. Pour cela, des visites de la collection de l'association sont organisées, et des fiches de suivi sur internet sont remplies par les cultivateurs. Cela permet aussi d'assurer le lien entre les jardiniers en dehors des journées de formation, de semis et de battage collectif.



Battage du blé et de l'orge au soleil en août 2012

Plusieurs nouveaux projets se dessinent sur la multiplication d'orges et de potagères, sur la réalisation de tests de panification pour affiner la sélection des blés, sur l'étude des conséquences sur les variétés de la gestion de la biodiversité par brassage et redistribution au sein des adhérents de Pétanielle (en partenariat avec Isabelle Goldringer de l'INRA du Moulon), sur l'accompagnement d'un projet d'agriculture péri-urbaine sur la commune de Pin Balma en banlieue de Toulouse (en partenariat avec les collectivités locales et les associations de développement agricole régionales)...

L'association, qui ne disposait jusqu'alors ni de salarié, ni de lieu physique, s'apprête à recruter une animatrice à temps partiel pour animer les différents projets de l'association et réfléchir à la constitution d'une Maison des Semences dans le Tarn en partenariat avec l'ADEAR du Tarn. Tout le travail de conservation est quant à lui réalisé in situ, à savoir dans les champs et les jardins, et repose quasi-exclusivement sur du bénévolat et sur une forte implication de la société civile. ■

RENOVA (Midi-Pyrénées)

› <http://renova.arize.fr/-La-Federation-Renova-.html>

RENOVA est une fédération d'associations locales de Midi-Pyrénées qui a pour objectif de développer les actions de sauvegarde et de revalorisation du patrimoine fruitier local (pommiers, poiriers, châtaigniers, figuiers...). L'association a développé depuis 15 ans une grande diversité d'activités pour préserver le patrimoine végétal et la biodiversité cultivée : prospection et recensement des variétés fruitières locales, réhabilitation des anciens vergers, diffusion de plants, formations, conseils techniques, prêts de matériel, ateliers de transformation...

A ce jour, l'association a répertorié une centaine de variétés pour lesquelles des greffons ont été collectés. Ces greffons sont ensuite reproduits et greffés sur des porte-greffes en pépinière avant d'être à nouveau diffusés.

L'association est, pour ce faire, en lien avec un réseau de pépiniéristes.

L'association a mis en place un service de rénovation et d'entretien des vergers anciens chez les particuliers. Des formations sont en outre proposées pour apprendre à greffer, à entretenir les arbres, etc. Elle monte et suit la réalisation de divers projets, donnant ainsi les bases qui permettront localement la création de nouvelles activités et l'insertion professionnelle. Pour la rénovation des vergers, elle met notamment en relation les propriétaires et les prestataires de service (pour l'élagage, l'entretien, la récolte...) en proposant des subventions dans le cadre des projets plus globaux pour la rénovation des vergers anciens.



Pressoir mobile pour le jus de pommes

La transformation des fruits en jus, confiture, cidre... étant un des moyens de valoriser le verger traditionnel pour la consommation familiale ou par la vente directe de produits de terroir de qualité aux consommateurs, l'association a choisi de contribuer à la mise en place d'outils de transformation accessibles aux particuliers comme aux professionnels. Elle participée à la mise en place par exemple d'ateliers mobiles collectifs pour la fabrication de jus de fruits pasteurisés (pressoir mobile) ; ces ateliers sont ensuite laissés en gestion aux associations et structures compétentes locales. Un atelier fixe, la SICA "Les ateliers de RENOVA" permet à des agriculteurs de venir transformer du jus de pomme, de la compote, des coulis, de la crème de marron... Parallèlement à cette activité de transformation, qui peut intéresser des paysans en quête de diversification, l'association accompagne la création de vergers à la ferme. Peu de développement cependant à ce jour à un niveau plus professionnel chez les arboriculteurs car les variétés paysannes sont plutôt adaptées à des systèmes extensifs (pré-vergers, vergers de plein champs).

Des fêtes autour de la biodiversité cultivée ou des moments de découvertes avec les enfants des écoles sont organisées autour des ateliers de transformation qui sont de bons supports pour informer et sensibiliser le public aux problématiques de sauvegarde des variétés fruitières locales. ■

Syndicat de Promotion Touselle (Languedoc Roussillon)

Le **Syndicat de Promotion Touselle** s'est formé en 2005 pour relancer la culture des touselles (blés tendres méditerranéens), assurer leur promotion et leur valorisation, et, plus largement, sauvegarder, promouvoir et valoriser des variétés anciennes et adaptées aux terroirs de la région méditerranéenne. L'activité de l'association porte essentiellement sur les céréales à paille. Elle met à disposition de ses adhérents du matériel spécifique pour les semis et récolte de petites parcelles d'essai ou de conservation de variétés anciennes. Elle fait la promotion de ces variétés sur les fêtes locales de la biodiversité. Elle informe les consommateurs sur les qualités nutritionnelles. Elle répond aux demandes d'information sur les semences paysannes, en organise la diffusion et défend ses adhérents. C'est essentiellement le mélange de Touselle de Mayan, créé par le président fondateur Henri Ferté en 2003, qui a été diffusé pour des cultures en grandes parcelles. Ce mélange est aujourd'hui cultivé par des paysan(ne)s du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, de Lozère, du Vaucluse, de l'Ardèche, des Bouches du Rhône, de l'Ariège et d'ailleurs. Malgré certaines difficultés, liées à ses rendements faibles ou à une panification plus difficile, sa demande se soutient et sa culture progresse. Ce mélange a fait l'objet d'études scientifiques et d'une thèse de doctorat sur la conservation de la biodiversité cultivée dans les fermes.

Outre cette réussite, plusieurs membres du syndicat s'adonnent, dans des conditions de petites parcelles, à la sauvegarde in situ de plus d'une centaine de variétés de

blé typiquement méditerranéennes. D'autres multiplient certaines variétés ou participent à des programmes de recherche (*voir programme SOLIBAM p.23*)

Aujourd'hui, une nouvelle équipe de membres actifs assure une gestion collégiale avec un nouveau dynamisme porteur d'espoir pour l'avenir des variétés de pays méditerranéennes. ■



Visite de parcelles lors de la tournée des blés en 2008

Terre en Vie (Midi-Pyrénées)

› <http://terre-en-vie.fr/>

Terre en Vie est une association créée en 1998 qui a pour objectif de promouvoir une agriculture paysanne de proximité respectueuse de l'environnement et de créer du lien entre producteurs et consommateurs. Depuis quelques années ses actions se concentrent sur le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée. L'association souhaite intégrer les variétés paysannes dans un projet socio-économique avec la mise en place de projets collectifs de transformation pour assurer la valorisation locale de ces variétés et des débouchés viables pour les paysans. Elle s'intéresse à un système de "tripartition", qui correspond à la mise en place d'échanges équitables entre producteurs, transformateurs et consommateurs.

L'association regroupe aujourd'hui une quinzaine de membres actifs, pour la plupart paysans-boulangers. 4 membres entretiennent une collection vivante et des parcelles expérimentales de céréales à paille sur leur ferme. Chacun assure le suivi-évaluation des variétés qu'il cultive sur sa ferme. Depuis 2010, un travail de mobilisation de la société civile a été lancé avec l'implication, en partenariat avec la Maison de la Nature de Puydarrieux (65), d'un collectif de jardiniers de semeurs et de semeuses de la biodiversité, issu des mouvements anti-OGM locaux. Une cinquantaine de jardiniers est impliqué dans ce réseau, et les variétés en conservation sont ainsi réparties chez les paysans et chez les jardiniers du réseau. Chaque année, en octobre, une journée de distribution de graines est organisée à cette occasion, et une seconde journée, consacrée aux battages, réunit les jardiniers ayant semé des graines. Chaque variété est distribuée en doublon pour prévenir certains aléas, et l'association met en avant l'importance du collectif pour assurer la conservation des variétés paysannes de manière pérenne. En 2011, une collection vivante de céréales à paille a été mise en place à la Maison de la Nature dans un objectif de conservation et de sensibilisation du public. Un projet de montage d'une

Maison des Semences Paysannes en partenariat avec le **GAB 65** et la Maison de la Nature est également en réflexion (objectif organisationnel, pédagogique et politique).

L'association travaille à la structuration de filières locales de valorisation des variétés paysannes en partenariat avec le **GAB 65**. Elle est notamment très impliquée dans le projet collectif de transformation de variétés paysannes de blés en pâtes artisanales, et est membre de la SCIC l'Odyssée d'Engrain constituée pour l'occasion. Chaque année, en octobre, une journée d'échanges de semences est organisée entre les paysans du "projet pâtes". D'autres échanges plus informels ont également lieu en dehors de cette journée de rencontres. Les échanges de savoir-faire accompagnent chaque échange de semences. Des fiches techniques ont aussi été créées afin d'être diffusées aux jardiniers impliqués dans le réseau des semeurs.

Chaque année une Fête de la biodiversité est organisée avec visite de la collection vivante. L'association n'a pas de salarié, mais travaille en partenariat étroit avec les salariés du **GAB 65** et de la Maison de la Nature. ■



Présentation de blés paysans de l'association à la Foire Bio du Grand Toulouse

© GAB 65

TREFLE (Midi-Pyrénées)

L'association **TREFLE** (Travail de Recherche et d'Expérimentation sur les Fourragères et les Légumineuses) a été créée en 2006 dans l'objectif de développer la biodiversité locale par la création d'une Maison de la Semence et la commercialisation en circuit court. Le but final étant de faire vivre les paysans avec les variétés paysannes, grâce à la transformation (alimentation humaine ou animale). Elle compte une trentaine d'adhérents. L'association a été créée par un groupe de paysans autour du travail réalisé par Hervé Cournède sur les variétés paysannes. De 2006 à 2012, il a entretenu une collection vivante de plus de 300 variétés de blés (principalement), épeautre, engrain, avoine, maïs, riz, tournesols, fourragères (trèfle, sainfoin, luzerne), lentilles... (semis, désherbage, moisson, battage, mais aussi annotations nécessaires au suivi-évaluation des variétés). En plus de

son rôle de conservatoire, cette collection vivante avait un rôle de sensibilisation du public (paysans, grand-public, scolaires, élus) et des visites étaient organisées chaque année. A l'échelle individuelle, Hervé Cournède entretenait également une plateforme de multiplication sur les variétés de blés, amidonniers, avoine et maïs qu'il utilise en transformation à destination de l'alimentation humaine. En raison de son allogamie, le maïs était protégé par des poches pour éviter l'hybridation (croisement) entre les différentes variétés conservées et/ou multipliées sur une même parcelle. Certaines variétés de fourragères étaient réparties chez plusieurs paysans de l'association. Un travail a également été réalisé à l'échelle individuelle sur du tournesol de ferme issu de variété du commerce multiplié un certain nombre d'années pour le réadapter localement. Outre le



Une parcelle de blé ensoleillée

suivi-évaluation des variétés cultivées, un travail d'expérimentation était réalisé sur les blés (voir programme **SOLIBAM** p.23), et sur les trèfles fourragers (trèfle violet, trèfle du Larzac et trèfles locaux). En 2011, l'association a participé la

mise en place d'un programme sur les semences paysannes au sein de l'association **Bio 82**, autour notamment d'un projet collectif de valorisation locale de petit épeautre en tant que céréales pré-cuites. Ce projet est aujourd'hui porté par **Bio 82**.

Depuis 2012, les activités de TREFLE ont été mises en dormance et la collection n'a pas été ressemée. La dynamique devrait cependant repartir à l'automne 2014 avec la ré-implantation d'une collection resserrée sur 150 variétés ayant un intérêt pour la production agricole (alimentation humaine ou animale, transformation, intérêt économique...). L'association souhaite aujourd'hui s'orienter vers la mise en culture de fourragères (pois, vesce, féveroles...) pour trouver d'autres sources de protéines pour l'alimentation animale.

Par ailleurs, une réflexion autour de la création d'une Maison de la Biodiversité est en cours depuis plusieurs années dans le Pays du Midi-Quercy. Ce projet, porté par des élus locaux, pourrait également intégrer un volet sur la biodiversité cultivée en partenariat avec l'association. ■

Triptolème (Bretagne)

> www.triptoleme.org

Triptolème est une association qui vise à promouvoir une agriculture participant à la santé de la terre et des hommes, via l'échange des connaissances et des savoir-faire liés aux semences, au travail de la terre et à la transformation des produits. Née de l'initiative d'un groupe de paysans d'ASPAARI (association bretonne de soutien à l'installation en milieu rural de projets agricoles ou d'activités innovantes), l'association regroupe aujourd'hui 200 adhérents, dont une trentaine de membres actifs : paysans, artisans (meuniers, boulangers), chercheurs, médecins, consommateurs... Elle participe à la reconnaissance de nouvelles formes d'installation en milieu rural et au maintien d'un tissu local vivant par la mise en place de filières de proximité.

Grâce à l'implication bénévole des membres actifs et au travail de deux animatrices employées à temps partiel, Triptolème organise la conservation, la sélection et la multiplication de nombreuses variétés paysannes de céréales à paille. La collection vivante conservée par l'association compte environ 600 variétés de céréales à paille (blé, épeautre, engrain, seigle, orge, avoine, maïs aussi sarrasin, carthame, maïs, tournesol) réparties sur une dizaine de fermes-relais ou "fermes de la biodiversité".

L'association gère en particulier la mise en commun, l'utilisation et le transport de matériel spécifique pour faciliter le travail de conservation et de multiplication des variétés paysannes sur les parcelles où sont cultivées les collections vivantes (semer d'expérimentation, moissonneuse-batteuse, batteuse à bottillons, trieur, remorque). Elle assure également la mise en réseau des différents acteurs du milieu rural en particulier autour de la boulange paysanne et l'échange de semences, savoirs et savoir-faire associés (rencontres techniques, formations, réflexions, diffusion d'informations, échanges de semences sous conventions) et participe à des programmes de recherche participative associant paysans et

chercheurs (programme de recherche et de remise en culture de blés de pays – ex : programme **Pays Blé** (voir p.24) sur les blés de Redon –, semis précoces ou directs, non labour, associations végétales, approche globale de la qualité...). Ses missions comprennent enfin la sensibilisation du grand-public (tour de champs des collections vivantes, fête des battages, conférences, ateliers pédagogiques autour du pain).

L'association est située en Bretagne et son périmètre d'action comprend la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie. Elle est actrice d'une dynamique inter-régionale sur les semences paysannes au sein du Collectif Bretagne / Pays-de-la-Loire pour la biodiversité paysanne (**CERES** p.C/10). Triptolème est aussi un membre actif du groupe blé du Réseau Semences Paysannes. ■



Atelier de dégustations de pain dans le cadre du programme PaysBlé

3/ Autres démarches expérimentales

Parfois, les programmes d'expérimentation développés par les collectifs comprennent aussi des volets concernant la transformation et la valorisation des produits issus des variétés paysannes. Par exemple, **Agrobio Périgord** réalise des essais sur la valorisation des variétés paysannes de maïs en alimentation animale (ex : essais de gavage de canards et évaluation de la qualité de foies gras obtenus) ou humaine (ex : essais de transformation, ateliers cuisine, dégustations, organisés en lien avec un réseau de cuisiniers et un lycée hôtelier). **Triptolème**, dans le cadre du programme **PaysBlé**, réalise quant à elle des expérimentations sur les qualités pour la boulange artisanale de certaines variétés de blés (essais de panification). Pour sélectionner des variétés paysannes plus "goûteuses", certains groupes organisent des séances de dégustations (ex : **Bio Loire Océan** qui organise des dégustations comparatives de carottes, pour affiner les critères de sélection).

D'autres thèmes sont également abordés, comme par exemple la conservation des semences (ex : **Agrobio Périgord** qui réalise des essais sur différentes méthodes de stockage afin de conseiller les producteurs et de limiter les risques sanitaires), l'organisation collective sous forme de *Maisons des Semences Paysannes* ou systèmes de gestion dynamique locale (ex : programme **ProABiodiv** auquel participent notamment **Agrobio Périgord**, **CBD** et **AVEM** avec le RSP et l'INRA), ou sur la maîtrise des risques sanitaires (ex : **CETAB**, **Triptolème** sur carie du blé, ou **Biaugerme** sur grasse des haricots).

4. Les échanges de semences

Chaque fois qu'ils échangent leurs semences les paysans renouvellent la biodiversité : les semences échangées sont semées dans un nouvel environnement et développent alors de nouveaux caractères qui seront sélectionnés par le nouveau cultivateur. Ces échanges sont indispensables pour adapter les cultures à la diversité des terroirs, aux changements climatiques et à l'évolution des techniques et des besoins humains. Pourtant, les droits des agriculteurs d'échanger leurs semences sont aujourd'hui menacés par le catalogue officiel des semences, la réglementation sanitaire, les droits de propriété industrielle et les OGM (voir partie Cadre réglementaire). Cette partie traite du cadre pour échanger des semences en accord avec la réglementation (voir encadré p.28).

→ Définition

Au sein des *Maisons des Semences Paysannes*, les échanges de semences se font entre personnes qui se connaissent. Ils peuvent se réaliser gratuitement, en contre-partie d'autres semences ou d'une somme d'argent (don, troc ou dédommagement), au sein ou à l'extérieur du collectif, mais il ne s'agit jamais d'offre publique de mise sur le marché. Ils permettent d'entretenir et de renouveler la diversité des plantes cultivées, d'expé-



Bocaux de graines lors d'une bourse de semences

menter de nouvelles variétés population, de les sélectionner pour en développer de nouvelles, ou encore de faire connaître les populations paysannes en les diffusant auprès de nouvelles personnes intéressées. Ces échanges de semences s'accompagnent toujours d'échanges de savoir-faire associés. Les *Maisons des Semences Paysannes* constituent ainsi de véritables réseaux locaux de gestion collective de la diversité semencière.

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

Au sein des *Maisons des Semences Paysannes*, les échanges de semences peuvent être pensés ou organisés à l'échelle collective. Les quantités échangées et les modalités d'échanges sont très variables d'un groupe à un autre :

→ **Les échanges directs sans intermédiaires (ou avec un intermédiaire maximum) sont favorisés au sein des groupes, afin de permettre le partage des savoirs et des savoir-faire associés aux semences**, mais on distingue diverses pratiques : échanges plus ou moins centralisés, réalisés sous convention d'expérimentation, avec ou sans conditions (ex : condition de retour d'une certaine quantité de graines après la récolte), avec ou sans rémunération du travail du multiplicateur, au sein ou à l'extérieur du collectif... *Plusieurs exemples illustrant la diversité des situations sont développés ci-après.*

→ **Les quantités varient en fonction des objectifs et de la destination des semences** : échanges dans un objectif de gestion dynamique de variétés locales ou de variétés paysannes d'intérêt particulier (ex : **Syndicat Touselle**) – les quantités vont de l'échantillon à tester puis à multiplier en sélection évolutive locale jusqu'au remplacement du stock semencier de la ferme dans les cas extrêmes d'accidents climatiques ou de culture l'ayant détruit ; échanges dans un objectif de conservation (petites quantités pour culture en collection et récolte manuelle, ex : **Pétanielle**) ou dans un objectif de (pré-)multiplication pour sélection et gestion dynamique en condition de culture agricole (quantité suffisante pour pouvoir mécaniser la culture, ex : **Agrobio Périgord**). Le réseau blé du RSP a choisi de privilégier uniquement l'échange de petites quantités, notamment lors d'un premier échange de semences : ceci afin de permettre au producteur d'adapter la variété à ses conditions de terroir, d'apprendre à connaître la variété et de découvrir le travail sur les semences (ex : **Graines de Noé** qui limite tout premier échange de semences à 100 g). Enfin, les artisans semenciers peuvent échanger aussi des petites quantités destinées soit à sécuriser la conservation de la variété en la démultipliant, soit à être multipliées puis commercialisées (juridiquement, il s'agit alors de "semences de base").

▲ Exemples (1/3)

Organiser les échanges sous conditions

Les échanges se font généralement sous conditions, que ce soit contre rémunération du travail (en nature ou monétaire) ou contre une implication dans les activités du collectif. Dans tous les cas, les échanges ne sont pas “libres”, au sens où il n’y a pas libre service et libre circulation des semences conservées : les groupes définissent collectivement les modalités d’échanges et l’éthique qui va avec (on parle de droits d’usage collectifs). Par exemple, les échanges avec les nouveaux ne se font généralement qu’après rencontre de la personne et explication de la démarche collective. Si la personne ne souhaite pas s’impliquer dans le collectif et est juste en recherche de semences “originales” tout en souhaitant rester dans un rôle de consommateur, l’échange peut ne pas se faire.

• Échanges sous condition de retour

Plusieurs des associations rencontrées échangent les semences sous condition de retour ou de mise à disposition l’année suivante d’une quantité équivalente, double ou triple de la quantité reçue initialement (ex : **CBD**, **FDCIVAM 44**, **Graines de Noé**, **Pétanielle**, etc.). Cela leur permet d’entretenir et de renouveler un stock de semences de sécurité pour chaque variété en conservation et/ou gestion dynamique, et de pouvoir les diffuser si de nouveaux producteurs ou jardiniers souhaitent s’impliquer dans les activités du collectif. C’est aussi une manière d’inciter les nouveaux à auto-produire leurs semences chaque année et à devenir acteurs de l’entretien et du renouvellement du stock de semences du collectif, et, plus largement, de la biodiversité cultivée.

Cette pratique impose par ailleurs au groupe de s’organiser pour stocker les lots de semences

retournés. La gestion de ces retours varie ensuite d’une structure à l’autre (gestion des lots de semences, traçabilité, etc. - Cf. partie Stockage).

• Échanges sous conventions d’expérimentation

La mise en place d’une convention d’expérimentation, entre le collectif qui met à disposition les semences et l’agriculteur ou le jardinier qui les reçoit, permet d’échanger dans un cadre légal formel des semences de variétés non inscrites au catalogue officiel (cf. **encadré p.28**). Ces échanges, permettant d’exposer les variétés à différents environnements et de démarrer de nouvelles sélections, s’inscrivent dans une démarche expérimentale.

De nombreuses associations ont mis en place ce type de conventions (ex : **Agrobio Périgord**, **Bio 82**, **CBD**, **FDCIVAM 44**, etc.). Celles-ci prévoient la mise à disposition de semences, un engagement du producteur à suivre un protocole défini, à retourner une certaine quantité de semences après la récolte et à réaliser un suivi des variétés confiées par le groupement (notations, suivi-évaluation, etc.). De son côté, l’association s’engage à organiser des formations (ex : sur la sélection massale, le stockage des semences...) et à fournir un accompagnement technique aux participants.

• Échanges sous condition d’adhésion

Certains groupes n’organisent les échanges qu’en interne et demandent ainsi aux personnes souhaitant s’impliquer dans la conservation, la multiplication ou la production de variétés paysannes d’adhérer au collectif pour pouvoir recevoir un échantillon de semences ou participer aux échanges (ex : **Graines de Noé**, **Kaol Kozh**). C’est une manière de garder le contact et de les impliquer dans le travail du groupe.

• Échanges contre rémunération

Seuls quelques groupes indemnisent les producteurs multiplicateurs de semences : comme évoqué en introduction, le travail de conservation et de remise en culture des variétés paysannes reste bien souvent un travail bénévole au sein des *Maisons des Semences Paysannes*. C’est donc généralement des dons ou des trocs qui ont lieu au sein de ces groupes.

A noter également le fonctionnement de l’association **Kaol Kozh**, déjà décrit par ailleurs dans l’ouvrage, au sein de laquelle la rémunération des paysans producteurs de semences est organisée : seule la prestation de service de multiplication est rémunérée.

• Échanges à l’extérieur du collectif (sans conditions, pour diffusion)

D’autres groupes organisent également la diffusion de semences à l’extérieur du collectif. C’est notamment le cas des groupes qui diffusent de petites quantités de semences ou de plants lors de manifestations de promotion destinées à sensibiliser le public (ex : **Kerna ùn Sohma**, **Mordus de la Pomme**, **Triptolème**, ...).



Bourse d’échange de semences lors de la Fête des Maisons des Semences Paysannes 2012

A suivre P.27

▲ Exemples (2/3)

Organiser des bourses d'échanges de semences et/ou plants

Certains groupes organisent des bourses d'échanges de semences, de plants ou de greffons. Différentes pratiques existent. L'**ARDEAR Rhône-Alpes** organise par exemple chaque année des journées d'échanges avec les participants de son programme semences. Ces journées offrent un lieu où les paysans se rencontrent, échangent leurs semences ainsi que leurs expériences. C'est aussi le moment où sont réalisés les bilans de campagne, et où sont discutées les orientations à venir. Le public visé est un public de professionnels : participants au programme "semences" de l'association, ou agriculteurs intéressés pour s'y impliquer. D'autres groupes organisent des journées d'échanges de graines en début de campagne avec leurs membres (ex : **Bio 82, Terre en Vie, ...**). Parfois, ces échanges se font aussi à l'occasion de journées de travaux collectifs organisées par le groupe (ex : Fête des battages de **Pétanielle**) ou à l'occasion de toute autre journée du collectif.

Les bourses d'échanges peuvent aussi être ouvertes à tous. Certains organisent ces journées ponctuellement pour des événements particuliers, d'autres plus régulièrement. Le **Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac** organise chaque année deux bourses d'échanges de graines et plants lors de sa Fête de la Graine. Chacun est invité à venir avec ses semences et plants pour les échanger lors de cette journée et partager ses expériences.

L'association des **Mordus de la Pomme** organise chaque année une bourse aux greffons. Lors de cette bourse ce sont uniquement les membres de l'association qui se chargent de préparer les greffons qui seront diffusés. Les **Mordus de la Pomme** ont opté pour cette organisation car ils souhaitent diffuser des greffons dont ils connaissent les qualités aux amateurs et passionnés qui fréquentent cette bourse.

Centraliser les informations sur les semences et les membres du groupe pour mieux gérer les échanges ?

▲ Exemples (3/3)

Centraliser les échanges ou non ?

Agrobio Périgord et **CBD**, qui pratiquent des échanges sous convention d'expérimentation et sous condition de retour, ont un animateur-technicien salarié qui centralise les échanges de semences : après prise en compte des demandes, il gère les lots de semences destinés à l'échange (réception et gestion des retours de semences, envois, traçabilité, analyses) et s'occupe des questions administratives liées à la convention. D'autres collectifs souhaitent à l'inverse que les échanges se fassent uniquement de paysan à paysan : les semences ne passent pas entre les mains de l'animateur qui a alors uniquement un rôle de mise en réseau (ex : **ARDEAR Rhône-Alpes** où l'animateur oriente les personnes demandeuses de telle ou telle variété vers les personnes qui les cultivent). L'animateur intervient comme une aide pour orienter les recherches, mais n'organise pas les échanges à proprement parler.

Des situations intermédiaires existent, par exemple, les maraîchers de **Kaol Kozh** organisent leurs échanges de semences en évaluant à l'avance les besoins de chacun pour organiser la production (l'association répartit le travail entre les producteurs) : ce sont ici les demandes qui sont centralisées. Les échanges se font ensuite directement entre multiplicateur et utilisateur de semences. Lorsque les échanges sont centralisés, un lieu physique pour centraliser le stockage des lots de semences destinés à l'échange est nécessaire, alors qu'il est facultatif si les échanges sont effectués directement entre paysans (cf. **Stockage**).

Qu'il y ait ou non centralisation des échanges de semences, les groupes cherchent de plus en plus souvent à centraliser des informations sur les variétés cultivées (ex : caractéristiques des variétés, résultats expérimentaux, Cf. **Échanges de savoir-faire**), voire sur les fermes ou jardins qui les cultivent et les conservent (ex : qui cultive quelle variété ?). Ce niveau minimal d'information (producteurs/variétés) permet notamment d'optimiser l'organisation de la conservation des variétés (ex : répartition des variétés à conserver, Cf. **Conservation**) et de mieux renseigner les producteurs souhaitant connaître et/ou cultiver telle ou telle variété. Certains réalisent aussi un suivi des échanges : c'est une manière de connaître l'origine des semences utilisées, d'organiser les échanges par la mise en réseau, mais aussi d'informer sur l'histoire des semences échangées. Les conventions d'expérimentation permettent aux collectifs qui les pratiquent de garder une trace des échanges, ce qui facilite le suivi de l'évolution des variétés.

Plusieurs collectifs se posent la question de la mise en place de bases de données informatiques pour faciliter la gestion et le suivi de ces données (suivi des échanges et des lots retournés au collectif). Cependant, d'autres considèrent que de tels outils dématérialisés risquent de se substituer à l'indispensable observation de la vie et de l'émergence continue des nouveaux caractères des plantes et aux échanges humains directs, sans compter le risque de construire des outils de contrôle dangereux au vu des incertitudes réglementaires et des risques actuels de biopiraterie (voir **encadré p.40**).

Point réglementaire : les échanges de semences au sein des Maisons des Semences Paysannes

L'une des activités de base des *Maisons des Semences Paysannes* est de permettre l'échange de semences entre les participants. **Actuellement, le texte principal en vigueur qui régit en France les échanges de semences est le décret 81.605 du 18 mai 1981.** Les semences n'appartenant pas à l'une des "variétés inscrites sur une liste du Catalogue officiel des plantes cultivées ou, à défaut, sur un registre annexe" n'ont pas le droit d'être mises sur le marché (article 2 dudit décret). Et la définition de la "mise sur le marché", ou aussi "commercialisation" (des semences, et non des produits issus de ces semences), comprend tout échange à titre onéreux ou à titre gratuit (article 1- alinéa 2). Cette interdiction est cependant limitée et des dérogations laisse un "vide réglementaire" au sein desquels les *Maisons des Semences Paysannes* peuvent organiser leur travail. **L'échange ou la commercialisation de semences de variétés non inscrites, ne sont interdits que s'ils se font "en vue d'une exploitation commerciale" (de la semence vendue).** Il n'est donc pas interdit de vendre ou d'échanger des semences de variétés non inscrites au catalogue si elles sont destinées à une exploitation non commerciale comme l'autoconsommation (usage pour jardiniers amateurs, agriculture vivrière), la conservation, la recherche, la sélection.

Certaines exceptions sont explicitement inscrites dans la réglementation et sont mises en œuvre par plusieurs groupes : **il s'agit de l'échange "de petites quantités de semences et de plants, dans des buts scientifiques ou pour des travaux des sélections" (article 1-3 dudit décret).** C'est dans ce cadre que s'inscrit la plupart des *Maisons des Semences Paysannes* travaillant à la sélection, la conservation et/ou la gestion dynamique in situ à la ferme. Les conventions d'expérimentation d'**Agrobio Périgord** rentrent sous le chapeau de cette "exception". De manière plus large, les échanges de semences, ici considérées comme des ressources phylogénétiques destinées à la recherche, à la sélection ou à la conservation et la gestion dynamique à la ferme (qui est un mode de conservation reconnu internationalement), sont exclus de la réglementation sur la commercialisation des semences. Ils se déroulent en France dans le cadre d'un vide juridique quasi-total, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) qui les encadrent au niveau international n'ayant, à l'heure actuelle, pas fait l'objet d'une transcription en droit français sur ce point particulier. Ce vide juridique permet deux interprétations contradictoires :

- pour les uns, les semences échangées en vue du jardinage amateur, de la recherche, de la sélection ou de la conservation doivent être cultivées dans une parcelle spécifique consacrée exclusivement à ces activités et dont la récolte ne fait l'objet d'aucune exploitation commerciale (que ce soit par la mise sur le marché, la transformation en vue de la commercialisation, l'alimentation d'animaux de la ferme destinés à être commercialisés...). Les quantités échangées ne doivent pas dépasser les quantités nécessaires à l'expérimentation. Rien n'empêche un agriculteur d'utiliser les semences ainsi échangées pour sélectionner dans une parcelle ad hoc ses propres variétés qu'il peut ensuite cultiver et dont il peut vendre la récolte, mais nécessairement sous une autre dénomination que celle des semences échangées initialement.

- pour les autres, la spécificité et la qualité de la sélection et de la conservation/gestion dynamique paysannes à la ferme tiennent au fait que ces activités se déroulent dans les conditions d'utilisation des semences, donc dans le champ de production agricole dont la récolte est destinée à une exploitation commerciale. Les semences échangées peuvent donc être cultivées dans les parcelles agricoles, les quantités échangées peuvent correspondre à cet usage et, en cas de conservation/gestion dynamique, la récolte peut être commercialisée sous la dénomination des semences échangées initialement.

Aucun agriculteur qui fait des expérimentations pour le compte de l'industrie ne jette aujourd'hui sa récolte qui est le plus souvent commercialisée ou donnée aux animaux de la ferme. Cela explique peut-être pourquoi aucune jurisprudence n'ait encore tranché cette incertitude juridique.

Enfin, la nouvelle LAFF permettra aux membres des collectifs qui arriveront à bénéficier d'un agrément de "Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental" (GIEE), d'échanger leurs semences sans se poser d'autres questions réglementaires, sous réserve qu'ils ne soient pas eux-mêmes multiplicateurs de semences sous contrat, qu'il ne s'agisse pas d'OGM non autorisés ni de variétés protégées par un COV et du respect des réglementations sanitaires. Mais on ne connaît pas, au jour où ces lignes sont écrites, les conditions d'agrément de ces GIEE. Quand au cadre juridique permettant les échanges hors des GIEE ou entre GIEE, il faudra sans doute attendre la finalisation de la réforme en cours du règlement semences européen pour y voir plus clair.



Échanges de semences lors des rencontres internationales des Maisons des Semences Paysannes 2012

Le Spicilège, intérêt de la diffusion interactive des connaissances sur les variétés ?

En 2008, le RSP a construit un répertoire électronique interactif de description de variétés paysannes, le Spicilège¹⁶. Il vise à mutualiser des informations et connaissances paysannes sur les variétés paysannes. Chacun peut décrire ses variétés en ligne, et faire part de ses observations sur le site. Le minimum d'informations à fournir est le suivant : nom de la variété, origine, lieu de culture, date de l'observation, et nom du cultivateur.

Le Spicilège permet une construction collective de critères de description des variétés qui soient propres aux paysans et aux jardiniers (critères d'intérêts pour le paysans, exemple : agronomiques, nutritionnels, gustatifs, culturels, ethnobotaniques...) et qui aillent au-delà des critères morphologiques qui ne sont pas toujours stables. Cet outil a permis la description de plusieurs centaines de variétés, soit par quelques passionnés, soit par des étudiants en stage. Mais dans leur ensemble, les paysans sont encore peu familiers de la production de données en ligne. Son ouverture "à tous les vents" interroge aussi certains paysans culturellement attachés aux échanges de connaissances orales plutôt qu'informatiques : pour les uns, rendre publique une description détaillée des variétés peut être utile pour s'opposer à la biopiraterie ; pour d'autres, la mise à disposition publique de ces informations sur internet risque au contraire de faciliter les prospections de sociétés qui cherchent de nouveaux caractères d'intérêt à breveter. S'il reste utilisé de manière irrégulière du fait d'un déficit de moyens d'animation, le Spicilège n'en reste pas moins un outil réclamé par de plus en plus d'acteurs de la gestion dynamique et collective des variétés paysannes.



Comparaison de populations paysannes et variétés de luzerne-sainfoin-dactyle en mélange : support de sélection participative du sainfoin au sein de l'AVEM

5. Le stockage des semences

→ Définition

Le stockage est l'action de conserver/stocker des semences à l'abri avant qu'elles ne soient utilisées en culture. La qualité du stockage affecte directement la qualité des semences et est en conséquence un sujet important au sein des groupes (voir encadré p.16).

→ Diversité des modes d'organisations : description et exemples

Le stockage peut être assuré individuellement par les personnes qui produisent leurs semences, en conservant à la ferme les semences destinées à la prochaine campagne, ou en constituant des stocks de sécurité, sur une plus longue période, afin de s'assurer de conserver la/les variété/s en cas d'accident climatique ou de ravageurs sur une parcelle.

Le stockage peut aussi être organisé collectivement. L'objectif est alors d'assurer des stocks de sécurité (en plus des stocks effectués par les paysans à la ferme) ou d'entretenir le stock de semences du collectif (permet d'avoir les variétés à proximité pour les diffuser, de

pouvoir réaliser des tests qualitatifs, etc.). Les modalités de stockage varient : conservation à la ferme ou dans un local collectif, à température ambiante ou au froid, en contrôlant ou non l'humidité, avec ou sans mélange des lots... Les modalités pratiques varient ensuite en fonction des types de plantes et du matériel dont disposent les groupes (voir les exemples en encadrés ci-dessous et p.30).

▲ Exemples (1/2)

- Les artisans semenciers rencontrés organisent le stockage des semences avant commercialisation. Ils réalisent un travail poussé de tri, de nettoyage et de séchage des semences en amont puis conservent leurs semences dans des conditions optimales pour éviter toute altération. Par exemple, le **Biau Germe** conserve les lots de semences dans une pièce à température et hygrométrie contrôlée (50% d'humidité, température inférieure à 20°C). **Germinance** utilise une pièce à température ambiante et déshumidifiée, dans laquelle il conserve ses graines à l'obscurité et en vrac jusqu'à 3 ans. Des tests de germination sont réalisés régulièrement sur les lots de semences.

A suivre P.30

16. Voir www.spicilege.org

▲ Exemples (2/2)

• **Agrobio Périgord** organise le stockage de lots de semences de maïs populations au sein de sa Maison de la Semence. Elle dispose pour cela d'un local, à proximité de sa plateforme d'expérimentation, où est conservée une partie des semences en attendant leur mise en culture. Il s'agit avant tout de stocks de sécurité (objectif de conservation du travail de sélection, d'expérimentation, d'adaptation...), mais ce lieu de stockage a également une dimension visuelle (vitrine de la collection) et participe, en plus de la plateforme, à la sensibilisation et à la communication globale autour du programme. C'est aussi un lieu d'expérimentation où sont testées des techniques de stockage afin de les conseiller aux paysans pour qu'ils réalisent leurs propres stocks de sécurité. Les semences y sont stockées, après séchage et égrainage, à une température inférieure à 10°C et à l'abri de l'humidité. Le séchage est effectué à l'air libre en suspendant les épis sur des fils ou à l'aide d'un séchoir (température maximum 30°C pour ne pas altérer les semences). La Maison de la Semence conserve de quoi emblaver une dizaine d'ares environ par variété et conseille aux agriculteurs partenaires de conserver chez eux des stocks de sécurité suffisants pour emblaver un demi hectare. Un système de traçabilité des lots de semences stockés et échangés a été mis en place au sein de l'association : les lots de semences reçus et envoyés sont étiquetés (nom du producteur et année de récolte) et référencés. Des analyses sont également réalisées sur les lots conservés afin de déterminer les taux de germination et la qualité des semences (analyse de détection OGM, analyses technologiques). Si besoin, une certification AB est fournie pour les semences envoyées aux agriculteurs bio.

Certains groupes mélangent systématiquement les lots de semences d'une même variété multipliée dans différents contextes (ex : **Pétanielle**, **AVEM**...) afin d'augmenter le potentiel d'adaptabilité de la population mère (Cf. *Sélection*), en restant vigilant sur les risques d'affecter la qualité sanitaire par un lot impropre. D'autres groupes font quant à eux le choix de conserver séparément les lots de semences d'une même variété multipliée sur différents terroirs pour éviter les mélanges ou dans un objectif de comparaison des lots.

Pour certains groupes, le stockage est un outil utile dans le cadre de programmes expérimentaux. Il leur permet de conserver des lots de semences issues de plusieurs années successives (différentes sélections) ou multipliées sur différents terroirs afin de les comparer ou de pouvoir, si nécessaire, "remonter en arrière" dans le travail de sélection réalisé (ex : **P.A.I.S.**).

D'autres associations stockent de manière plus informelle des semences d'une année sur l'autre dans des bureaux, mais sans organisation plus poussée du stockage, faute de place, de matériel (ex : chambre froide), de temps ou de moyens pour le faire, ou plus rarement par manque de savoir-faire sur le sujet.

Dans le cas d'un stockage collectif, certains groupes mettent en avant l'importance d'avoir un lieu collectif accessible à tous, et non pas uniquement un local mis à disposition par un particulier, pour éviter la centralisation et la personnification de la

Maison des Semences Paysannes. Par ailleurs, les exemples montrent qu'il est encore aujourd'hui nécessaire de faire un véritable travail d'expérimentations pour acquérir des savoir-faire sur les pratiques de conservation de semences pour limiter les erreurs et ne pas perdre de lots de semences (Cf. *Sélection paysanne et recherches participatives et Échanges de savoir-faire*).



Des techniques à expérimenter pour le stockage des semences

La plupart des groupes stockent aujourd'hui leurs semences à température ambiante (*voir exemples précédents*), mais plusieurs groupes envisagent d'investir dans un dispositif pour pouvoir conserver plus longtemps leurs semences au froid (positif ou négatif). Ceci leur permettrait de conserver un plus grand nombre de variétés (exemple : variétés sans intérêt économique actuel mais ayant un intérêt potentiel pour la sélection), de mieux contrôler les parasites (froid négatif), de faciliter la gestion, etc. L'acquisition de ce type de équipement aura potentiellement des conséquences sur l'organisation des groupes. Par exemple, **Germinance** suit des règles précises pour une conservation optimale des graines, notamment pour une conservation au froid (réfrigérateur) : dès que l'on ouvre l'enceinte de stockage, on modifie l'ambiance (condensation, humidification...), ce qui oblige à avoir une planification et une gestion rigoureuse des stocks et de leur utilisation.

D'autres techniques sont à tester comme par exemple l'utilisation de billes en céramique pour déshumidifier l'atmosphère de bocaux pour conserver des semences : seuls quelques groupes les expérimentent à ce jour. Des échanges de savoir-faire ont et auront encore lieu sur ces questions avec les groupes qui expérimentent ces techniques dans d'autres régions du monde.

III. Les échanges de savoirs et savoir-faire

La culture et la reproduction des variétés paysannes nécessitent des connaissances et des savoir-faire particuliers. Au sein des Maisons des Semences Paysannes, c'est sur le terrain et lors des échanges de semences que la majorité des savoirs et savoir-faire sont partagés. Cependant, beaucoup ont été perdus et il n'est donc pas toujours possible de collecter toutes les informations souhaitées quand on accueille une variété. La multitude et la diversité des variétés, des domaines de compétences (caractéristiques des variétés, comportement au champ, données agronomiques, méthodes de transformation, savoirs empiriques, origine des variétés, techniques de tri ou de stockage...), et des sources d'informations rend complexe le travail d'investigation, de collecte et de partage de ces savoirs, mais de nombreux groupes s'organisent aujourd'hui pour cela.

→ Définition

Les activités d'échanges de savoirs et savoir-faire sont les activités mises en place par les *Maisons des Semences Paysannes* pour produire des connaissances, collecter, capitaliser, diffuser et partager les savoirs paysans (rencontres, suivi-évaluation, description, expérimentation, prospection, enquêtes, etc.).

→ Diversité des modes d'organisations

Ces différents travaux peuvent être réalisés par les paysans ou jardiniers du groupe (ex : **BLO**, **Pétanielle**, **Agrobio Périgord**, etc.), par l'animateur-technicien (ex : **P.A.I.S.**, **Agrobio Périgord**, **RSP**), par des chercheurs partenaires (ex : les membres du groupe blé en partenariat avec l'équipe d'Isabelle Goldringer de l'INRA du Moulon, l'**AVEM** en partenariat avec l'INRA de Toulouse), et/ou en prestation de service (ex : Valérie Abatzian de Grain'Avenir, technicienne semences indépendante, qui accompagne le travail de suivi-évaluation réalisé au sein du groupe maïs de l'**ARDEAR Rhône-Alpes** et rédige les bilans de chaque campagne).

Les échanges de paysans à paysans sont à la base de la construction du **RSP**. Dès le lendemain des rencontres d'Auzeville, les paysans boulangers ont organisé pendant plusieurs années une tournée des différentes collections vivantes de blé favorisant les échanges "au bord du champ" mais aussi devant le pétrin et le four pour la transformation. Immédiatement après, ce furent les voyages de groupes de paysans dans différents pays d'Europe pour échanger autour des expériences paysannes européennes, mais aussi africaines, moyen-orientales ou brésiliennes. En 2009, ce sont 150 paysans, boulangers, chercheurs de 19 pays qui se sont réunis à

17. CETAB, BEDE, RSP "Du grain au pain, cultivons la diversité", rennaissance de la biodiversité céréalière et savoir-faire paysans, 2010, 72 pages.

l'occasion des rencontres RENABIO organisées par le RSP et le **CETAB**¹⁷ pour partager leurs expériences de transformation de céréales selon les techniques paysannes du pourtour méditerranéen. Tous ces voyages ont deux vertus et non une seule : découvrir les savoirs paysans étrangers, mais aussi tisser des liens de longue durée entre les paysans voyageurs.

La suite de cette partie illustre, par des exemples, la diversité des méthodes mises en place par les groupes pour, d'une part produire et capitaliser des connaissances, et d'autre part, partager et diffuser les savoirs collectés.

1. La production de connaissances, la collecte et la capitalisation des savoirs paysans

La première étape est la collecte des informations existantes pour les mutualiser. En l'absence de données existantes, remettre en culture ces variétés, les suivre, les observer et les décrire permet de les redécouvrir, comme le font nombre de groupes à l'échelle individuelle ou collective (ex : **Agrobio Périgord** avec sa plateforme expérimentale et son programme de suivi plein champ participatif, les membres du groupe blé dans le cadre du programme **SOLIBAM**, les groupes fruitiers rencontrés par leur travail de caractérisation des variétés, **Triptolème** au sein du programme **PaysBlé**, etc.). Outre cette étape de caractérisation des variétés cultivées, la mise en place de programmes d'expérimentation permet de produire et de diffuser des connaissances documentées sur ces dernières en testant des pratiques, mélanges, croisements, techniques de transformation... (Voir exemples dans la partie *Sélection paysanne et recherches participatives*).



Atelier d'échanges de savoir-faire, pétrissage d'un mélange de farine de maïs et de froment lors des rencontres RENABIO 2009

Organiser des rencontres entre les membres du groupe, des bilans de campagne, des journées “bout de champs”, etc. permet par ailleurs de recueillir les retours d’expériences des uns et des autres (caractéristiques des variétés cultivées, difficultés rencontrées, etc.) et de les partager avec d’autres (ex : **ARDEAR Rhône-Alpes**). La mise en réseau entre les groupes au sein notamment du Réseau Semences Paysannes et de ses différents groupes thématiques (ex : groupe blés, groupe potagères, etc.) permet également d’échanger des savoirs et des informations sur les variétés paysannes cultivées (voir **encadré ci-contre**). Enfin, réaliser des enquêtes auprès des membres du groupe permet également de faire remonter un certain nombre d’informations sur les variétés cultivées (ex : **ARDEAR Rhône-Alpes**).

La capitalisation des données est par ailleurs nécessaire si l’on souhaite diffuser et partager les informations collectées. En 2006, le groupe des artisans semenciers a publié un premier guide pratique pour “l’auto-production des semences de solanacées”, destiné avant tout à apprendre à leurs clients jardiniers ou maraîchers à ne plus avoir besoin de leur acheter des graines de tomates, aubergines et autres poivrons. Cette publication est exemplaire de la philosophie du RSP : contrairement aux techniques commerciales du marché libre, l’échange n’a pas pour but de rendre chacun dépendant des autres, mais au contraire de renforcer l’autonomie de chacun. **Agrobio Périgord** réalise de même chaque année un travail de compilation des données expérimentales collectées sur les variétés de maïs et tournesols populations qu’ils cultivent : plusieurs publications ont été éditées à ce jour (ex : “Variétés paysannes de maïs et tournesol pour une agriculture écologique et économe” en partenariat avec le RSP, ou “L’Aquitaine cultive la Biodiversité : 10 ans d’expériences et d’expérimentation sur les variétés paysannes de maïs et de tournesol”). La **P.A.I.S.** édite également chaque année des publications de présentation des résultats des expérimentations menées sur la plateforme. **Triptolème**, le **GABB Anjou** et la CAB Pays-de-la-Loire¹⁸ ont quant à eux réalisé en 2011 un cahier technique sur la diversité des blés paysans : “Des blés bio...diversité !”¹⁹. Le Spicilège est un autre outil mis à disposition par le RSP pour permettre à chacun de partager ce qui peut être transmis à tous par voie électronique (voir **encadré p.29**). Cependant, classer, synthétiser, mettre en forme les données demande un temps de travail important : le manque de moyens financiers pour traiter et valoriser efficacement les données collectées est souvent une contrainte majeure pour les groupes. Comme évoqué dans la partie **Echanges de semences**, certains groupes réfléchissent à la mise en place d’outils informatiques permettant de mieux classer, ordonner et capitaliser ces données (ex : bases de données informatiques). D’autres groupes préféreraient investir le peu de moyens disponibles sur la multiplication des échanges oraux directs de paysans à paysans. Le développement des outils informatiques reste aussi limité en raison du contexte réglementaire actuel (voir **encadré p.40**).

2. La diffusion, le partage des savoirs paysans

La plupart des groupes partent du constat que les semences ne peuvent pas s’échanger sans les savoir-faire associés et s’organisent donc pour cela. Si seuls certains groupes s’attachent à collecter et à publier de données documentées, tous organisent la diffusion et les échanges directs de savoir-faire entre leurs membres, leurs partenaires et souvent aussi avec le grand public : formations, rencontres, journées d’échanges d’expériences favorisent les échanges entre tous les praticiens.

Importance de l’animation et de la mise en réseau

L’animation des collectifs facilite l’organisation des échanges et rencontres nécessaires au partage des savoir-faire. Elle permet de faire le lien entre adhérents, d’identifier les besoins, de valoriser le travail et les connaissances des paysans, de transmettre les fruits de la capitalisation par des bulletins de liaison, etc., et de faire le lien entre chercheurs et paysans dans le cadre de programmes de recherche participative (voir **encadré p.19**). Elle facilite aussi la mise en réseau au niveau national (Réseau Semences Paysannes) ou international (coordination européenne **Libérons La Diversité**) qui permet de riches échanges sur les savoirs et savoir-faire techniques et organisationnels entre les collectifs.

Le RSP organise par exemple régulièrement des rencontres d’échanges d’expériences à l’échelle régionale, nationale ou internationale (ex : rencontres du groupe blés, Rencontres internationales RENABIO sur la biodiversité céréalière en 2009, Rencontres internationales sur les *Maisons des Semences Paysannes* en 2012, etc.), des voyages d’études (en France ou à l’étranger, par exemple au sein de programmes européens Leonardo), etc., pour permettre à ses membres de partager leurs expériences et de bénéficier de retour d’expériences d’individus ou de groupes ayant une compétence ou une expérience remarquable à partager (ex : les groupes brésiliens conviés aux rencontres *Maisons des Semences Paysannes* 2012 pour leur expérience en terme d’organisation collective sous forme de *Casa de Sementes Criollas*).

18. Le **GABB Anjou** fait partie de la CAB Pays-de-la-Loire. Voir note de présentation synthétique du **GABB Anjou** dans le cahier central.

19. Voir www.semencespaysannes.org Rubrique “Publications et Vidéos”

Certaines pratiques servent autant la collecte et la capitalisation, que la diffusion des savoirs paysans. Par exemple, les rencontres d'échanges d'expériences, les voyages d'études et la mise en réseau entre les groupes, sont les vecteurs principaux de la diffusion et du partage des expériences de paysans à paysans. Il en est de même pour la diffusion de publications, de bulletins d'infos, etc. qui permet de partager les connaissances collectées (voir exemples dans la partie précédente).

La majorité des collectifs organisent également des cycles de formations d'une à plusieurs journées sur la thématique des semences. Certains ont mis en place une formation obligatoire pour toute première réception de semences (ex : **CBD**). D'autres groupes organisent également un accompagnement et/ou un suivi technique de leurs membres. Comme pour l'étape précédente, ce travail peut être assuré par des agriculteurs ou des jardiniers du programme ou bien par des techniciens salariés de l'association ou partenaires.

Certains groupes organisent par ailleurs des ateliers de transformation ou des dégustations afin de faire le lien entre techniques de production et qualité finale du produit et permettre à leurs membres de se réappropriier des techniques ou savoir-faire particuliers liés à la transformation de variétés paysannes (ex : **Triptolème** pour les céréales à paille, **RENOVA** pour les fruits, **Agrobio Périgord** pour le maïs et les potagères). Des ateliers de transformation peuvent être proposés de manière itinérante (four ou pressoir mobile..., ex : **RENOVA**).

IV. La valorisation des semences paysannes ou des produits qui en sont issus

La valorisation économique des variétés paysannes ou des produits qui en sont issus est vue par certains comme un moyen de sauvegarder, développer, protéger, voire de faire connaître les variétés paysannes. Ces groupes s'organisent alors pour mieux valoriser les semences paysannes ou les produits qui en sont issus : structuration de filière, valorisation par une marque, etc.

Une marque pour les produits issus de semences paysannes ?

Une réflexion est en cours au sein du **RSP** pour la mise en place d'une marque pour rendre visible, communiquer, valoriser les produits issus de semences paysannes, mais aussi favoriser la reconnaissance juridique des semences paysannes. Plusieurs groupes sont à l'initiative de cette dynamique et sont moteurs dans la réflexion actuellement menée (**APFLBB**, **BLO**, **Kaol Kozh**, **RENOVA** notamment). Plus d'informations auprès du **RSP**.



Fabrication de jus de pommes lors d'un atelier **RENOVA**

Exemples (1/2)

Mettre en place une marque

La mise en place d'une marque ou d'un label peut être envisagée pour une meilleure valorisation d'une variété locale en permettant de communiquer autour d'une variété "phare" et de revendiquer son lien au terroir (conditions pédoclimatiques, savoirs et savoir-faire associés...). Par exemple, **Agribio 04²⁰** a mis en place avec le Parc du Lubéron une marque "pain au blé meunier d'Apt" valorisée par les boulangers de la zone du Parc. **Bio 82** a mené une réflexion sur la mise en place d'une marque "Petit épeautre de pays" pour valoriser l'engrain produit dans le cadre de la filière locale qu'elle développe et communiquer plus largement sur ses intérêts nutritionnels (voir Exemples p.35). Une marque peut aussi permettre de communiquer sur des modes de production, des pratiques de culture, ou encore des pratiques de gestion dynamique des semences (auto-production, sélection paysanne...). L'**APFLBB** est, par exemple, à l'origine de la création de la marque collective **Bio Breizh**, qui va plus loin que le cahier des charges bio européen (ex : ferme 100% bio, mise en place de haies pour séparer les parcelles à risques, etc.). Cette marque interdit notamment l'utilisation de semences issues de techniques CMS (Stérilité Mâle Cytoplasmique issue du radis introduite artificiellement par fusion cellulaire dans le génome du chou, entraînant une stérilité totale du pollen, et empêchant l'auto-fécondation du porte-graine de chou) et impose que 10% de la surface de légumes aient pour origine des plants ou des semences auto-produites sur la ferme. Outre l'incitation à l'autoproduction de semences, cette marque vise à sensibiliser le consommateur et les partenaires commerciaux (producteurs, distributeurs) aux problématiques liées aux semences et à l'intérêt des semences paysannes.

A suivre P.35

20. Ce collectif n'a pas pu être enquêté dans le cadre de cet ouvrage.

Point réglementaire : commercialisation des semences et des produits qui en sont issus

I/ Commercialisation et mise sur le marché des semences paysannes : quelques petites niches dérogatoires contraires à l'égalité de toutes les semences devant la loi

I-1 : La vente de semences en vue d'une exploitation non commerciale (auto-production ou jardinage amateur) n'est pas soumise à la réglementation du catalogue. Elle reste cependant limitée à la vente directe (par le producteur de la semence) à l'utilisateur final (le jardinier amateur) puisque tout achat pour revente résulte nécessairement d'une vente pour une exploitation commerciale. Les variétés concernées peuvent aussi être inscrites au catalogue sur la liste des variétés sans valeur intrinsèque (anciennement "catalogue amateur"), auquel cas la commercialisation de leurs semences n'est plus limitée à la vente directe, mais doit par contre se conformer aux normes de DHS "assouplies", d'emballage, d'étiquetage... correspondantes.

I-2 : La vente sans indication d'un nom de variété (Art 2. I. du décret 81-605) n'est pas soumise à l'obligation d'inscription de la variété au catalogue. Elle reste cependant soumise aux autres réglementations sur la commercialisation des semences (emballage, étiquetage, faculté germinative, normes sanitaires...). L'indication du nom du producteur et du lieu de production n'est pas une indication de nom de variété. L'indication de la région d'origine de la ressource utilisée peut l'être si elle correspond à un nom de variété notoirement connu.

I-3 : L'inscription au catalogue. Si les démarches de sélection participative remettent généralement en cause le fonctionnement même du système du catalogue, l'inscription s'avère être un passage obligé si les obtenteurs de la nouvelle variété désirent diffuser les semences fruits de leur recherche, au-delà des échanges "informels" de ressources phytogénétiques entre agriculteurs, ou les commercialiser, au-delà de la vente directe à des cultivateurs amateurs. De timides ouvertures dans le catalogue officiel ont été créées avec les deux listes suivantes pour permettre une certaine tolérance sur l'homogénéité :

- Liste C : variétés de conservation : races primitives et variétés de plantes agricoles et de plants de pomme de terre naturellement adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique ;
- Liste D : variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de cultures particulières (remplaçant l'ancien catalogue amateur).

La liste "variétés de conservation" n'ouvre qu'une petite tolérance au sujet de l'homogénéité (10% de hors type) et reste stricte pour la stabilité alors qu'elle devrait être adaptée à la diversité et à la variabilité des variétés paysannes traditionnelles dont elle a pour objectif de permettre l'inscription. L'interprétation par les réglementations nationales de l'obligation d'amener la preuve d'une culture traditionnelle dans une région d'origine (ou d'adaptation) peut aussi restreindre énormément les opportunités offertes par cette directive qui aurait dû, sur ce point, s'ouvrir explicitement aux variétés issues de sélections / adaptations locales récentes. Enfin, les restrictions quantitatives proposées peuvent aussi constituer un frein important à la conservation effective de la biodiversité par sa valorisation économique qui nécessite souvent de pouvoir dépasser une masse critique minimum.

Avec les **variétés potagères créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières**, la Commission Européenne supprime quelques unes de ces barrières : la variété peut avoir évolué ou été sélectionnée récemment et ses semences peuvent être commercialisées en dehors de la région d'origine. Contrairement au souhait du gouvernement français, la directive ne limite pas non plus ces variétés à "un usage pour jardiniers amateurs". Elle permet ainsi d'en vendre les semences pour un usage professionnel. Elle supprime aussi les limitations quantitatives, mais pour les réintroduire avec une limitation de conditionnement perverse, "le prix relativement élevé des semences vendues en petits conditionnements entraînant une limitation quantitative".

Ces deux derniers cadres devraient évoluer avec la réforme européenne "Better regulation" (Cf. partie Cadre réglementaire). Par ailleurs, il est important de préciser que toute vente de semences en vue d'une exploitation commerciale n'est possible en France que sous réserve d'être agréé comme entreprise semencière par le GNIS.

› Suite page suivante



Commercialisation de semences paysannes

› Point réglementaire - suite :

II/ Valorisation des produits issus de semences paysannes

Tout agriculteur a le droit sélectionner, de conserver et de cultiver les semences de son choix et d'en vendre la récolte sous leur dénomination, qu'elles appartiennent ou non à une variété enregistrée au catalogue (Cf. partie Cadre réglementaire). Cette démarche peut dans quelques cas être individuelle, mais est la plupart du temps collective : la sélection et la gestion dynamique des variétés impliquent des échanges de semences réguliers entre agriculteurs, la promotion individuelle d'un produit n'est pas à la portée de la plupart des paysans qui favorisent les démarches collectives seules à même d'atteindre un seuil d'efficacité minimum sur les marchés. Le statut juridique "par défaut" des échanges de semences entre agriculteurs (voir encadré p.28) peut alors entraver le travail d'une *Maison des Semences Paysannes* qui se fixe comme objectif la valorisation commerciale des produits issus de sélection ou de gestion dynamique paysanne.

Le cadre juridique actuel permet en effet tout autant les mesures d'intimidation régulières du GNIS auprès de petits producteurs isolés qui osent échanger quelques grains ou plants, que diverses tolérances vis à vis de démarches collectives d'appellation "haut de gamme" ou institutionnelles, ou encore le financement public de programmes de recherche, d'expérimentation ou de développement concernant l'organisation à échelle importante de ces échanges et de la promotion collectives des produits qui en sont issus. C'est pourquoi, il est urgent de clarifier ce cadre pour passer de pratiques par défaut hors du champ d'application du cadre réglementaire, à une reconnaissance positive du droit des agriculteurs d'échanger leurs semences et d'en revendiquer la qualité lors de la vente de leurs récoltes.

▲ Exemples (2/2)

Travailler à la structuration de filières locales, trouver des débouchés aux variétés paysannes

Le développement de filières de transformation, ou de partenariats avec des structures commerciales, spécifiques aux variétés paysannes permet de renforcer leur intérêt en production et ainsi de favoriser leur développement. Plusieurs groupes ont développé des activités en ce sens. Le premier d'entre eux s'est rapidement organisé au niveau national pour ensuite essaimer au sein de groupes locaux : ce sont les paysans boulangers dont les activités sont déjà largement documentées par le RSP.

- Le **GAB 65** travaille à la valorisation de variétés paysannes de blés poulards par la structuration de filières locales de transformation. Il a monté pour cela, en partenariat avec l'association **Terre en Vie**, un atelier collectif de transformation de variétés paysannes de blés durs en pâtes artisanales : la SCIC l'Odysée d'Engrain. 6 tonnes de blés poulard ont été produites en 2013 par la dizaine de producteurs coopérateurs afin de lancer la fabrication de pâtes en 2014.
- **Bio 82** mène une réflexion sur la mise en place d'une filière locale de transformation et de valorisation de variétés paysannes locales d'engrain (*Triticum monococum*). Elle accompagne un groupe d'une dizaine de producteurs autour de la mise en place d'un atelier collectif de transformation pour fabrication de farine et de grain blanchi, qu'ils souhaitent commercialiser principalement en circuit court. Certains producteurs commercialisant en circuit long font également partie du programme et réfléchissent au montage d'une structure commerciale pour pouvoir approvisionner des boulangers ou des réseaux de magasins.
- Certains groupes mènent une réflexion avec leurs partenaires d'aval (distributeurs, metteurs en marché) pour la valorisation de variétés paysannes dans leurs circuits de commercialisation. Par exemple, les programmes de sélection participative mis en place par la **P.A.I.S.**, **Bio Loire Océan** et **Agrobio 47** ont été initiés dans le cadre de ce type de réflexion pour trouver des variétés intéressantes et adaptées aux contraintes des partenaires d'aval (Cf. Sélection paysanne et recherches participatives). De même, Nature & Progrès a mené avec l'INRA du Moulon et le RSP un programme de recherche sur les blés bio adaptés à la région Île de France associant la Ferme de la Bergerie, les boulangers de la région et l'association des marchés bio de Paris pour tester auprès des consommateurs les pains issus des expérimentations.
- L'association **RENOVA** organise la transformation de fruits en jus, compotes, etc. via un atelier fixe (la SICA "Les ateliers de RENOVA") et d'ateliers de transformation mobiles collectifs (pressoirs mobiles). Par cette activité elle offre un débouché économique à ces variétés dans le but de valoriser les fruits issus de vergers anciens, d'encourager leur entretien et d'éviter l'arrachage de ces arbres, et ainsi de favoriser leur renouveau.
- Les **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** et les **Croqueurs de pommes du Jarez** travaillent quant à eux en partenariat avec un pépiniériste qui assure la greffe et la commercialisation de plants de variétés anciennes pour diffusion auprès des amateurs ou des professionnels. Ce partenariat permet de diffuser plus largement les variétés paysannes et contribue ainsi à les faire vivre. Le même travail de diffusion commerciale est réalisé à une échelle plus importante pour les potagères par les artisans semenciers des "**Croqueurs de Carottes**".
- Par ailleurs, les **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises**, en lien avec la municipalité de la ville de Vienne, ont entrepris de remettre en culture la variété de poires Triomphe de Vienne. La ville s'est notamment engagée à acheter un certain nombre de greffons de cette variété chaque année (400/an). Le Conseil Général et le Conseil Régional ont apporté leur soutien à l'initiative. Même s'il ne s'agit pas à proprement parlé de structuration de filières, ce partenariat a permis de sauvegarder et de développer cette variété locale de poire.

V. La communication et la sensibilisation

Pour promouvoir les semences paysannes, mener des actions de plaidoyer, sensibiliser les paysans, l'opinion publique et les élus sur les enjeux liés aux semences, informer les consommateurs sur les produits qu'ils consomment, etc. la communication auprès de différents publics est fondamentale.

C'est une activité importante pour certains des groupes rencontrés : communiquer sur les semences paysannes et la biodiversité cultivée, sensibiliser le public et les professionnels aux enjeux associés, diffuser de l'information technique et/ou militante sur ces sujets.

Voir exemples ci-dessous et p.37.



Fête de la biodiversité de Bio d'Aquitaine en 2006 dans le Pays-Basque

▲ Exemples (1/2)

Organiser un événement tout public : fête de la biodiversité, visites de collections, bourses de semences...

Le réseau Bio d'Aquitaine²¹ organise depuis plusieurs années une Fête de la biodiversité, fête régionale itinérante sur le thème de la biodiversité cultivée, qui vise à sensibiliser le public aux semences paysannes et aux enjeux associés, au moyen de diverses animations : visites de collections vivantes, ateliers de sélection, récolte ou autoproduction de semences, ateliers de transformation, dégustations, conférences, bourses de semences... L'association **CBD** organise le même type d'événement chaque année en Poitou-Charentes. Les **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** organisent quant à eux chaque année une fête de terroir "Pomme de pain" avec diverses animations autour des variétés locales de fruitiers et des produits du terroir.

Un certain nombre de groupes organise également des journées de visites de collections vivantes à destination des professionnels et/ou du grand-public. C'est notamment le cas de la plupart des membres du groupe blés (**CETAB**, **ARDEAR Rhône-Alpes**, **GABB Anjou**, **Triptolème**, **TREFLE**, **Terre en Vie**, **Kerna à Sohma**, **Graines de Noé...**), c'est également le cas d'**Agrobio Périgord** ou de la **FDCIVAM 44** pour le maïs par exemple. Ces visites permettent de rendre visible le travail réalisé sur les semences, à la fois pour les professionnels ou les amateurs, mais aussi pour les élus et les financeurs. La visite du (ou des) local(x) et des outils matérialisant la récolte, le battage, le tri, le stockage et la conservation des semences ou la transformation des produits qui en sont issus, permet aussi une meilleure visibilité de ses activités auprès du public amateur et professionnel, et des financeurs. Les bourses d'échanges de semences ou de greffons (Cf. *Échanges de semences*), parfois destinées aux amateurs et aux professionnels, sont aussi un moyen de communiquer et de sensibiliser le public aux enjeux associés à la biodiversité cultivée, et d'organiser le partage des savoirs et savoir-faire associés à la production de semences ou à la conduite des arbres fruitiers (ex : bourse de semences organisée par le **Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac** lors de sa Fête annuelle de la Graine ; bourse aux greffons des **Mordus de la Pomme**, etc.).

Diffuser des publications et autres documents de communication

La diffusion de bulletins de liaison, documents de sensibilisation, plaquettes de présentation, mais aussi le relais de publication, de campagnes de communication ou de plaidoyer, est aussi un moyen efficace de sensibilisation. La plupart des groupes diffusent ce type de documents auprès des membres du collectif ou plus largement. Il peut s'agir de leurs propres outils de communication ou de documents de communication diffusés par d'autres groupes ou par le Réseau Semences Paysannes, qui édite régulièrement des publications sur les semences ainsi que des documents de sensibilisation ou de plaidoyer à destination du grand-public, des professionnels, ou des élus²².

A suivre P.37

21. Le Réseau Bio d'Aquitaine est la fédération des agriculteurs bio d'Aquitaine. Il regroupe 5 associations départementales de développement de l'agriculture biologique dont **Agrobio Périgord** et le **CIVAM Agrobio 47**. Voir la note de présentation synthétique d'**Agrobio Périgord** pour plus d'informations.

22. Voir www.semencespaysannes.org, rubrique "Publications et Vidéos"

▲ Exemples (2/2)

Mettre en avant une (ou plusieurs) variété(s) locale(s)

D'autres groupes font le choix de mettre en avant une variété locale comme un produit phare. **Les Croqueurs de Pommes des Balmes Dauphinoises** ont par exemple réalisé une bande-dessinée pour vanter les mérites de la poire Triomphe de Vienne, qu'ils remettent en culture avec le soutien de la municipalité de Vienne (Cf. *Valorisation*). Les membres du **Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac** communiquent quant à eux sur une variété de salade issue d'un village du Lodévois : la mouchetée de Salasc. C'est un moyen de faire redécouvrir au public des variétés locales oubliées et de les sensibiliser à leur sauvegarde et leur valorisation locale.

Communiquer sur les produits vendus

L'**APFLBB** communique sur le travail réalisé sur les semences via l'apposition sur l'étiquette des produits commercialisés de la mention "issu de semences paysannes" (sur Oignon Rosé de Roscoff, Chou de Lorient, ou Brocolis Violet du Cap par exemple). Ceci, en plus de la marque Bio Breizh (Cf. *Valorisation*) vise à sensibiliser le consommateur et les partenaires commerciaux sur leur démarche collective et sur la problématique des semences paysannes. La réflexion sur la mise en place d'une marque sur les produits issus de semences paysannes à l'échelle nationale (*voir encadré p.33*) rejoint également ce point.

Animer un blog ou un site internet

La plupart des groupes disposent d'un blog ou d'un site web pour communiquer sur leurs actions et plus largement sur la problématique des semences paysannes. C'est aussi un vecteur potentiel de diffusion des publications ou autres documents de communication édités par le groupe.

Organiser des dégustations publiques, des ateliers de transformation participatifs, etc.

Que ce soit sur les marchés, foires, salons ou lors de conférences, les dégustations de légumes, pains, fruits, jus pressés ou fermentés... issus de semences paysannes ou les ateliers de transformations participatifs (ex : fabrication de pain pour les membres du groupe blés du RSP, ou transformation de pommes en jus ou en compotes par l'association **RENOVA**) sont aussi des moyens régulièrement utilisés par les groupes pour sensibiliser le public lors de manifestations.



© Semeurs du Lodévois-Larzac

Salade mouchetée de Salasc remise en culture par le Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac



© APFLBB

Étiquettes de cagettes de légumes de l'APFLBB avec la mention "Légume issu de semences paysannes"

Une vitrine pour les semences ?

Il est parfois difficile pour le public d'appréhender le travail réalisé au sein des *Maisons des Semences Paysannes*. Disposer d'un lieu physique permettant l'accueil du public (ex : local avec stockage de semences ou de matériel), d'un jardin aménagé ou d'une collection vivante peut permettre de matérialiser cette organisation aux yeux de tous (monde paysan, grand-public, financeurs).

La question des moyens humains

En fonction des moyens humains disponibles, les groupes mettent en avant l'obligation de définir des priorités entre consommer du temps salarié, toujours insuffisant, pour communiquer ou pour consolider les actions de terrain... S'il faut communiquer un minimum pour répondre à la promotion et à la nécessaire reconnaissance des semences paysannes ainsi qu'aux exigences des bailleurs, les priorités diffèrent selon l'histoire du collectif, son autonomie financière et ses besoins d'animation technique.

VI. L'animation de la vie du collectif et les moyens matériels et financiers

Salariée ou bénévole, l'animation des collectifs est fondamentale pour les faire vivre. Cette partie illustre la diversité des situations et des moyens humains, matériels et financiers engagés par les groupes.

1. Vie du collectif

Tous les collectifs ne disposent pas d'animateurs ou de techniciens salariés (ex : **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** et **Kaol Kozh** sont entièrement constitués de bénévoles ; **CBD**, **CETAB** ou **Graines de Noé** emploient quant à eux des salariés exclusivement consacrés au travail sur les semences). Les différentes activités mises en œuvre au sein des groupes sont menées par les paysans et jardiniers eux-mêmes, par les animateurs, techniciens ou stagiaires quand il y en a, ou encore en partenariat avec la recherche ou avec des structures indépendantes.

Le choix d'avoir ou non des salariés dépend des objectifs de chaque collectif, des moyens humains bénévoles disponibles (certaines structures ont déjà des salariés au moment de la mise en place d'activités sur les semences, ex : groupes "semences" mis en place au sein d'organisations d'agriculteurs biologiques ou d'associations de développement rural), des financements, mais pas uniquement : pour certains, le travail d'animation des collectifs (voir encadré p.32) est primordial pour faire le lien entre adhérents, identifier les besoins, valoriser le travail et les connaissances des paysans, transmettre les retours d'expériences, faire le lien entre chercheurs et paysans dans le cadre de programmes de recherche

Salariés vs. Financements

Plusieurs groupes mettent en avant la problématique du temps nécessaire pour rechercher et trouver des financements, ainsi que le cercle vicieux qui en découle : les structures ont besoin de plus en plus de temps salarié pour trouver des financements, mais ont de moins en moins de temps salarié pour réaliser les actions financées ! En effet, le temps de travail nécessaire à la recherche de financements, aux rapports, à la gestion administrative et comptable est difficilement compressible et exige des compétences différentes des compétences d'animation technique. Les groupes avec un seul salarié ont une fragilité potentielle en raison de la polyvalence des compétences requises (animateur, technicien, gestionnaire...), et leur bon fonctionnement repose avant tout sur l'engagement des salariés et l'implication des membres de l'association. D'un autre côté, une équipe salariée trop importante limite la mobilisation bénévole pourtant indispensable et impose souvent de rechercher des financements extérieurs ciblés sur des activités parfois éloignées des semences ou de la biodiversité cultivée... La mise en réseau des collectifs facilite l'échange d'expériences également sur ces questions administratives et financières.

participative, organiser des formations, des échanges, etc. Mais certains collectifs ne souhaitent pas avoir à gérer un salarié : soit en raison de la charge et la responsabilité administrative et financière qui implique un investissement en temps au détriment de questions techniques (ex : **Kaol Kozh**), soit pour ne pas perdre la dynamique en place au sein de l'équipe bénévole. Cependant, certains groupes font le constat qu'à partir



Visite d'une collection de blés paysans lors des rencontres internationales Renabios

d'une certaine échelle ou d'un certain niveau d'activités, une animation est indispensable. Enfin, d'autres groupes ont trouvé des solutions collectives en se rapprochant d'une structure amie : soit pour bénéficier d'un temps de travail salarié ponctuellement pour le montage d'un dossier par exemple (ex : la FRAB Bretagne qui a accompagné la mise en place de l'association **Kaol Kozh**), soit en favorisant une embauche dans une structure partenaire pour y développer un programme commun sur les semences (ex : **TREFLE** et **Bio 82**). La mise en place de partenariats avec d'autres structures permet également de déléguer (ex : **ARDEAR Rhône-Alpes** délègue le suivi technique des membres du groupe maïs à Grain'Avenir) ou de mutualiser certaines activités (ex : mutualisation des activités de sélection participative de l'**APFLBB** et de ses partenaires au sein de la **P.A.I.S.**).

De nombreux groupes sont par ailleurs organisés autour d'un ou de plusieurs piliers qui motivent ou animent la vie du collectif. La forte implication de ces personnes ressources, souvent à l'origine de la création des groupes et qui, par leur histoire personnelle, sont source de savoirs et savoir-faire, confère une force au collectif, mais comporte aussi un risque pour la stabilité et la pérennité des actions : cette centralisation des activités ou de l'information peut être un frein à une dynamique plus collective (difficultés à transmettre, répartition des rôles, etc.), et certains collectifs manquent de paysans moteurs pour prendre la relève. L'animation des groupes doit permettre de favoriser la dynamique collective en répartissant les activités et en mobilisant de nouveaux membres.

Par ailleurs, les collectifs composés d'agriculteurs et de jardiniers amateurs peinent parfois à trouver l'équilibre entre ces deux types d'acteurs pour créer une dynamique pérenne du fait de leurs rythmes différents. Les jardiniers sont très actifs dans certains groupes mais manquent parfois de technique en matière de semences et s'impliquent de manière moins continue. Ici encore, le travail d'animation des collectifs doit permettre de faire le lien entre ces différents publics.

2. Matériels et locaux

Certains collectifs disposent de matériel en commun pour assurer les activités de gestion dynamique des semences (matériel de tri, de récolte, local de stockage des semences, etc.), de transformation (moulin, pressoir, etc.) ou d'animation de la structure (bureaux, outils informatiques, etc.). Cependant, la gestion de ces outils à l'échelle collective est plus ou moins complexe en fonction de l'étendue du territoire d'action du collectif.

Dans la plupart des cas, les groupes choisissent un lieu central pour implanter leurs locaux ou stocker leur matériel en commun (ex : les ateliers collectifs de transformation du **GAB 65** et de **Bio 82**). Mais, même dans ce cas, les membres les plus éloignés ont parfois plus de mal à en profiter du fait des distances.



Caravane des battages de Triptolème

Pour pallier ce problème, **Triptolème** (qui travaille sur plusieurs régions : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie) organise la circulation de la moissonneuse d'essais de l'association d'une ferme à l'autre. Cette organisation appelée "caravane des battages" permet à l'ensemble des producteurs de bénéficier de l'outil et à l'animatrice d'accompagner le travail des paysans adhérents par la même occasion. L'association **RENOVA** organise quant à elle la circulation d'un pressoir mobile dans le cadre de ses ateliers de transformation.

Triptolème réfléchit également à l'organisation de ses activités sous forme de réseau polycentré autour de fermes de la biodiversité, sortes de fermes-relais locales qui pourraient accueillir une partie des activités de conservation (collection, stockage...), un local commun de stockage du matériel ou avoir une fonction de vitrine (accueil du public). Une organisation de ce type permettrait de faciliter la gestion de matériel en commun en démultipliant les lieux de stockage des outils (stockage et organisation en groupe local pour une utilisation commune du matériel).

3. Outils informatiques

Certains collectifs disposent d'outils informatiques pour gérer leurs activités. Ces outils peuvent avoir différentes fonctions : gestion des stocks ou de la production, planification de la répartition des cultures, répertoire des variétés et de leur localisation, suivi des échanges de semences (retours de semences ou diffusion), suivi de la généalogie des variétés, traçabilité, etc. (voir **encadré p.40**).

Des bases de données informatiques pour aider à la gestion dynamique et collective de la biodiversité cultivée ?

Des bases de données informatiques sont parfois utilisées pour aider à la gestion des *Maisons des Semences Paysannes* : pour conserver des données sur les variétés, aider à l'animation du collectif et organiser les échanges en son sein, par exemple. Elles visent généralement à compiler et/ou diffuser des informations, connaissances, savoirs et savoir-faire sur les variétés paysannes (description, origine, particularités, caractéristiques) ; à compiler des informations sur le réseau (contact des membres du groupe, variétés cultivées, traçabilité des lots de semences...) ; à mutualiser des informations entre groupes ; ou encore à lutter contre la biopiraterie.

Certaines ne sont que des listes de variétés, qui peuvent avoir avant tout un intérêt commercial (ex : catalogue des variétés commercialisées par les artisans semenciers), ou un intérêt de diffusion des connaissances, de facilitation des échanges, de lutte contre la biopiraterie... (voir encadré p.29). D'autres tracent les échanges de semences entre les producteurs, dans un objectif de mutualisation des données ou d'aide à l'animation du collectif (ex : base de données du programme **SOLIBAM** ou base de données développée au sein de **ProABiodiv**). Peu de groupes disposent aujourd'hui d'outils de ce type pour aider à l'animation, mais certains mobilisent du temps pour adapter des outils existants à leur fonctionnement. Si l'intérêt de tels outils dans le cadre de programmes de recherche est reconnu, une réflexion est en cours sur la pertinence ou les limites de leur utilisation pour la gestion des *Maisons des Semences Paysannes*. D'autant que les orientations actuelles des crédits publics de recherche, de développement et de conservation de la biodiversité vers la numérisation et la modélisation privilégient les bases de données numériques au détriment des échanges de connaissances paysannes qualifiées "d'empiriques".

Atouts et limites d'une base de données en pratique

La base de données **ProABiodiv** est une adaptation d'une base de donnée créée par l'INRA du Moulon dans le cadre du programme **SOLIBAM** pour compiler les données expérimentales et suivre l'impact des échanges de semences au sein de ce programme. Au sein de **ProABiodiv** certains groupes souhaitent adapter cet outil pour en faire une aide au fonctionnement des *Maisons des Semences Paysannes*. Les objectifs ?

- Stocker, classer, ordonner les données, pouvoir plus facilement s'y retrouver, pouvoir mieux suivre les résultats des expérimentations (aider à décrire les variétés), pouvoir faire des retours aux paysans.
- Aider à la conservation d'informations sur les variétés dans le but de les mutualiser.
- Aider à l'animation du réseau en permettant de centraliser les informations (qui à quelle variété, qui fait quoi, qui serait potentiellement intéressé par quoi, etc.).



© Agrobio Périgord

Sélection de maïs, Agrobio Périgord

Certains animateurs de *Maisons des Semences Paysannes* sont en demande de ce type d'outil pour gagner en efficacité, notamment dans le cadre de programmes collectifs de sélection ou de gestion dynamique. Cependant, tout outil numérisé génère un risque de diffusion incontrôlée de données à caractère personnel. Pour garantir la protection de ces données, il est nécessaire de choisir les informations compilées, de ne pas les retenir nécessairement toutes et de s'interroger sur la sécurisation de ces outils (utilisation de mots de passe, cryptage des données, utilisation d'ordinateurs non branchés à Internet...). Par ailleurs, si ce type d'outils peut être une aide à la prise de décision, il ne faut pas pour autant qu'il se substitue à la prise en compte des critères de décision des praticiens ou qu'il remplace les échanges entre paysans qui doivent rester au cœur des pratiques de partage de savoirs et savoir-faire. Enfin, il est fondamental que ces outils restent adaptables à la diversité des *Maisons des Semences Paysannes* et qu'ils ne contribuent pas à l'homogénéisation de leur fonctionnement : la diversité des pratiques et des organisations est adaptée à la diversité des contextes, acteurs, types de plantes, environnements, etc. et ne saurait être réduite et homogénéisée par un outil informatique.

Dans le cadre de **ProABiodiv**, il a été décidé d'accompagner ces outils de chartes éthiques qui rappellent les enjeux et/ou les points précédemment cités, et de réaliser des formations préalables pour toutes les personnes qui seraient amenées à utiliser ces bases de données.

4. Financements

Les activités mises en place au sein des collectifs rencontrés sont aujourd'hui financées par différentes sources : dons, subventions publiques (collectivités territoriales, Europe, formation continue etc.), programmes de recherche, fondations, adhésions, prestations de service, vente de semences, commercialisation de produits agricoles, soutien financier d'un partenaire d'aval, etc. Ces moyens doivent financer le fonctionnement global du collectif mais peuvent également permettre d'indemniser les membres actifs de l'association.

Voici quelques exemples des pistes de financement des activités de gestion dynamique des semences paysannes testées au sein des groupes enquêtés : les artisans semenciers financent leur travail par la commercialisation de semences (exemple des membres des **Croqueurs de Carottes**) ; pour d'autres, c'est la valorisation des produits issus de semences paysannes qui

contribue au financement des activités de gestion dynamique des semences paysannes (exemple de la vente de légumes chez **Jardin'Envie** ou de la transformation des fruits en jus, cidre et confitures pour l'association **RENOVA**) ; dans le cadre de programmes d'expérimentation, le travail de conservation des variétés paysannes peut-être indemnisé (ex : **Agrobio Périgord, CBD**), même si cette indemnisation est généralement symbolique ; certaines associations font appel aux dons de particuliers pour financer les activités de conservation ou de multiplication (ex : **Triptolème**) ; d'autres ont mis en place des partenariats avec des acteurs d'aval intéressés par une valorisation, dans leurs circuits de commercialisation, de produits issus de semences paysannes, et ces partenariats permettent le financement de programmes de sélection et par la même occasion la conservation et/ou la multiplication des variétés paysannes (ex : **CIVAM Agrobio 47, Bio Loire Océan**) ; enfin, certains collectifs organisent la production des semences en interne et rémunèrent le travail comme expliqué précédemment (ex : **Kaol Kozh**).



Diversité de tomates, poivrons, etc. mis en culture par les membres de Kaol Kozh

La mission d'intérêt général de la gestion dynamique locale de la biodiversité cultivée

Le caractère d'intérêt général du travail de conservation réalisé par les *Maisons des Semences Paysannes* au niveau local devrait impliquer plus fortement l'engagement des collectivités territoriales à soutenir les paysans, les jardiniers, les chercheurs et les citoyens qui s'organisent collectivement dans ce sens. Certaines collectivités s'engagent déjà aujourd'hui et soutiennent financièrement les actions entreprises par les groupes. Par exemple : la Région Aquitaine soutient depuis 2001 un vaste programme régional autour des semences paysannes porté par le réseau Bio d'Aquitaine (programme "L'Aquitaine cultive la biodiversité") ; la ville de Lannemezan soutient le projet de valorisation locale de variétés paysannes de blés durs porté par le **GAB 65** et **Terre en Vie** en mettant à disposition le local qui accueille l'atelier de transformation collectif (SCIC l'Odyssée d'Engrain) ; la ville de Vienne soutient le développement de la Triomphe de Vienne auprès des **Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises** de par son engagement à acheter une certaine quantité de greffons de cette variété annuellement, etc. D'autres Régions soutiennent également les activités des organisations locales de gestion des semences (ex : Rhône-Alpes, Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, etc.).

Cadre réglementaire²³

Le secteur des semences est très réglementé et complexe. Les réglementations sont différentes pour chaque espèce : potagères, fruits, céréales, fourrages, pommes de terre, vignes... Au delà des aspects sanitaires et de biosécurité (OGM), il est principalement encadré par deux volets du droit qui s'articulent de manière complémentaire en laissant très peu d'espace pour les semences paysannes :

→ **la commercialisation** : la règle générale est l'obligation d'inscription de la variété au catalogue officiel qui est contrainte par des critères DHS (Distinction, Homogénéité, Stabilité) et VATE (Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale, pour certaines espèces).

→ **la propriété intellectuelle** : les sélectionneurs peuvent déposer des droits de propriété intellectuelle (DPI). Seul le détenteur du DPI sera autorisé à produire et commercialiser le produit et à octroyer des licences pour sa production, sa reproduction et sa commercialisation. En Europe, il s'agit principalement du Certificat d'Obtention Végétale (COV) déposé sur une variété. Les critères DHS du COV sont identiques à ceux de l'inscription au catalogue. On observe également le développement de brevets (second type de DPI) sur des caractères ou des procédés pouvant toucher le végétal (l'exemple le plus connu

étant les OGM, mais on commence à trouver également des brevets sur des caractères dits "natifs" car naturellement présents dans les plantes). Mais le brevet sur les plantes s'accompagne aujourd'hui toujours d'un COV sur la variété dans la mesure où celui-ci n'exige aucune contrainte supplémentaire à celles déjà exigées par le catalogue qui conditionne la possibilité de vendre les semences ainsi brevetées. A l'issue de la période de protection des DPI, les variétés et les semences tombent dans le domaine public et sont donc libres de droit (c'est-à-dire librement utilisables sans paiement de royalties). En général, leur obtenteur ne maintient alors plus leur inscription au catalogue et elles disparaissent du marché.

C'est pourquoi la plupart des variétés inscrites au catalogue sont couvertes par un COV. Les semences paysannes ne sont pas reconnues dans le cadre formé par ce couple commercialisation et DPI :

→ **concernant le catalogue** : l'objectif même des semences paysannes est justement de mettre en avant des variétés qui ne sont pas forcément stables et homogènes mais plutôt adaptées et adaptables à un terroir et à un environnement changeant. **L'encadré** (p.34-35) détaille les exceptions et timides ouvertures dans le catalogue pour ce type de semence.

→ **concernant les DPI** : pour les mêmes raisons que le catalogue DHS, les "variétés" paysannes ne peuvent pas être protégées par un COV. Issues de

23. Actualisé en octobre 2014. Pour les dernières évolutions, contactez la veille juridique du RSP.



Épis de maïs populations cultivés par les membres de CBD

procédés de sélection et de multiplication non microbiologiques, donc non brevetables, elles ne sont pas non plus réductibles à un ou deux caractères brevetables. Définies comme le fruit d'un travail collectif, celui des acteurs de la sélection participative et de la gestion dynamique se rencontrant par exemple au sein des *Maisons des Semences Paysannes*, les semences paysannes ne répondent pas non plus à la philosophie d'appropriation privée du vivant qui est induite par les DPI.

Dans ce cadre contraignant, certains espaces existent pour permettre les pratiques actuelles des *Maisons des Semences Paysannes* qui travaillent avec des semences libres de droit de propriété et reproductibles. Ces semences ne sont pas forcément inscrites au catalogue, les conditions de l'échange ne sont pas définies clairement dans le droit français mais peuvent s'inscrire en creux dans les limites de son champ d'application. Deux **encadrés** complémentaires, sur les échanges (p.28) et la commercialisation des semences et des produits qui en sont issus (p.34-35), détaillent ces différents points.

Ce cadre réglementaire n'est pas figé. L'actualité législative tant au niveau français qu'europpéen l'illustre parfaitement. Ainsi, dans notre droit national, trois textes principaux réglementent actuellement le secteur des semences : **le décret 81-605 sur la commercialisation des semences, la loi du 8 décembre 2004 sur les brevets et la loi COV de 2011.** Cette dernière loi a beaucoup fait parler d'elle car elle vise à appliquer un règlement européen de 1994 (2100/94/CE) qui interdit les semences de ferme²⁵, ou ne les autorise pour diverses espèces dérogatoires qu'au prix du versement de royalties aux obtenteurs. Elle n'est aujourd'hui appliquée que pour quelques céréales et les pommes de terre. Pour les autres espèces, les décrets d'application n'ont pas encore été publiés.

La réglementation actuelle du catalogue ne concerne que la commercialisation des semences et plants, et non leur culture. Sous réserve du respect des réglementations OGM et sanitaire, un agriculteur peut cultiver les semences de son choix, qu'elles appartiennent ou non à une variété enregistrée au catalogue et en vendre la récolte. Aussi cette réglementation ne concerne que les semences et plants commercialisés "*en vue d'une exploitation commerciale*". Leur utilisation en vue de l'autoconsommation (jardinage amateur), la recherche, de la sélection ou la conservation ne constituent pas une exploitation commerciale. L'échange de semences en vue de ces activités ne rentre donc pas aujourd'hui dans le champ d'application de la réglementation catalogue. Cela n'ouvre pas pour autant la porte à un commerce à grande échelle de semences de variétés non inscrites au catalogue. Les semences destinées au jardinage amateur ne se vendent en effet qu'en petites quantités, et les échanges pour la recherche, la sélection ou la conservation ne peuvent concerner que des semences destinées à ces activités. **Mais tout agriculteur a le droit de sélectionner ses propres variétés, de les conserver, d'en multiplier les semences, de les cultiver et d'en vendre la récolte (voir encadré p.28).**

La loi COV de 2011 a tenté de supprimer cette limite du champ d'application de la réglementation. Mais, avant que les décrets d'application ne soient publiés, la récente **loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)** l'a réinstaurée. Elle a ensuite explicitement autorisé dans le cadre de l'entraide "*les échanges entre agriculteurs, membres d'un groupement d'intérêt économique et environnemental, de semences ou de plants n'appartenant pas à une variété protégée par un certificat d'obtention végétale et produits sur une exploitation hors de tout contrat de multiplication de semences ou de plants destinés à être commercialisés.*"

Pour faire face aux risques de confiscation des semences et des récoltes par de nouveaux brevets sur des caractères "natifs" qu'elles ont toujours exprimés, ou suite à leur contamination par des gènes brevetés, la même loi a aussi supprimé la protection du brevet "*en cas de présence fortuite ou accidentelle d'une information génétique brevetée dans des semences, des matériels de multiplication des végétaux, des plants et plantes ou parties de plantes*". S'il permet à l'agriculteur de vendre sa récolte, il n'est pas sûr que cet article suffise pour qu'il réutilise intentionnellement et donc non fortuitement cette récolte comme semences pour ses prochaines cultures. Cette réutilisation est pourtant indispensable à la conservation des semences paysannes. L'avenir dira comment la jurisprudence et/ou la loi résoudreont ce problème.

Par ailleurs, le gouvernement français a annoncé prochainement une loi Biodiversité qui devrait notamment compléter la traduction en droit national de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPAA)**. Ces deux accords encadrent au niveau international la gestion et l'utilisation des ressources génétiques. Le TIRPAA reconnaît les droits des agriculteurs de ressemer et d'échanger les semences produites à la ferme²⁴, le partage équitable des avantages, la protection des savoirs traditionnels et la participation des agriculteurs aux décisions nationales sur la biodiversité (articles 5, 6 et 9) et place la réalisation de ces droits sous la responsabilité des États. Mais les chapitres de cette loi concernant les semences sont pour l'instant renvoyés à de futures ordonnances.

L'évolution de la réglementation, dite Better

24. A la différence des semences paysannes, les semences de ferme sont des semences reproduites par les agriculteurs sur leur ferme à partir de semences certifiées protégées par un droit de propriété industrielle. L'agriculteur n'effectue généralement pas de sélection et doit régulièrement racheter des semences commerciales, car sans travail de sélection, la plupart des variétés commerciales récentes "dégèrent" (c'est-à-dire évoluent) après plusieurs re-semis. Dans le langage international, le terme "Farm Seed" englobe toutes les semences produites à la ferme par un agriculteur pour son propre usage et accessoirement pour des échanges avec d'autres agriculteurs. De manière abusive, sa traduction française (= "semences de ferme") ne désigne plus aujourd'hui dans le langage juridique que les semences reproduites à partir de variétés commerciales protégées par un titre de propriété intellectuelle (COV et/ou brevet).

regulation semences, au niveau de l'Union Européenne aura également un impact important sur l'évolution du cadre des échanges au sein des *Maisons des Semences Paysannes*. Certaines ouvertures dans les propositions de la Commission Européenne sont intéressantes concernant le commerce et l'échange de semences mais rien n'est définitif car le processus est désormais renvoyé au prochain Parlement.

Les ouvertures proposées concernent notamment les nouvelles catégories de "matériel hétérogène" (non soumis aux critères DHS et VATE) et de "matériel de niche" (semences vendues par des micro-entreprises sans obligation d'enregistrement de la variété au catalogue).

Par ailleurs, les semences et plants destinés à "*des organismes et des réseaux de conservation des ressources génétiques, y compris la conservation à la ferme ou des personnes appartenant à ces organismes ou réseaux*" et les échanges de semences "en nature" entre des agriculteurs qui ne produisent pas de semences commerciales ou des amateurs, sont tous clairement exclus du champ d'application de cette proposition de règlement. Si cela interdit aux États d'imposer à ces échanges les obligations du catalogue, cela ne leur interdit pas de les réglementer de manière spécifique.

→ Réalité des champs et définitions réglementaires : une variété c'est quoi ?

Légalement une variété est définie comme distincte, homogène et stable. Toutes les plantes qui la constituent doivent être identiques (homogénéité) à la description des nombreux caractères phénotypiques qui établissent sa singularité (distinction). Ces caractères sont définis par l'UPOV et l'OCVV²⁵. Ils doivent être stables dans le temps. Ce sont des **variétés dites DHS**. La stabilité ne s'impose réglementairement qu'aux plantes qui poussent à la fin du cycle de multiplication défini par l'obtenteur, c'est à dire aux seules semences commerciales et non aux plantes issues des multiplications suivantes dans le champ du paysan. C'est le cas des hybrides F1 qui sont légalement stables alors même qu'il s'agit d'un croisement non stabilisé que l'agriculteur ne peut jamais reproduire à partir de sa récolte. Les lignées sont plus stables au cours des multiplications successives en sélection conservatrice. Certaines de ces variétés peuvent présenter des plantes qui se différencient un peu sur quelques caractères, mais qui restent homogènes et stables sur l'ensemble des

25. Union pour l'obtention des variétés végétales et Office Communautaire des Variétés Végétales, institutions mondiales et européennes qui gèrent les Certificat d'Obtention Végétale.

26. La sélection massale est réalisée par les paysans depuis des millénaires. Elle consiste à choisir, dans les champs, les graines ou les boutures issues des plantes qui correspondent le mieux aux critères des paysans. De génération en génération cette pratique permet d'adapter en permanence les plantes cultivées à l'évolution des conditions de culture et des besoins humains. Entre deux étapes de sélection, les recombinaisons génétiques se font naturellement, sans aucun contrôle humain. Les plantes sélectionnées présentent par conséquent une certaine hétérogénéité: elles ne sont ni strictement identiques à celles de la génération précédente, ni strictement identiques entre elles. Elles ne constituent donc pas une variété au sens de la définition légale, mais une population.

autres caractères. Il peut s'agir de mélanges réalisés toujours dans les mêmes proportions de lignées multipliées séparément, ou de populations multipliées chaque année dans les mêmes conditions de culture en sélection conservatrice. Ce sont des **variétés population DHS**.

Pour le juriste, tout ce qui n'est pas une variété DHS n'est pas une variété. Cela peut être une "**ressource phytogénétique**", au sens de ressource industrielle : cette catégorie englobe toutes les graines "anciennes" sélectionnées et conservées par des centaines de générations de paysans et enfermées aujourd'hui dans les banques de gènes, à la disposition de l'industrie qui y puise la base de toutes ses sélections. La Commission Européenne a récemment avancé les concepts de "**variété de conservation**" pour autoriser la commercialisation de certaines de ces ressources, puis de **matériel hétérogène** qui serait non DHS mais issu de sélections plus récentes.

Il existe cependant dans la réalité de tous les jours bien d'autres formes de variétés. Les populations de plantes sélectionnées et multipliées en gestion dynamique ne sont ni homogènes, ni stables pour l'ensemble des caractères phénotypiques imposés pour l'enregistrement au catalogue. Les unes, appartenant à la même espèce, présentent un certain nombre de caractères d'intérêt stables au fur et à mesure des multiplications successives dans un environnement et avec des pratiques agricoles données. Ces caractères peuvent être exprimés par toutes les plantes ou répartis inégalement entre elles, mais se retrouvent de manière stable dans toutes les récoltes. On les nomme "variétés de pays", "Landrace", populations évolutives. Ce sont des **variétés populations non DHS**. Les autres sont constituées de mélanges non stabilisés de variétés et parfois d'espèces différentes. Elles offrent une grande variabilité génétique permettant une adaptation rapide et une grande résilience face à la diversité des milieux et des pratiques. Ce sont des **mélanges de populations**.

Une **variété paysanne, population paysanne ou variété population paysanne** est sélectionnée d'une manière qui s'effectue naturellement puis multipliée et conservée en pollinisation libre et/ou en sélection massale²⁶, par des paysans et dans leurs conditions de culture agricole. La plupart du temps, elle n'est pas DHS.

Une **variété industrielle** est sélectionnée et multipliée hors des champs de production agricole qui doivent ensuite s'adapter à ses besoins. Seules les semences de base sont conservées par l'obtenteur. En Europe, elle est DHS et protégée par un COV, de plus en plus souvent complétée par un brevet sur un caractère des plantes qui constitue cette variété. Dans les pays où le catalogue n'est pas obligatoire ou très assoupli (États-unis, Canada...), elle peut être "hétérogène" et protégée par un brevet.

Dans le langage courant (et non juridique) utilisé dans ce document, **une variété, une population ou une variété population** peuvent être ou non DHS, issues de sélections et multiplications paysannes ou industrielles.

Conclusion

Vous l'aurez compris en découvrant ces expériences collectives : il n'y a pas de modèle stéréotypé décrivant tout ce que recouvre une *Maison des Semences Paysannes*. On pourrait parler plutôt d'une pléiade de modèles et d'activités, reflétant la diversité agricole et sociale des collectifs ainsi que la diversité des plantes qui les composent. On pourrait aussi parler de processus : une *Maison des Semences Paysannes* est un outil militant créé pour et par ses membres, où les qualités organisationnelles sont aussi importantes que les fins techniques. Le fondement de la biodiversité cultivée repose en effet sur l'échange humain. Sans lui, il n'y a pas de semences paysannes, qui ne peuvent croître que dans la transmission de savoir-faire et de savoir-être.

Le terme de "maison" ne reflète pas complètement la dimension collective voire horizontale des expériences relatées ici. Étymologiquement, la maison (du latin *manere*) est le lieu où l'on reste, où l'on revient, le lieu de sédentarisation. Ici, nous avons plutôt affaire à des lieux en réseau, qui s'articulent autour de l'échange et des différentes activités décrites dans cet ouvrage. Au travers du foisonnement des modes organisationnels, nous espérons que ce recueil d'expériences permettra aux collectifs d'améliorer leur connaissance mutuelle et la mise en réseau à un échelon plus global. De même, il pourra constituer un support d'accompagnement pour les collectifs souhaitant se lancer dans l'aventure : vous trouverez ainsi en annexe un récapitulatif des questions à se poser pour mettre en place une *Maison des Semences Paysannes*. Comme les "maisons" dont il est le reflet, cet ouvrage se veut aussi un outil dynamique. Son cahier central s'enrichira progressivement des nombreuses expériences collectives qui n'ont malheureusement pas pu y figurer. Nul ne l'ignore : l'union fait plus que jamais la force dans le contexte actuel de privatisation du vivant. Le RSP souhaite au travers de cette publication continuer à disséminer les initiatives et à tisser les liens nombreux qui nous unissent dans cette lutte commune.

En effet, les réglementations sur les semences sont aujourd'hui en plein remaniement aux niveaux français, européen et mondial. Les pressions qu'exercent les industries de la semence à tous les niveaux tentent toujours de déposséder un peu plus les agriculteurs de leurs droits de conserver, échanger et utiliser leurs semences et donc de la possibilité de faire leurs propres sélections. Plus généralement, ce sont aussi les droits économiques et sociaux de l'ensemble des citoyens qui sont mis à mal : les bases de l'agriculture et de l'alimentation de demain sont menacées dans un contexte de changement climatique et d'une transition énergétique qui tarde à advenir.

Les *Maisons des Semences Paysannes* représentent une alternative agricole concrète pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie. Orientées vers un objectif commun, elles forment une unité politique dans leur diversité. Que ce soit du champ à l'assiette au niveau local, mais aussi dans le lien avec les paysans du monde, il s'agit de créer des espaces toujours plus nombreux, d'échanges et de développement des semences paysannes. Puisse cet ouvrage contribuer à la construction de cette alternative.



Pour aller plus loin

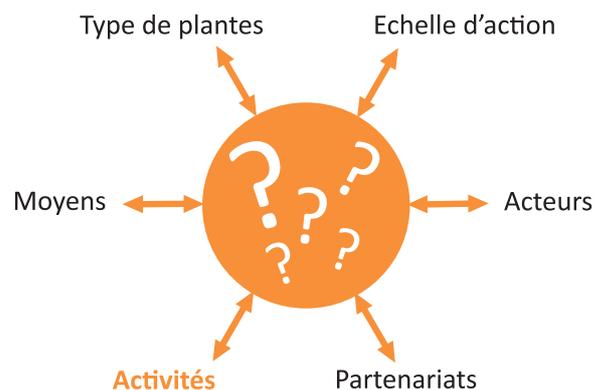
Vous pouvez contacter le Réseau Semences Paysannes pour organiser une formation sur les organisations collectives de gestion des semences. Ces formations sont organisées sur 2 jours : une journée consacrée au contexte juridique et réglementaire actuel, une journée consacrée aux modes d'organisations collectives de gestion des semences. Basées sur un retour d'expériences, ces formations permettent aux groupes qui les demandent d'accompagner la réflexion pour la mise en place d'une *Maison des Semences Paysannes* ou d'un réseau local d'échange de semences.

Plus d'informations : contact@semencespaysannes.org ou 05 53 84 44 05.

Annexe

■ Construire une *Maison des Semences Paysannes*, les questions à se poser

- Quelle **échelle** d'action (locale, régionale...) ?
- Quels **acteurs** (paysans, jardiniers, citoyens...) ?
- Quel(s) type(s) de **plantes** (une ou plusieurs espèces ; annuelles, bisannuelles, pérennes...) ?
- Quelles **activités** organisées à l'échelle collective (prospection, conservation, stockage, multiplication, sélection, expérimentations, échanges de semences, collecte/échange/diffusion des savoir-faire, transformation, structuration de filière, communication...) ?
- Quels **moyens** (humains, financiers, matériels) ?
- Quels **partenariats** ?



Détails par activité

- **Prospection** : moyens utilisés (recherche de variétés localement, mise en réseau au niveau local, national ou international, conservatoires ou centres de ressources génétiques, etc.), acteurs, partenariats.
- **Conservation** : mise en place et entretien d'une collection vivante (oui/non), fonction, quel entretien (collectif ou non), quel matériel spécifique (semis, récolte, tri...), répartition des variétés dans l'espace et dans le temps au sein du collectif (oui/non), quels critères de conservation des variétés ?, acteurs, indemnisation ?, etc.
- **Stockage** : local, matériel, techniques (T°C ambiante, froid positif ou négatif, autres), suivi sanitaire, traçabilité, etc.
- **Sélection** : critères de sélection, partenariats (aval, recherche?), suivi (animateur, paysans?) etc.
- **Multiplication** : répartition des tâches au sein du collectif (multiplicateur/utilisateur) en fonction des espèces (oui/non), réalisé en partenariat (oui/non), rémunération (oui/non), système de contrôle (oui/non), séparation bio/non bio (oui/non, traçabilité), matériel spécifique (pré-multiplication) ?, etc.
- **Échanges de semences** : types d'échanges (vente, dons, troc, organisés ou informels), modalités (sous conventions, sous conditions), avec ou sans suivi, quantités échangées (fonction de la vocation finale), destinataires, etc.
- **Expérimentations** : types d'expérimentations, partenariats, suivi, etc.
- **Savoirs et savoir-faire** : type de connaissances capitalisées/diffusées (caractéristiques variétés, données agronomiques, méthodes de transformation, savoir empiriques, généalogie variétés...), méthodes (rencontres, suivi-évaluation, expérimentations, publications, formation...), échelle d'organisation, acteurs/publics cibles, partenariats, mutualisation, etc.
- **Filière/valorisation** : type de démarche (structuration de filières, valorisation par une marque, transformation), partenariats (structure d'aval, artisans semenciers, pépiniériste, autre), etc.
- **Communication** : type (interne/externe), outils et supports (bulletins d'informations, bulletins techniques, listes diffusion, formations, groupes d'échanges, visites plate-forme, fête, bourse semences, plaquette, etc.), moyens (humains, financiers, matériels), acteurs / publics ciblés, partenariats, etc.
- **Questions transversales** : statut du collectif, animation, présence de salariés (oui/non, rôle, encadrement), financements, partenariats, locaux (oui/non, nombre, localisation, fonction, gestion), matériel (type, fonction, gestion, localisation), outils informatiques (type, fonction, sécurisation), etc.

Bibliographie

- Agrobio Périgord, Bio d'Aquitaine, Réseau Semences Paysannes (ouvrage collectif) "Variétés paysannes de maïs et tournesol pour une agriculture écologique et économe", guide technique, 2009, 120 pages.
- BEDE, Fondation sciences citoyennes, Réseau Semences Paysannes (ouvrage collectif) "Visions paysanne de la recherche dans le contexte de la sélection participative", Pour l'émergence d'une Université du Vivant, 2011, 60 pages.
- Bio d'Aquitaine, "10 ans d'expériences et d'expérimentations sur les variétés paysannes de maïs et de tournesol", 2011, 127 pages.
- BONNEUIL Christophe, THOMAS Frédéric, "Semences : une histoire politique", éditions Charles Léopold Mayer, 2012, 213 pages.
- CHABLE Véronique & BERTHELLOT Jean-François "La sélection participative en France : présentation des expériences en cours pour les agricultures biologiques et paysannes", Dossier de l'environnement de l'INRA n°30, 2006, pp.129-138.
- CETAB, BEDE, RSP (ouvrage collectif) "Du grain au pain, cultivons la diversité : renaissance de la biodiversité céréalière et savoir-faire paysans", 2010, 72 pages.
- Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire, Triptolème, Réseau Semences Paysannes (ouvrage collectif) "Des blés bio...diversité ! 5 années d'expérimentation sur les semences paysannes en Pays de la Loire", guide technique, 2012, 92 pages.
- DEMEULENAERE Élise., "Les semences entre critique et expérience : les ressorts pratiques d'une contestation paysanne", Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement (94-4), 2013, pages 421-441.
- MOY, Anne-Charlotte, "Étude sur le devenir juridique des variétés issues de sélection participative et paysanne", document interne RSP, version actualisée février 2013.
- Réseau Semences Paysannes, "Le Journal des Rencontres", 2013, 32 pages.
- Réseau Semences Paysannes, "Cultivons la biodiversité : les Semences Paysannes en réseau", 2010, 94 pages
- Réseau Semences Paysannes, "Voyage autour des blés paysans", 2008, 124 pages.
- THOMAS M. et al. "On-farm dynamic management of genetic diversity: the impact of seed diffusions and seed saving practices on a population-variety of bread wheat", Evolutionary Applications, 2012, pp. 779-795.
- Via campesina, "Nos semences, notre futur", Les cahiers de la Via Campesina, n°6, Juin 2013, 58 pages.



Remerciements

■ **Aux personnes enquêtées, et autres personnes sollicitées pour des compléments ou relectures, pour leur accueil et leur disponibilité :**

Pour Agrobio 47 : Claire Mary, Sandrine Houtin - **Pour Agrobio Périgord :** Jennifer Kendall, Bertrand Lassaigne, Armand Duteil, Francis Rouleau, Elodie Gras - **Pour l'APFLBB :** Marc Sire - **Pour l'ARDEAR Rhône-Alpes :** Alexandre Hyacinthe, Christian Dalmasso, Raphaël Baltassat, Denis Novel, Olivier Mayor - **Pour l'AVEM :** Olivier Patout, Laurent Reversat, Maurice Terrat, Eric Darley, Patrice Combettes, Xavier Massenet, Estelle Gressier - **Pour le Biau Germe :** Philippe Catinaud, Christian Crouzet - **Pour BIO 82 :** Justine Carré - **Pour Bio Loire Océan :** Camille Sourdin, Patrick Gauthier - **Pour le CAAPG :** Arnaud Furet, Nicolas Gonin - **Pour CBD Poitou Charentes :** Jacky Debin, Thibaud Aubin, Joël Payement, Claire Le Chanony - **Pour le CETAB :** Jean-François Berthelot, Patrick de Kochko, Robin Gasnier, Julien Lacanette - **Pour le Collectif A. Dubois :** Anthony Dubois - **Pour le Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac :** Mariano Pusceddu, Yves Giraud - **Pour les Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises :** Christophe Delay, Bernard Munier, Mme Munier, Hervé Ménager - **Pour les Croqueurs de pommes du Jarez :** Gilbert Nicaise - **Pour le CRRG Nord Pas de Calais :** Richard Boucherie, Jean-Baptiste Rey, Bernard Delahaye - **Pour la FDCIVAM 44 :** Jérémy Renaud - **Pour Fruit et Nature en Revermont :** Claude Imbert - **Pour le GAB 65 :** Mathieu Gerbault, Ludivine Tatieu-Bilhère - **Pour le GABB Anjou :** Florent Mercier, Coralie Pyreire, Vincent Favreau - **Pour Germinance :** François Delmond, Thomas Levillain - **Pour Grain'Avenir :** Valérie Abatzian - **Pour Graines de Noé :** Bernard Ronot, Eugène Kremp, Sarah Obélianne - **Pour Jardin'Envie :** Valérie Peyret, Eric Marchand - **Pour Kaol Kozh :** René Léa, Renan Levu, Bruno Ansker, Yvonne Guého - **Pour Kerna à Sohma :** Anne Wanner, Fernand Krust, Joseph Finanze - **Pour Les Mordus de la Pomme :** Jean-François Aubert, Jean-Michel Lorre, Roger Chevallier, Jean-Mick Baudure - **Pour la P.A.I.S. :** Mathieu Conseil - **Pour Payzons Ferme :** Catherine Legeloux, Gilbert Legeloux - **Pour Pétanielle :** Michel Metz, Florence Pelloux, Hélène Zaharia - **Pour RENOVA :** Francis Michaux - **Pour le Syndicat Touselle :** Henri Ferté - **Pour Terre en Vie :** Eric Marie - **Pour TREFLE :** Hervé Cournède - **Pour Triptolème :** Christelle Poulaud, Julie Bertrand, Nicolas Supiot, Bastien Moizan, Florent Mercier, Alice Mouton, Pauline Duvacher.

■ **A Fanny Levrouw pour ce travail de longue haleine et pour la rédaction de la première version de cet ouvrage.**

■ **A Lauréline Drochon pour son implication en tant que stagiaire puis bénévole à nos côtés, et sa participation active à la réalisation de ce travail.**



Achévé d'imprimer en octobre 2014
sur les presses de PERIMEDIAS
Lieu dit "La Plaine"
47520 Le Passage
Dépôt légal : octobre 2014



Réseau Semences Paysannes

3, avenue de la gare, 47190 Aiguillon
Tél. 05 53 84 44 05 - Fax 05 53 84 69 48
Mail contact@semencespaysannes.org

Qu'est-ce qu'une Maison des Semences Paysannes ?

Durant les dix dernières années, les premières initiatives pionnières de gestion collective de la biodiversité cultivée ont essaimé un peu partout en France. De ces initiatives est né le Réseau Semences Paysannes qui s'est employé à développer et à défendre les pratiques paysannes de conservation, de sélection et d'échanges de semences. L'heure était donc venue de faire un bilan de ces multiples expériences de gestion collective de la biodiversité cultivée.

Issu d'un travail d'enquête auprès de trente-cinq collectifs, cette publication propose une mise en perspective de différents systèmes qui émaillent le territoire français. Les modes organisationnels des groupes étudiés sont ainsi décrits pour chacune de leurs activités. Plus que répondre au "pourquoi" (urgence de créer une alternative concrète aux "kits" chimiques : semences, engrais, pesticides), nous nous sommes ici intéressés au "comment". L'accent a été donc délibérément mis sur les constructions sociales autour des échanges de semences paysannes et des savoir-faire associés. Ce sont ces processus collectifs qui fondent le socle commun permettant à la biodiversité cultivée de regagner les champs et les assiettes.

A l'image des *Maisons des Semences Paysannes*, cet ouvrage est une construction collective évolutive : de nombreuses expériences n'ayant pu être relatées, nous souhaitons qu'il s'enrichisse progressivement de nouvelles présentations de collectifs œuvrant pour la biodiversité cultivée. Au delà, nous espérons qu'il participe aussi à cet essaimage continu pour tisser toujours plus de liens et créer de nouvelles *Maisons des Semences Paysannes* !

Le Réseau Semences Paysannes (RSP) est un réseau constitué de plus de soixante-quinze organisations, toutes impliquées dans des initiatives de promotion et de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés. Outre la coordination et la consolidation des initiatives locales, le RSP travaille à la promotion de modes de gestion collectifs et de protection des semences paysannes (Maisons des Semences Paysannes), ainsi qu'à la reconnaissance scientifique et juridique des pratiques paysannes de production et d'échange de semences et de plants.

› www.semencespaysannes.org



Ce travail a été réalisé avec le soutien de :
la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme),
la Fondation Lemarchand et la Fondation Léa Nature.